République Française - Département du Var

DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2014

Procès-verbal

Version intégrale



Hyères LES PALMIERS

www.hyeres.fr

Hyères
LES PALMIERS
12, Avenue Joseph Clotis
BP 709
83412 HYERES CEDEX
Tél : 04 94 00 78 78
Fax : 04 94 00 79 79

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2014

QUORUM N° 1 : DE LA DELIBERATION N°1 A LA DELIBERATION N°7

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le DIX HUIT DECEMBRE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Jean-Pierre GIRAN, Député-maire de la ville d'Hyères les Palmiers**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Pierre GIRAN, M. Francis ROUX, M. François CARRASSAN, Madame Véronique BERNARDINI, Madame Edwige MARINO, Madame Chantal PORTUESE, M. Michel DALMAS, Madame Josiane MAI, M. Elie DI RUSSO, Madame Edith AUDIBERT, Mme Lucette RITONDALE, Monsieur Jean-Louis OZENDA, Monsieur Robert DESERVETAZ, Monsieur Jean-Marc GELY, Mme Isabelle MONFORT, Monsieur Jean-Louis BANES, Mme Renée TORNATO, Mme Simone CHAMBOURLIER, Madame Nathalie PEBEREL, Monsieur Florent BACCI, Mme Marie-Hélène PARENT, M. Laurent CUNEO, Madame Corinne LOISEAU, Monsieur François CORNILEAU, Madame Floriane MONTENAY, Monsieur Rémy THIEBAUD, Madame Julie LUCIANI, Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL, Madame Marguerite GALLART, Madame Claude DECUGIS, Monsieur William BROSSARD, Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT, Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA, Monsieur Eric FELTEN

ABSENTS :

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 11 DECEMBRE 2014

Lecture a été donnée de ce qui suit :

Hyères
LES PALMIERS
12, Avenue Joseph Clotis
BP 709
83412 HYERES CEDEX
Tél : 04 94 00 78 78
Fax : 04 94 00 79 79

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2014

QUORUM N° 2 : DE LA DELIBERATION N°8 A LA DELIBERATION N°34

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le DIX HUIT DECEMBRE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Jean-Pierre GIRAN, Député-maire de la ville de Hyères les Palmiers**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Pierre GIRAN, M. Francis ROUX, M. François CARRASSAN, Madame Véronique BERNARDINI, Madame Edwige MARINO, Madame Chantal PORTUESE, M. Michel DALMAS, Madame Josiane MAI, M. Elie DI RUSSO, Madame Edith AUDIBERT, Mme Lucette RITONDALE, Monsieur Jean-Louis OZENDA, Monsieur Robert DESERVETAZ, Monsieur Jean-Marc GELY, Mme Isabelle MONFORT, Monsieur Jean-Louis BANES, Mme Renée TORNATO, Mme Simone CHAMBOURLIER, Madame Nathalie PEBEREL, Monsieur Florent BACCI, M. Laurent CUNEO, Madame Corinne LOISEAU, Monsieur François CORNILEAU, Madame Floriane MONTENAY, Monsieur Rémy THIEBAUD, Madame Julie LUCIANI, Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL, Madame Marguerite GALLART, Madame Claude DECUGIS, Monsieur William BROSSARD, Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT, Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA, Monsieur Eric FELTEN

ABSENTS :

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Mme Marie-Hélène PARENT à M. Laurent CUNEO

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 11 DECEMBRE 2014

Lecture a été donnée de ce qui suit :

Hyères
LES PALMIERS
12, Avenue Joseph Clotis
BP 709
83412 HYERES CEDEX
Tél : 04 94 00 78 78
Fax : 04 94 00 79 79

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2014

QUORUM N° 3 : DE LA DELIBERATION N°35 A LA DELIBERATION N°36

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le DIX HUIT DECEMBRE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Jean-Pierre GIRAN, Député-maire de la ville de Hyères les Palmiers**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Pierre GIRAN, M. Francis ROUX, M. François CARRASSAN, Madame Véronique BERNARDINI, Madame Edwige MARINO, Madame Chantal PORTUESE, M. Michel DALMAS, Madame Josiane MAI, M. Elie DI RUSSO, Madame Edith AUDIBERT, Mme Lucette RITONDALE, Monsieur Jean-Louis OZENDA, Monsieur Robert DESERVETAZ, Monsieur Jean-Marc GELY, Mme Isabelle MONFORT, Monsieur Jean-Louis BANES, Mme Renée TORNATO, Mme Simone CHAMBOURLIER, Madame Nathalie PEBEREL, Monsieur Florent BACCI, M. Laurent CUNEO, Madame Corinne LOISEAU, Monsieur François CORNILEAU, Madame Floriane MONTENAY, Monsieur Rémy THIEBAUD, Madame Julie LUCIANI, Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL, Madame Marguerite GALLART, Madame Claude DECUGIS, Monsieur William BROSSARD, Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, Mme Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT, Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA, Monsieur Eric FELTEN

ABSENTS :

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Mme Marie-Hélène PARENT à M. Laurent CUNEO, M. Michel PELLEGRINO à M. Patrice FALLOT

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 11 DECEMBRE 2014

Lecture a été donnée de ce qui suit :

Hyères
LES PALMIERS
12, Avenue Joseph Clotis
BP 709
83412 HYERES CEDEX
Tél : 04 94 00 78 78
Fax : 04 94 00 79 79

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2014

QUORUM N° 4 : DE LA DELIBERATION N°37 A LA DELIBERATION N°45

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le DIX HUIT DECEMBRE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Jean-Pierre GIRAN, Député-maire de la ville de Hyères les Palmiers**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Pierre GIRAN, M. François CARRASSAN, Madame Véronique BERNARDINI, Madame Edwige MARINO, Madame Chantal PORTUESE, M. Michel DALMAS, Madame Josiane MAI, M. Elie DI RUSSO, Madame Edith AUDIBERT, Mme Lucette RITONDALE, Monsieur Jean-Louis OZENDA, Monsieur Robert DESERVETAZ, Monsieur Jean-Marc GELY, Monsieur Jean-Louis BANES, Mme Renée TORNATO, Mme Simone CHAMBOURLIER, Madame Nathalie PEBEREL, M. Laurent CUNEO, Madame Corinne LOISEAU, Monsieur François CORNILEAU, Madame Floriane MONTENAY, Monsieur Rémy THIEBAUD, Madame Julie LUCIANI, Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL, Madame Marguerite GALLART, Madame Claude DECUGIS, Monsieur William BROSSARD, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, Mme Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT, Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA, Monsieur Eric FELTEN

ABSENTS :

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

M. Francis ROUX à M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Isabelle MONFORT à Madame Edwige MARINO, Monsieur Florent BACCI à Madame Julie LUCIANI, Mme Marie-Hélène PARENT à M. Laurent CUNEO, Monsieur Jacques POLITI à Madame Karine TROPINI, M. Michel PELLEGRINO à M. Patrice FALLOT

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 11 DECEMBRE 2014

Lecture a été donnée de ce qui suit :

Hyères
LES PALMIERS
12, Avenue Joseph Clotis
BP 709
83412 HYERES CEDEX
Tél : 04 94 00 78 78
Fax : 04 94 00 79 79

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2014

QUORUM N° 5 : DE LA DELIBERATION N°46 A LA DELIBERATION N°61

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le DIX HUIT DECEMBRE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Jean-Pierre GIRAN, Député-maire de la ville de Hyères les Palmiers**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Pierre GIRAN, M. François CARRASSAN, Madame Véronique BERNARDINI, Madame Edwige MARINO, Madame Chantal PORTUESE, M. Michel DALMAS, Madame Josiane MAI, M. Elie DI RUSSO, Madame Edith AUDIBERT, Mme Lucette RITONDALE, Monsieur Jean-Louis OZENDA, Monsieur Robert DESERVETAZ, Monsieur Jean-Marc GELY, Monsieur Jean-Louis BANES, Mme Renée TORNATO, Mme Simone CHAMBOURLIER, Madame Nathalie PEBEREL, M. Laurent CUNEO, Madame Corinne LOISEAU, Monsieur François CORNILEAU, Madame Floriane MONTENAY, Monsieur Rémy THIEBAUD, Madame Julie LUCIANI, Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL, Madame Marguerite GALLART, Madame Claude DECUGIS, Monsieur William BROSSARD, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, Mme Danièle ANFONSI, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT, Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA, Monsieur Eric FELTEN

ABSENTS :

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

M. Francis ROUX à M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Isabelle MONFORT à Madame Edwige MARINO, Monsieur Florent BACCI à Madame Julie LUCIANI, Mme Marie-Hélène PARENT à M. Laurent CUNEO, Monsieur Jacques POLITI à Madame Karine TROPINI, M. Michel PELLEGRINO à M. Patrice FALLOT, Monsieur Jean DONZEL à Madame Chantal CICOLETTA

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 11 DECEMBRE 2014

Lecture a été donnée de ce qui suit :

Bien, mes chers collègues, la séance est ouverte.

Je vais demander à Monsieur Christian BERTOLINO, Directeur Général Adjoint, de bien vouloir procéder à l'appel.

Monsieur Christian BERTOLINO procède à l'appel.

Bien, merci beaucoup. Je suppose que le quorum est atteint.

Je vous propose de nommer comme secrétaire de séance Madame Julie LUCIANI. S'il n'y a pas d'observations, je vous remercie pour votre unanimité.

Nous allons ajouter, si vous en êtes d'accord, à l'ordre du jour trois questions :

- une concernant le commerce (c'est la taxe de séjour)
- une concernant la voirie
- et une convention avec ERDF

Un certain nombre de questions sont retirées, notamment concernant le commerce et l'occupation du domaine public, création et modification de tarifs, et la tarification des bateaux d'intérêt patrimonial sur le port d'Hyères. Et puis deux délibérations sont précisées. Nous en parlerons en temps utile. S'il n'y a pas d'observations ? Oui, Monsieur.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, juste une information et en même temps un questionnement sur la délibération 59 qui a trait à des documents qui nous sont remis et qui portent sur des délégations de service public. Nous avons pris connaissance de ces documents samedi. Ce sont des documents importants puisqu'ils portent sur des délégations de restauration scolaire, d'exploitation de casino, de fourrière, de service d'eau potable, de stationnement. 596 pages. Pour certains documents, j'ai pu en tout cas travailler dessus, ils impliqueraient une vraie discussion. Je regrette infiniment que nous soyons saisis si tardivement et dans un délai aussi court de documents qui sont extrêmement importants. Donc je souhaiterais, et je ne sais pas si c'est possible, le retrait de cette délibération. En tout cas, pour réexamen ou que pour les années qui viennent, on puisse être saisis très rapidement, dès que le délégataire a obligation, du contenu de ces rapports. Merci.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il n'y a pas de problème, si vous vouliez vous en saisir dès lors que nous l'avions. On va la retirer de l'ordre du jour, on la mettra à l'ordre du jour d'un Conseil prochain de telle façon que vous puissiez profiter de la période de Noël pour pouvoir l'étudier en profondeur.

Pardon ? Non, non, il n'y a pas de vote. C'est un débat, mais on peut très bien différer le débat d'un Conseil Municipal à l'autre. Ce n'est pas une difficulté.

Je voudrais d'abord que nous commencions cette séance du Conseil Municipal, eu égard aux problèmes qui se sont posés en matière d'inondations et surtout les quatre personnes qui ont perdu la vie dans notre Commune voisine de La Londe sans compter la petite fille disparue, je voudrais que nous observions une minute de silence.

(*Une minute de silence est observée en hommage aux victimes des inondations survenues dans la Commune de La Londe.*)

Je vous remercie.

AFFAIRE N°61 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - MOTION contre la suppression éventuelle de la ZEP sur le Collège Marcel Rivière

Avant de débuter l'ordre du jour précis de ce Conseil Municipal, je voudrais également vous proposer, si vous en étiez d'accord, une motion contre la suppression éventuelle de la ZEP sur le collège Marcel Rivière. Je sais bien que des propositions sinon des décisions définitives ont été prises, mais je crois qu'il appartient à notre Conseil Municipal de donner de nouveau notre point de vue sur la situation et surtout sur une modalité qui pourrait quand même permettre d'amortir les difficultés que l'on pourrait rencontrer. Je me permets de vous la proposer.

Lecture de la motion.

Je trouve, chers collègues, qu'il serait paradoxal que notre ville, qui est la deuxième ou troisième ville du département, alors que quatorze Réseaux existent dans le département, ne puisse en avoir un. Je sais bien que les Réseaux traditionnels vont du collège à l'école maternelle, mais il y a des dérogations et il serait sans doute très opportun que, reliant les différents quartiers incriminés – nous avons quand même conservé un Contrat Urbain de Cohésion Sociale sur le Val des Rougières et la vieille ville – que par addition un Réseau d'Éducation Prioritaire puisse y être maintenu. C'est la proposition que je fais. Bien entendu en parfait accord et harmonie avec les directeurs d'école concernés ou qui pourraient l'être.

M. SEEMULLER : Oui, nous apportons bien entendu complètement notre soutien à cette initiative. Elle va dans le sens, du travail que nous effectuons les uns et les autres pour conserver. Et malheureusement, le constat aujourd'hui tel qu'il a été communiqué fait que notre école est partie sur Toulon, les aides de cette école sont parties sur Toulon. J'observe que Toulon, qui avait deux ZEP, en a quatre, et que nous n'avons pas aujourd'hui une influence suffisante en tout cas pour faire basculer, je dirais, l'Administration et le Ministre.

Donc, je voudrais simplement vous interroger sur le fait que : a-t-on obtenu la compensation pour la conservation des moyens pendant trois ans ? C'est la question. C'est-à-dire que si l'on n'a pas la ZEP, est-ce qu'on a l'équivalent de la ZEP sur trois ans ? Premier élément.

Deuxième élément, et je m'adresse au parlementaire : est-ce que ce n'est pas le moment de s'inscrire à la Commission des Affaires Culturelles et de peser sur le budget de l'Éducation et d'argumenter en tout cas pour la défense de notre Ville dans ces instances qui sont des instances décisionnelles sur lesquelles on peut avoir une influence sur le Ministre pour bien faire comprendre de quoi il s'agit ? Et enfin, j'observe que l'Académie de Nice a autant de ZEP que l'Académie de Corse, et on n'est pas dans le même champ.

Donc, c'est pour moi une vraie question de capacité que l'on peut avoir nous, élus politiques, vous parlementaire, de peser auprès de l'État pour faire comprendre que c'est une faute grave et qui aura des conséquences, je pense, extrêmement rudes pour notre Ville.

Donc, étape après étape, année après année, je pense que c'est le début de la manière dont on doit déployer notre influence pour obtenir ce qui est l'essence même, c'est-à-dire les garanties sur l'éducation et l'intégration de nos enfants. Merci.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous remercie. Votre réquisitoire contre le Gouvernement socialiste...

M. SEEMULLER : Non, non, non !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Si, attendez, permettez-moi quand même de dire que votre réquisitoire, je le partage, et que la décision émane d'un Gouvernement que vous soutenez, ce qui est tout à fait légitime, et que l'on ne va pas chercher auprès d'un parlementaire de l'opposition la responsabilité des décisions qu'il prend. On ne lui a rien demandé.

J'ajoute que je trouve un peu sans commentaire possible l'idée selon laquelle nous n'avons pas la même influence que la Ville de Toulon, qui a pu conserver deux ou trois REP. C'est-à-dire que si un Gouvernement est sensible éventuellement à ce type d'influence, c'est qu'il est indigne d'être un Gouvernement de la France. Ce n'est pas du tout, je dirais, une comparaison entre capacités de Maires. C'est un jugement extrêmement dur à l'égard d'un Gouvernement qui serait véritablement sensible à des interventions d'une nature pareille. Véritablement, venant de vous, cela me paraît absolument stupéfiant. Cela voudrait dire éventuellement que parce qu'il y aurait quelques connivences ici ou là, il pourrait y avoir quelques décisions là ou ici. J'espère que tel n'est pas le cas, Monsieur SEEMULLER.

En tous les cas, croyez bien que me concernant, comme d'ailleurs beaucoup d'autres ici, je ferai tout pour que les choses soient convenables. J'ai reçu en temps utile une lettre de Mme la Rectrice m'indiquant dans ce genre de charabia administratif que bien entendu, tous les moyens seraient maintenus pendant trois ans et que dans trois ans, on verrait. D'ailleurs, la conclusion en est qu'on peut trouver original, dans ce cas-là qu'on ne maintienne pas le label puisque les moyens sont maintenus. Pour le reste, je n'ai pas reçu, et c'était la question que vous posiez, une proposition de convention comme l'ont reçue X ou Y pour savoir si nous devions ou non y adhérer.

Sur le conseil de personnes qui ont des responsabilités éducatives, j'ai souhaité que cette motion indique, à l'instar de ce qui est fait, par exemple, par le Maire de Dijon, que cette convention n'a pas de sens pour nous. Nous demandons davantage. C'est vrai que je trouve assez invraisemblable qu'une ville de 55 ou 60 000 habitants, dans le département du Var, qui a encore deux quartiers en CUCS, ne puisse pas avoir de ZEP ou de REP. Donc, je maintiens ce point de vue.

Pour le reste, je laisse les interprétations et les doubles saltos à l'initiative de ceux qui les font.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, je voudrais simplement vous dire, dans cette délibération : dans le même contexte, des écoles ont été repêchées à Lyon ou à Dijon !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, bien sûr. Mais écoutez, Monsieur SEEMULLER, sur des sujets de ce type, où j'ai évité systématiquement depuis le départ de faire cette politique politicienne à laquelle vous semblez désormais adhérer, je dirai : faites preuve d'un tout petit peu de pudeur et de discrétion. Vous êtes ici le représentant légitime d'un Gouvernement qui vient de sucrer à la Ville d'Hyères la moitié d'un CUCS et la totalité d'un Réseau d'Éducation Prioritaire. Véritablement, que les Hyérois sachent qui les représente dans ce Conseil Municipal.

Monsieur COLLET, vous avez peut-être demandé la parole.

On ne peut pas non plus vouloir tout et son contraire : le beurre, l'argent du beurre, la crémière. Il faut assumer les responsabilités. C'est peut-être un choix d'ailleurs légitime, celui du Gouvernement. Mais il faut savoir si vous l'assumez ou si vous ne l'assumez pas. Je crois que vous l'assumez.

Monsieur COLLET.

M. COLLET : Oui, Monsieur le Maire, merci de me donner la parole. Vous me pardonnerez quelques quintes de toux ponctuelles.

Je voudrais juste faire remarquer, vous l'avez fait remarquer vous-même, que dans la suite de ce problème ZEP, les moyens ont été maintenus, on a simplement supprimé le label. Est-ce que pour autant le problème est réglé ? Je ne sais pas. Je pense qu'on peut quand même s'en satisfaire.

Pour autant, je voudrais faire une petite déclaration liminaire qui me permet de rebondir sur ce qui avait été fait lors de la motion précédente puisqu'il semblerait qu'on prenne l'habitude de faire des motions à chaque début de Conseil Municipal. Donc, je vais vous lire, je vais essayer d'aller assez rapidement. Voilà : « Monsieur le Maire, en s'abstenant de cosigner cette motion, le Conseil Municipal d'avant, nous étions conscients que nous déclencherions une bronca voire une réaction épidermique au sein du Conseil Municipal »...

(*On indique à M. COLLET que ses propos sont inaudibles.*)

M. COLLET : Qu'est-ce qu'il faut faire ? Je vais essayer de continuer. Je vais me rapprocher du micro.

Voilà, donc je reprends. « En s'abstenant de cosigner cette motion au Conseil Municipal précédent, nous étions conscients que nous déclencherions une bronca voire une réaction épidermique au sein du Conseil Municipal. Pour autant, je remercie l'analyse objective de *Var Matin* justifiant notre position.

La politique, c'est aussi faire preuve de courage, un mot qui depuis trop longtemps n'est plus dans le vocabulaire d'une classe politique de plus en plus décriée. Il est toujours plus facile de se fondre dans le moule de la bien-pensance et du politiquement correct.

Je précise en outre, pour que les choses soient claires, que s'abstenir est une position à nuancer, l'abstention, entre le vote pour ou le vote contre. Cette abstention a été le fruit d'une réflexion qui nous interpelle sur un sujet, il est vrai, délicat et difficile qui peut-être aujourd'hui a montré ses limites. Doit-on continuer à acheter la paix sociale sur le dos des contribuables ? Faire payer à la collectivité une politique pour pallier à l'incurie des moyens régaliens de l'État (sécurité, Éducation nationale, emploi, politique de la ville, etc.) ?

Le laxisme pratiqué depuis tant d'années par des gouvernements irresponsables est seul à l'origine de la situation que la France en général, et Hyères en particulier, connaît aujourd'hui, à savoir l'incapacité des pouvoirs publics à faire respecter la loi devant laquelle doivent être égaux tous les citoyens. Napoléon disait en son temps : "Ce qu'attendent les Français, c'est l'égalité" ».

Monsieur le Maire, ne le prenez pas totalement pour vous. « Lorsqu'il y a la fièvre au Val des Rougières, la réponse de Monsieur le Maire est de casser le thermomètre en négociant avec Var Habitat la réfection des façades, les peintures des cages d'escalier, le remplacement des digicodes hors d'usage, et ceci pour la énième fois. Au lieu de s'intéresser aux causes et prendre les mesures nécessaires pour faire baisser cette fièvre.

"C'en est assez de ces acronymes barbares et leurs conséquences économiques" ». Ce n'est pas moi qui le dis, c'est M. HOLLANDE, Président de la République, lors d'un discours à la Sorbonne. « Les ZEP, les RAR », je ne connaissais pas, « Réseau Ambition Réussite, les ECLAIR (Écoles, Collèges, Lycées pour l'Ambition, l'Innovation, la Réussite), les politiques d'éducation prioritaire doivent être repensées ». Ce n'est pas moi, c'est M. HOLLANDE qui le dit. Maintenant, on nous invente le REP. « Ces appellations font peur aux familles les plus informées et les incitent à les contourner. La conséquence de tout cela s'est traduite par la ghettoïsation des écoles. Ceux qui le peuvent vont dans les écoles privées, les autres subissent ».

Et je terminerai là-dessus : « Les Hyérois exclus quotidiennement par ces mesures discriminatoires veulent eux aussi faire entendre leur voix sans pour autant être ostracisés. Il faut redonner un sens à cette démocratie dont tous les politiciens se gaussent à longueur d'année et de discours. Nous sommes, et nous le répétons, pour l'égalité des droits et des devoirs sur l'ensemble du territoire de la République ». Merci Monsieur le Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Chacun appréciera.

M. COLLET : Absolument ! On est là pour cela.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien sûr. Cela me faisait penser, je vais vous dire exactement ce à quoi je pensais : c'est une maxime du Prince de Ligne mais je vous la dirai en privé. Je serai économe.

Vous savez, Monsieur, si un jour j'avais douté de l'intérêt de l'engagement politique, ce genre de déclaration me convainc de m'engager encore davantage.

Bien, j'ai proposé une motion. Vous faites ce que vous voulez, mais il vaut parfois mieux être seul que mal accompagné. Qui souhaite voter cette motion ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Abstient ? Contre ? Très bien, merci beaucoup.

On reprend un peu sa respiration.

Délibération ajoutée à l'Ordre du Jour

ADOPTÉE PAR 42 VOIX
3 ABSTENTIONS : Mme CARASENA, Mme COLLIN, M. COLLET

AFFAIRE N°1 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Budget primitif - Exercice 2015

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, le premier point de l'ordre du jour concerne le budget primitif - exercice 2015.

Dans quelques instants, notre Adjoint aux Finances, M. DESERVETAZ, commentera les comptes et notamment le graphique qu'il a constitué. Je voudrais faire un certain nombre d'observations préalables, si vous m'y autorisez.

D'abord que ce budget primitif s'inscrit bien entendu – et comment ne pourrait-il pas être le cas ? – dans la continuité totale du débat d'orientations budgétaires très récent que nous venons d'effectuer. Et il me semble – mais vous savez qu'on peut considérer qu'on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même, mais je le dis parce que je le pense complètement – qu'il s'agit là d'un budget responsable et courageux. Responsable parce que ce n'est pas la peine de nier les évidences lorsqu'elles se produisent et qu'il convient, quand on a la gestion d'une Commune, de regarder les problèmes qui se posent, qui vont se poser, et d'avoir une vision à moyen terme. Et courageux parce que personne ici ne peut imaginer que ce soit par plaisir qu'un certain nombre de mesures que beaucoup diffèrent au-delà des perspectives électorales, par exemple, que ce soit par plaisir que ces mesures sont prises. Elles sont prises parce qu'elles sont nécessaires. Et c'est notre honneur, me semble-t-il, de savoir les prendre même dans un contexte politicien qui aurait fait succomber beaucoup.

Je veux rappeler d'abord qu'Hyères est aujourd'hui face, comme toutes les communes, au désengagement systématique de l'État. La baisse des dotations, ce n'est pas une hypothèse, ce n'est pas un bruit, c'est une réalité dans les chiffres. Elle a été de 740 000 euros en 2014, ce qui était déjà une ponction significative. Elle est de 2,2 millions d'euros en 2015 et elle sera de 1,8 million en 2016 et 2017. Pour ceux qui aiment bien les additions, cela fait 5,8 millions dans les trois années qui viennent. 5,8 millions, ce qui veut dire à peu près 15 à 16 à 17 points d'équivalents impôts.

J'ajoute que toujours sous la responsabilité de l'État, même si on peut estimer qu'il avait raison de le faire, il y a des transferts de compétences. La création des rythmes scolaires, qui pourraient relever finalement d'une intervention de l'État et dont on peut espérer que pression après pression – vous voyez que cela peut marcher, mes chers collègues –, le financement de l'État est un peu pérennisé. Les rythmes scolaires, c'est 700 000 euros dont il convient peut-être de prendre en compte.

Et puis le désengagement de l'État, c'est quoi ? Parce qu'on en parle, mais il faut quand même en vérifier les conséquences. C'est la diminution de moitié du périmètre pour Hyères, pour le grand bonheur de certains et le grand malheur de certains habitants, du périmètre du CUCS (du Contrat Urbain de Cohésion Sociale). Et bien entendu, sauf à être indifférent et heureux d'une telle décision, la Commune montera et compensera. Il est hors de question de prendre le risque que des quartiers de la Commune aussi dignes que les autres (Les Maurels, Les Bosquets, La Blocarde) aient des difficultés insurmontables qui diffusent en plus dans l'ensemble de la cité.

Le désengagement de l'État, c'est la suppression de la ZEP Marcel Rivière. Parce que cela veut dire quoi ? Cela veut dire que sur l'ensemble de ce soutien naturel et collectif qui est apporté, il y a deux possibilités : il y a l'indifférence, parfois un choix, et il y a la responsabilité, c'est-à-dire de voir dans quelle mesure la Ville peut compenser.

Et puis, il y a par exemple des choses qu'on ne prémédite pas : les inondations. Il y a eu des inondations en janvier 2014 et je crois pouvoir rappeler qu'il y a eu des inondations en novembre. Ce n'est pas la faute de l'État, c'est vrai. Sauf que pour les inondations de janvier 2014, l'État a donné zéro à la Commune. Zéro. Et donc le Conseil Général a donné zéro. Parce qu'il y a des critères du genre : cela n'a pas atteint 1 % du budget communal. Parfois, on se demande si ces critères sont pertinents, nos amis de la Commune de La Londe ayant obtenu plus d'un million d'euros des deux institutions que je viens d'évoquer.

Alors, baisse des dotations, transfert de compétences, désengagement de l'État. Cela fait beaucoup. Et toute évolution rendrait bien entendu tout statu quo ingérable.

Comment faire face ? Si on avait un matelas conséquent, une cagnotte importante, on pourrait imaginer qu'on fait le gros dos pendant un, deux ou trois ans. Encore qu'un an, c'est possible, mais vous verrez que deux ou trois ans, c'est impossible. Et une fois l'orage passé et le beau temps revenu, on peut éventuellement repartir. Le problème, c'est que – je n'incrimine personne, mais c'est la réalité et les chiffres cruellement l'ont démontré – quand on regarde par exemple les cagnottes, je veux dire l'épargne brute, dans les Communes de TPM, hormis Carqueiranne, la Commune d'Hyères est celle qui a l'épargne brute la plus basse. Elle n'a donc pas de matelas pour pouvoir amortir le choc historique que nous subissons aujourd'hui de la part de l'État.

Récemment, nous avions une réunion à TPM. TPM, cette année, n'augmente pas ses impôts. Je voudrais attirer l'attention sur le fait que pour 61 millions d'euros d'investissement, TPM a 24 millions d'euros d'autofinancement. 40 %. Vous vérifierez dans quelles conditions. À ce moment-là, on peut amortir. Nous ne pouvons pas amortir.

Dans ces conditions-là (une situation structurellement tendue plus un choc, pour ne pas dire un électrochoc important), il faut bien entendu... Il y a deux attitudes. Trois. La béate : il n'y a pas de problème. La seconde : il n'y a qu'à, faut qu'on. Et la troisième : responsable et courageux. Vous me permettrez de dire que quand on est aux responsabilités, même d'ailleurs quand on n'y est pas, il vaut mieux choisir la troisième que les deux autres.

La stratégie, c'est quoi ? Bien sûr la priorité absolue, ce sont les économies de fonctionnement, tous azimuts, dans les meilleures conditions. Et c'est vrai que nous avons, grâce au travail de chacun, notamment des services et notamment de la Direction des Finances que je salue et dont je regrette beaucoup l'appel du large, nous avons une baisse drastique des dépenses de fonctionnement qui n'a jamais existé dans la Ville d'Hyères. On a notamment une baisse de 2 millions d'euros des charges à caractère général. On pourrait peut-être mieux faire. On peut fermer la piscine municipale et la médiathèque, cela fera 3 millions d'euros. Permettez-moi de vous dire que cette responsabilité, je ne l'assumerai pas. Cette baisse est historique.

Il y a un effort important en matière de personnel. Pour ceux qui se sont amusés, dans des documents divers et variés, à dire : le laxisme, la générosité, l'embauche, le somptuaire du Maire, je voudrais attirer votre attention sur un point : ce ne sont pas mes chiffres, ce sont les réalités de la Direction du Personnel, hors transfert bien sûr du Comité Vacances Loisirs puisque ce sont des vases communicants, nous avons au BP 2015, 998 personnes dans le personnel communal. Il y en avait 1063 en 2012 ; 1050 en 2013 ; 1030 en 2014. C'est-à-dire qu'il y a une baisse de plus de 30 personnes du personnel communal de 2015 par rapport à l'année précédente. Ah ! On peut me dire : on peut mieux faire ! Ah oui, mais comment ? C'est-à-dire que là, il n'y a aucun renouvellement de personnes partant à la retraite et il y a le strict minimum d'embauches de telle façon que nous sommes dans cette situation. On peut mieux faire. Y'a qu'à !

En tous les cas, en matière d'économies de fonctionnement, une baisse aussi significative des dépenses de personnel... Bien entendu les frais de personnel augmentent, rassurez-vous ! Je devance vos analyses. Puisque le Glissement Technicité Vieillesse va faire son œuvre et que parallèlement, nous avons embauché 35 emplois d'avenir qui ne figurent pas dans le personnel permanent. Mais la réalité est ce que nous venons de dire. C'est la première direction.

Deuxième direction, c'est la baisse, la diminution de la voilure des investissements, mais pas de telle façon que la commune soit bloquée. Je lisais dans un journal ce matin que telle Commune voisine voulait limiter ses investissements éventuellement à deux millions d'euros. Très bien. Cela veut dire tout simplement que les écoles s'effondrent, que la Mairie s'effondre et que l'ensemble du personnel, pardon, oui le personnel qui est dessous, les bâtiments communaux s'effondrent. Puisque dans notre Commune, le simple entretien des bâtiments, c'est 8 millions d'euros. Donc il faut être sérieux et ne pas amuser la galerie.

Nous avons décidé néanmoins de réduire la voilure. Et là encore, quand quelqu'un dira : « Oui, mais c'est son programme somptuaire d'investissements », quelle curiosité ! Quand on voit par exemple que le budget d'investissement est fortement réduit par rapport à toutes les années précédentes. Pourquoi ? Parce qu'il pèse indirectement sur le fonctionnement, si nous n'y prenons garde, à travers les intérêts d'emprunts nécessaires.

Troisième direction de la stratégie budgétaire, c'est d'essayer de mobiliser, comme beaucoup me le demandent et ils ont raison, les collectivités voisines et notamment la Communauté d'Agglomération à notre profit, ce qui effectivement n'a pas toujours été fait. J'ai le plaisir d'indiquer que TPM nous suit de façon extrêmement forte cette année en matière d'investissement pour 900 000 euros inscrits dans les années à venir, et qu'ils prennent en charge toute la réflexion et l'action, et elle va se concrétiser bientôt, sur la zone d'activité du Roubaud.

C'est la volonté de mobiliser l'État et tous ceux qui peuvent avoir une influence. On ne sait jamais. Eh bien, aidez-nous ! Puisque nous avons eu zéro pour les dégâts liés aux inondations en janvier 2014 et donc par procuration du Conseil Général, je pense que cette année nous ferons mieux. Et nous avons quand même par précaution inscrit 2,3 millions pour « développement durable – inondations ». Nous avons ajouté – c'est l'une des modifications du budget par rapport au débat d'orientations budgétaires – nous avons ajouté 500 000 euros compte tenu des circonstances.

Enfin, la Région a voté un financement de solidarité de l'ordre de 150 000 euros et nous le saluons. Et d'ores et déjà nous sommes en contact permanent avec eux pour voir dans quelles conditions les travaux nécessaires seront éligibles. Et j'espère que le Conseil Général suivra si l'État s'investit.

Eh bien tout cela ne suffit pas ! Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? On peut faire semblant, on peut tricher, on peut être insincère, on peut inventer, on peut faire de la politique politicienne. Cela ne suffit pas ! Ce n'est pas un plaisir. Est-ce que vous pensez clairement que dans ce contexte, ce soit une sorte de perversité maligne d'un Maire ou d'une équipe d'augmenter la fiscalité ? Eh bien, elle va augmenter ! De façon limitée, mais augmenter parce qu'il vaut mieux garantir l'avenir que maintenir en survie artificielle et constater le décès. Il y a donc un ajustement fiscal qui est nécessaire. Les taux d'imposition augmenteront de 4,3 % en 2015. Cela représentera pour un contribuable moyen hyérois, pour l'ensemble taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti, environ 60 euros. C'est une somme importante. On pourra en débattre, mais elle me paraît relativement absorbable compte tenu du contexte et de la solidarité nécessaire.

Globalement, 4,3 % cela représente 1,7 million d'euros, augmentation des bases comprises. En rappelant – comme cela, si vous voulez, je fais les réponses avant qu'il y ait les questions – que l'augmentation des bases, pour une part est fixée par la loi de Finances et vient compenser ce qui correspond à peu près à l'inflation, autour de 1 %, et que d'autre part, elle traduit le dynamisme de l'économie locale dont on pourrait espérer qu'il soit plus important. En d'autres termes, le montant des impôts de la Commune, c'est à la fois la taille du gâteau et on peut espérer qu'il soit le plus grand possible ; la valeur du gâteau, c'est la loi de Finances qui le définit ; et le niveau des taux, c'est ce que je vous demande de voter. Au total de ces trois évolutions, c'est 1,7 million d'euros. Je ne sais pas, parce qu'il ne faut pas être amnésique : il y a 30 secondes, je disais que sur les trois années à venir, c'est 5,8 millions sur trois ans de baisse des dotations de l'État. Je suis en train de parler de 1,7 million sans parler de tout le reste. Et les estimations que nous venons de réaliser sur le coût des inondations sont aux alentours de 3 millions d'euros. Alors on peut bien sûr trouver des solutions. Je ne sais pas faire autrement.

Et je rappelle aussi enfin, si vous permettez, que 1,7 million d'euros, cette augmentation fiscale est nettement inférieure aux économies de fonctionnement drastiques réalisées.

Je voudrais enfin faire une remarque. Certains ici ne manqueront pas de dire... ils le publient. Continuez à publier, cela vous fera un peu de promotion mais peut-être pas sur votre crédibilité. Ils disent : « oui, mais il ne tient pas ses engagements ! » Oui, ils ont raison. Je ne tiens pas mes engagements parce qu'on a changé la donne. La baisse de la DGF, le courage du Gouvernement actuel a conduit à la définir après les élections municipales. La suppression de la ZEP Marcel Rivière et ses modifications, ont été décidées après les élections municipales. La réduction du périmètre du CUCS, après les élections municipales. Et permettez-moi de dire : les inondations, après les élections municipales.

Alors si on veut véritablement ne tenir compte de rien, d'aucune évolution, fût-elle surprenante, fût-elle aléatoire, eh bien, on va dans le mur, éventuellement en klaxonnant. Ce n'est pas tout à fait ma façon de procéder.

J'ajoute d'ailleurs que pour ceux qui voudraient donner des leçons de vertu émanant du pouvoir en place, il ne faut quand même pas manier l'hypocrisie au-delà de certaines limites. Comme dirait l'autre, au-delà de certaines limites, les bornes sont franchies. C'est ce Gouvernement qui nous encourage ou même nous oblige à augmenter la taxe foncière sur les terrains urbanisables non bâtis. Au 1er novembre il faut tout envoyer et même si, détournant un peu la loi, nous décidons d'éviter les zones N1 pour que les personnes ne se retrouvent pas avec 10 000, 100 000, 200 000 euros de pénalités. C'est ce Gouvernement qui, avec beaucoup d'insistance, nous demande de taxer les résidences secondaires : 20 % d'augmentation. Et puis revenant un peu en arrière, il dit : vous pouvez choisir finalement entre 0 et 20 %. Eh bien non, nous ne suivrons pas les conseils du Gouvernement. Nous préférons d'ailleurs, plutôt que d'avoir cette attitude un peu, comment dirais-je, détournée, affirmer très clairement, dans la solidarité globale de la Commune, que nous pouvons fonctionner et assurer l'avenir avec 4,3 % d'augmentation des taux et non pas par ces moyens qui sont des moyens très originaux.

C'est la première fois, depuis quelques années que je m'intéresse à la politique, que je vois cette curiosité. L'État n'augmente pas les impôts, mais incite les communes à augmenter les impôts de telle façon que le transfert des compétences qu'il opère lui permette de ne pas se sentir coupable et de ne pas se sentir obligé de se confesser.

En conclusion, avec ce budget primitif 2015, de mon point de vue, on répare les difficultés liées à une gestion antérieure qui n'a pas anticipé l'avenir. On restaure l'épargne et on essaye de parer à toute éventualité en l'absence de matelas de sécurité. On retrouve la sincérité du budget. Je me permets de le dire. J'ai eu une question en Commission des Finances : mais pourquoi vous ne mettez qu'un million d'euros pour les cessions d'immobilisations ? Parce qu'à l'heure actuelle, je n'ai pas la capacité, en termes de compromis, d'accords, de mettre plus d'un million.

Alors on peut en mettre 12 comme ce fut le cas pour le budget primitif 2014. Évidemment, cela donne des résultats et des apparences totalement différents. Mais on a été obligés, je vous le rappelle, de les lever à deux reprises (au budget supplémentaire et dans une décision modificative) parce que ces recettes étaient totalement, pour le moins anticipées, en tous les cas plus qu'aléatoires.

On maintient un niveau d'investissement acceptable, et notamment avec deux pôles positions, si j'ose dire, deux priorités absolues : l'une, c'est tout un ensemble de décisions concernant les inondations, et j'aurai l'occasion de m'exprimer ultérieurement là-dessus ; et le projet Clemenceau-Denis qui nous paraît une priorité à lancer dans la mesure où la revitalisation du centre-ville est importante.

Quatrième élément : on maîtrise la dette. C'est quand même important puisque la dette c'est l'impôt qui pèse sur nos enfants.

Et on conserve un niveau élevé, comme il a toujours été dans la Ville d'Hyères, de service public.

Je n'ai aucune inquiétude dans ces affaires-là. Je suis profondément conscient qu'au-delà des propagandes ou des irresponsabilités, les Hyérois ont pris totalement conscience de la situation telle qu'elle existait ainsi que de la secousse extrêmement violente que les Communes, et la nôtre en particulier, ont eu à subir. Je suis profondément convaincu qu'ils n'ont pas beaucoup de choix pour ne pas apprécier la rigueur, le sérieux, le langage de vérité que je m'efforce de tenir. Je pense qu'ils jugeront comme il convient ceux qui vont plus dans l'opportunité ou dans le « y'a qu'à » comme on peut parfois imaginer.

Mes chers collègues, il y a des moments où les arrière-pensées politiciennes doivent s'effacer devant l'intérêt général. Je ne peux que formuler un vœu, c'est que ce moment soit venu. À chacun ensuite de faire les comptes.

Monsieur DESERVETAZ, si vous voulez bien compléter.

M. DESERVETAZ : Monsieur le Maire, merci. Comme vous l'avez annoncé, le budget 2015 est dans la droite ligne du débat d'orientations budgétaires. Les grands équilibres financiers de fonctionnement s'élèvent à 95 millions d'euros. Dans les dépenses, les charges de personnel sont de 49 % des dépenses totales. Les charges de caractère général sont à 27 %. Les autres charges à 16 %. Les charges financières à 1 %. L'autofinancement est à 7 % contre 5 % en 2014. Avec plus de 71 % de dépenses rigides (ressources humaines, contingent obligatoire, CCAS, marchés publics) sur 88 millions de dépenses réelles, cela nécessite une gestion optimisée afin de redégager de l'épargne et financer des investissements. Quant aux recettes, l'impôt et taxes, elles s'élèvent à 74 % ; la dotation, participation 17 %, en diminution ; les services et domaines à 7 % ; et les autres produits à 2 %.

Nous allons passer à l'évolution de la masse salariale. Comme l'a dit Monsieur le Maire, je m'attarderai un peu dessus. En 2014, il y avait 1030 agents et en 2015, 998 agents. En 2015, ont été intégrés le Service Loisirs pour 51 agents et la mutualisation des services techniques du CCAS sans les agents. Soit un effectif de la Ville de seulement 998 agents hors transferts. Il est évident que ces agents ne sont pas une source supplémentaire pour la Ville puisque c'est un transfert de la subvention du CCAS qui passe à la masse salariale pour un montant de 2,5 millions. La Ville comptera en 2015 35 contrats d'avenir pour internaliser certaines prestations. Le montant de ces contrats d'avenir, c'est 711 000 euros dont l'État participe à la hauteur de 455 000 euros. Donc si nous voyons le « gap » qu'il y a entre les 47 et les 43, car on réintègre la subvention de l'État et les 2,5 millions du transfert de CCAS, on s'aperçoit que la masse salariale est maîtrisée, comme l'a expliqué Monsieur le Maire.

Les détails des dépenses de fonctionnement :

- la charge générale pour un montant de 25 222 000 contre 27 millions l'année dernière, ce qui fait une économie de 2 %
- les contrats de prestation avec les entreprises, là nous voyons qu'il y a une légère augmentation, mais c'est dû effectivement à l'intégration du SEL pour 400 000 euros
- les prestations des matières premières et fournitures baissent de 500 000 euros
- l'entretien et les réparations, de 5,2 millions à 4,5 millions, baissent de 1 million
- les autres charges (location, assurances et impôts) : 2,6 millions à 2,1 millions
- les dépenses diverses (formation, contentieux) : 1,4 million, 1,3 million
- et je passe pour la publicité, publications et relations publiques

Donc il y a eu une baisse relativement et un effort sur les dépenses de fonctionnement.

Dans les autres charges de gestion courante, qui s'élèvent à 13 millions, l'indemnité et frais de missions des élus, là vous voyez qu'il y a une augmentation sur le budget, mais il ne faut pas oublier qu'en 2014, le montant des indemnités était de 700 000 euros, que nous avons rectifié. Donc nous avons fait une baisse des indemnités des élus de 200 000 euros. La subvention aux organismes publics, CCAS : 7,5 millions à 5 millions. Ce sont les 2,5 millions, que je vous ai expliqués, qui passent à la masse salariale. Les subventions aux associations – un effort important a été fait aussi pour que tout le monde participe à l'effort de gestion de la Ville – qui passent de 3,8 millions à 3,2 millions. Les contingents et participations obligatoires dont la participation au SDIS, (là, on maîtrise trop peu, c'est les pompiers) qui est à peu près à égalité. Et les diverses admissions en non valeur et autres subventions qui ne sont pas trop significatives.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Sur ce point, si vous le permettez, Monsieur, une observation. Je crois qu'il faudra que nous regardions avec beaucoup d'attention la remarque qui a été formulée par Monsieur le Maire de La Seyne sur la répartition des contributions des Communes au SDIS. Je crois que son analyse est intéressante. Je ne dis pas si elle est fondée, mais en tout cas elle mérite d'être approfondie. Parce qu'il s'avère qu'il y a des écarts absolument incroyables entre les Communes, notamment membres de TPM, où cela va parfois d'un écart de 1 à 5. Et je crois que nous ne sommes pas très bien placés. Donc, il n'y a pas beaucoup de raisons que ce genre d'inégalité soit maintenue, sauf à ce qu'on nous apporte la preuve du contraire. Je m'associe volontiers à sa démarche de demander une réflexion globale sur la répartition des cotisations au SDIS entre les différentes villes concernées.

M. DESERVETAZ : Non, non. J'avais terminé, Monsieur le Maire.

On voit bien que l'épargne, avec le statu quo, était impossible. Le service des Finances nous a fait la prospective si on n'intervenait pas. On s'aperçoit déjà qu'au budget 2015, nous étions autour de 3 millions d'euros d'épargne négative. Donc comme Monsieur le Maire l'a dit, il fallait prendre des mesures.

Le détail des recettes : impôts et taxes s'élèvent à 70 747 000 €. Les impôts locaux qui représentent 57,80 % des recettes, Monsieur le Maire a expliqué : cela représente 4,3 % d'augmentation. Les dotations communautaires sont en baisse (de 8,400 millions passent à 8 millions). La taxe des ordures ménagères : de 10 millions passe à 11 millions, avec une augmentation de 4,30 %. Les produits de jeux sont en baisse tout le temps, on ne sait pas exactement en 2015. Et les taxes diverses (EDF, stationnement) sont à égalité. Les droits de mutation de même.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : La probabilité, c'est que les trois dernières recettes baissent. Les produits des jeux et les droits de mutation, cela n'augmentera pas. La probabilité est là. On a perdu 200 à 300 000 euros l'année dernière. Un jour, l'hémorragie sera réduite. Mais 200 à 300 000 euros, ce n'est rien. C'est 1,5 point d'impôt. C'est tout ce que je voulais signaler.

M. DESERVETAZ : Dans les recettes de fonctionnement, la dotation et participation est de 16 400 000 euros. La DGF représente 71,8 %, qui était de 12 800 000 euros l'année dernière, passe à 10 830 000 euros cette année, donc une baisse de 2 millions. Les diverses participations (DGF, État et Département), là il y a une augmentation, mais c'est dû aux contrats d'avenir qui sont pour 455 000 euros. Les compensations fiscales pour 1 760 000 euros, donc une baisse de 17 913 000 euros à 16 431 000 euros.

Sur l'équilibre financier des investissements, qui se monte à 24 393 000 euros, le remboursement de l'emprunt représente 11 %, il est faible. Les dépenses d'équipement 89 % et autres dépenses. L'autofinancement propre de l'exercice s'élève à 32 % contre 18 % en 2014. L'emprunt à 42 %. C'est sûr, effectivement, comme le disait Monsieur le Maire, si nous avions mis dans les cessions 10 millions d'emprunt, 10 millions de cessions, on aurait pu se passer de l'emprunt. Les subventions : 10 % et les dotations et fonds propres : 16 %.

Les dépenses d'équipement, vous voyez depuis 2008 jusqu'à 2014, 13 millions estimés puisque ce n'est pas fini. Le BP 2015, un investissement de 19 238 000 €, soit un montant similaire aux investissements réalisés les années précédentes et dans la moyenne de 16 millions par an. Le ratio dépenses d'équipement brut s'élève à 20,23 % en 2015.

Dans les dépenses d'équipement, pour 2015, qui s'élèvent à 19,2 millions :

- 6 millions de valorisation du patrimoine
- 2 millions pour la culture dont 1,3 million, Collégiale St-Paul
- 3,4 d'aménagement urbain dont 2,3 pour le cœur de ville, 1 million place Clemenceau-jardin Denis
- 1,5 de travaux de voirie (avenue Decugis, chemin du Plan du Pont)
- 2,9 millions pour des opérations concernant l'environnement, en particulier la protection du littoral, pour 1,3 million ; lutte contre les inondations, 1,3 million
- Et 695 000 euros sur les bâtiments scolaires, avec 350 000 euros de travaux pour des économies d'énergie et 200 000 euros pour des travaux de mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite

Financement des équipements. La part des ressources définitives qui s'élève à 52 %. Mais là je vous fais remarquer aussi, c'est dû à l'emprunt qui est l'emprunt d'équilibre car effectivement, si on avait mis un peu plus de ventes, de cessions, nous serions comme les années précédentes. La part de l'emprunt s'élève à 48 %. À noter que les ressources propres ont été marquées les années précédentes par des cessions qui n'ont pas été forcément réalisées.

La dette, une très bonne capacité de désendettement : 4,5 ans pour un ratio de bonne santé financière évalué jusqu'à 12 ans. Une dette plus souple par rapport à 2014 avec davantage de taux variables. Nous privilégions plus les taux variables en ce moment, parce qu'il y a une certaine stabilité dans la baisse des taux, que les taux fixes.

On voit bien le graphique fait par le service des Finances. L'assouplissement de l'offre bancaire se poursuit avec un regain de concurrence entre les différentes sources de financement du secteur public local, ce qui a un impact positif sur le coût du financement et permet également aux emprunteurs d'avoir un meilleur accès à la liquidité et davantage de choix sur les types de crédit proposés.

L'encours de la dette par habitant au 1er janvier 2015. On voit bien que l'encours de la dette est très bas à Hyères : seulement 556 euros par habitant contre 1 535 euros par habitant au niveau national. Là, il faut dire que les dernières statistiques que nous avons remontent à 2012. Donc, il doit y avoir un peu d'évolution. Et seulement 33 % des recettes réelles de fonctionnement contre 103 en moyenne sur la strate.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que j'avais à dire sur la présentation du budget primitif.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci beaucoup. Merci. Qui demande la parole ? Monsieur POLITI.

M. POLITI : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je serais tenté, pour commencer mon allocution, de féliciter une fois de plus Madame la Directrice des Finances pour son travail. Mais vu qu'au sein de cette Assemblée, lorsqu'on complimente un fonctionnaire, vous n'hésitez pas à lui attribuer des propos qui le mettent en porte à faux, je m'en garderais bien. C'est bien dommage, mais c'est comme cela.

Aujourd'hui, nous allons voter votre premier budget.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur POLITI ?

M. POLITI : Oui ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Soyez plus précis.

M. POLITI : C'est-à-dire ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous venez de dire quelque chose, soyez plus précis.

M. POLITI : À vous d'interpréter à votre façon. J'ai dit ce que j'avais à dire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous vous contentez d'envoyer des rumeurs, des mots. Vous dites que j'ai, par des interventions...

M. POLITI : Pas du tout.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Dites-nous !

M. POLITI : C'est tout.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ah ! C'est tout ?! C'est votre façon de procéder. C'est une façon, cela rappelle Vichy. Allez-y !

M. POLITI : Vous êtes bien énervé aujourd'hui ! Vous me coupez la parole.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Les choses, on les dit, Monsieur !

M. POLITI : Eh bien je les dis !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Alors, vous les dites complètement.

M. POLITI : Mais je les dis. Je disais, pour reprendre mes propos, que nous allons aujourd'hui voter votre premier budget dont vous allez enfin assumer entièrement la paternité. Et je dirai que ce vote va marquer en fait la fin d'un temps, celui qui consiste à dire depuis des mois : quand c'est bien, c'est grâce à moi (cela c'est à vous que je l'attribue) et quand c'est mal, voire impopulaire, « c'est la faute à POLITI ». Tout y passe : le budget, les finances, les subventions, la Partègue et même les inondations. Et puis, on entend régulièrement : « On découvre les dossiers ». Pourtant, me semble-t-il, vous êtes élu dans cette noble Assemblée depuis plus de quinze ans, voire vingt pour d'autres, et vous n'êtes donc pas, comme j'ai pu le lire dans un blog local, vous n'êtes ni un novice, ni encore moins un perdreau de l'année.

Alors, puisque vous vous amusez à dire que vous avez hérité d'une situation catastrophique, on va prendre les chiffres du document que vous nous avez fourni. Et il suffit de lire les ratios que vous nous fournissez vous-même et qui démontrent que vous ne faites, en fait, que mentir depuis neuf mois aux Hyéroises et aux Hyérois. Je ne les ai pas inventés, c'est M. DESERVETAZ qui, il y a quelques minutes, les a lui aussi donnés.

Permettez-moi de trouver d'abord un point positif à l'exposé que vous nous avez fait et celui de votre Adjoint aux Finances. Le point positif, c'est la baisse des charges à caractère général que vous poursuivez encore cette année, mais dont je voudrais rappeler que la mise en place date de plusieurs années.

Je n'ai pas soufflé quand vous parliez.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, mais c'est faux.

M. POLITI : Mais non ! Ne me coupez pas s'il vous plaît.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je ne vous coupe pas de toute façon.

M. POLITI : En d'autres temps, vous savez ce qui se passait, il y a un an ou deux ? Vous auriez claqué la porte au nez.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Complètement, parce que vous étiez...

M. POLITI : Parce que vous n'aviez pas de liberté de parole. Et maintenant il me la coupe en permanence !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur POLITI, je ne vous coupe rien du tout parce que je pense qu'il n'y a pas grand-chose à couper.

M. POLITI : Et vous êtes méprisant !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, mais je vais vous dire : vous mentiez quand vous étiez dans la majorité, vous continuez dans l'opposition. Je défie quiconque de me trouver une baisse des charges courantes dans la Commune pendant les six ans de votre mandat. C'est cela qui est terrible, si vous voulez.

M. POLITI : Je peux continuer ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous pouvez continuer avec vos affirmations sans fondement. Allez-y. De toute façon, c'est indifférent.

M. POLITI : Vous savez que chacun appréciera votre façon de procéder.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Alors je vous laisse, je ne parlerai plus. Je vais vous laisser aller jusqu'au bout. Ce que je souhaiterais, c'est que véritablement, les gens extérieurs aux partis représentés dans ce Conseil, à chaque fois – vous savez comment on fait aujourd'hui à la télévision – regardent si ce que vous dites est vrai. Par exemple, que *Var Matin* regarde si les charges courantes ont baissé une seule fois pendant les six ans de votre mandat. C'est tout. Qu'on vérifie. Comme cela, on ne profère pas des affirmations sans fondement.

M. POLITI : Le point négatif par contre, et cela, vous ne pourrez pas le contester : après deux années de baisse consécutives, tant en valeur brute qu'en pourcentage, la masse salariale repart cette année à la hausse. Et même si on isole par honnêteté intellectuelle, bien entendu, le transfert du service Enfance et Loisirs en Mairie.

Autre point révélateur de l'héritage positif en matière de finances, ce sont les emprunts. Et depuis un an, là aussi, on entend tout le temps que le budget est insincère. Vous avez encore prononcé ces paroles il y a quelques minutes. On dit, enfin vous nous aviez dit que vous ne pourriez pas vous en sortir, qu'on manque de recettes. Et en fin de compte, comment va-t-on finir l'année ? Je veux parler de l'année 2014. Et puis, qu'est-ce qu'on a constaté ? Le constat qu'on a fait, c'est que si on compare l'encours de la dette au 1er janvier 2014 et au 1er janvier 2015, il est carrément identique. Conclusion : eh bien, vous n'avez pas eu besoin de vous endetter de façon supplémentaire pour terminer l'année. Vous avez même moins emprunté que ce que vous auriez pu initialement faire.

Là encore, la situation catastrophique que vous annonciez n'était qu'une manœuvre, de mon point de vue, là aussi, qu'un leurre destiné à alimenter votre dessein d'augmenter les impôts.

Par contre, le 1er janvier 2016, on ne pourra pas en dire autant puisque vous allez emprunter sur l'année 2015 plus en un an que moi je n'avais emprunté en quatre. Cela équivaut à 50 % de vos investissements financés par l'emprunt. Alors je me dis : est-ce bien raisonnable pour une Ville qui soi-disant est en grand danger financier ? Mais ceci étant dit, je n'ai jamais été personnellement contre le principe de l'emprunt. Surtout, chacun sait que les taux actuellement sont particulièrement bas et donc particulièrement attractifs. Mais un tel emprunt aurait-il été possible si la Ville était en aussi mauvaise santé que vous avez l'air de le dire ? Je ne vais quand même pas vous rappeler l'adage : on ne prête qu'aux riches.

Reste un dernier point et non des moindres : les impôts. Je voudrais à ce sujet évoquer avec vous le site Internet lancé par Jean-Marie CAVADA, ancien journaliste connu, Député européen apparenté UDI, concernant les finances des collectivités locales. Site qui est d'ailleurs relayé par l'association Anticor que M. ROUX connaît très bien puisqu'il a signé leur charte. C'était pendant la campagne électorale. Qu'est-ce qu'on y apprend à propos d'Hyères ? Que nous sommes notés 15/20, à égalité, je parle au sein de TPM, 15/20 à égalité avec la Commune de La Crau. Que trois Communes de TPM sont mieux notées que nous : les Villes de La Garde, Ollioules et Le Revest. Les sept autres communes de TPM ont toutes des notes qui sont inférieures à la nôtre. Si l'on prend, si l'on compare trois Communes varoises qui ont à peu près la même typologie (Fréjus, Hyères et La Seyne), une a 15/20, c'est Hyères, les deux autres ont zéro. Enfin, enseignement intéressant de cette étude, c'est qu'elle fait un certain nombre de préconisations dont celle, entre autres, de ne pas augmenter les impôts. Les personnes qui l'ont réalisée sont de mon point de vue des personnes tout à fait sérieuses, lucides et responsables. Car contrairement à ce que vous prétendez, on peut être lucide et responsable tout en étant en désaccord avec votre volonté d'augmenter les impôts. Parce que sans vouloir vous déplaire, Monsieur le Maire, le monde n'est pas divisé en deux entre ceux qui sont d'accord avec vous et ceux qui ne sont pas d'accord, et vous l'avez dit encore tout à l'heure, et qui donc par ricochet seraient irresponsables. Vous l'avez encore dit tout à l'heure. Je pense que ceci est irrespectueux vis-à-vis des électeurs.

Car tout le problème est là. Pourquoi augmenter les impôts ? C'est rigolo ? C'est pourtant des affaires de la Ville dont on parle, mais c'est amusant, vous avez raison ! On pourrait penser qu'on augmente les impôts parce que les finances vont mal. On vient de voir avec vos propres chiffres que c'est un mensonge et que ce n'est pas le cas. On peut se dire aussi que vous voulez financer vos projets. Toute la Ville dit que vous ne faites rien depuis neuf mois. En fait, on pourrait se dire que vous voulez vous faire de la trésorerie pour financer ultérieurement des projets pharaoniques. Il y a tout lieu de le penser. Car au bout du compte, 4,3 % d'augmentation des taux représente à peu près 1, 100 million de recettes supplémentaires.

Il était de mon point de vue, de notre point de vue, techniquement possible de trouver d'autres pistes d'économies dans la collectivité, car cette augmentation, c'est autant de pouvoir d'achat en moins pour les Hyéroises et les Hyérois. C'est autant d'argent en moins potentiellement investi dans l'économie locale.

Je pense, Monsieur le Maire, que ce geste est un geste négatif vis-à-vis des Hyérois, un geste négatif vis-à-vis de l'économie hyéroise, un geste négatif qui laisse à penser que l'impôt est une variable d'ajustement un peu facile pour boucler un budget.

En résumé, vous avez dit que je vous le dirai, donc je vous le dis : il s'agit du non-respect de la parole donnée, du non-respect de vos engagements. Je devrais même dire en fait, puisque vous étiez deux, c'était le non-respect de vos deux paroles et le non-respect de vos deux engagements. Car depuis neuf mois, les Hyéroises et les Hyérois découvrent la réalité de votre personnage, de votre caractère, de votre comportement. Reprenons par exemple le programme, votre programme car on a bien compris que le programme de Francis ROUX, il ne pesait pas grand-chose dans la politique actuelle. Pas d'augmentation d'impôts ; + 4,3 %. Action rapide sur les inondations, il aura fallu attendre la deuxième vague de novembre pour que le budget alloué passe de 500 000 euros à 2,3 millions. La propreté, quand j'ai fait campagne à ce sujet, vous m'avez ri au nez, vous m'avez dit que c'était le tout-venant, le quotidien du Maire, sauf que ce standard minimum, aujourd'hui vous n'êtes pas capable de l'assumer ! Oui, écoutez ! La concertation, vous l'aviez dit aussi le jour de votre intronisation, elle serait à l'honneur. Ce n'est sûrement pas ce que pensent les habitants du centre-ville qui viennent d'apprendre devant l'abattage surprise des platanes des avenues Foch et Gambetta. Autre détail qui est bien révélateur de votre comportement : on pouvait lire en différents endroits de votre programme que vous alliez supprimer des inaugurations de complaisance coûteuses et inutiles telles les inaugurations de ronds-points. Eh bien samedi, nous sommes invités, avec grand plaisir certes puisqu'il s'agit de l'Armée, à l'inauguration d'un rond-point ! Finalement, peu importent les promesses pourvu qu'on ait le siège !

Car plus on avance dans le temps, et ce budget nous le confirme, plus on peut se dire que vous et votre programme, c'est le miroir aux alouettes uniquement destiné à tromper et à trahir les électeurs.

En conclusion, on constate aujourd'hui que sur de multiples dossiers, l'État – et vous le disiez tout à l'heure – fait un pas en avant, un pas en arrière. Et on est en droit aujourd'hui de se poser la question sur la valeur de la parole de l'État. Mais ce budget, comparé à votre programme, nous montre aujourd'hui que la parole de la Municipalité ne vaut pas grand-chose, non plus. Un tel comportement, je pense, ne peut que nuire à la classe politique et elle n'en a pas besoin.

Je sais que vous allez qualifier mes propos d'irresponsables, de lassants, comme vous l'avez dit l'autre fois, puisque c'est visiblement le qualificatif que vous utilisez communément pour désigner les Hyéroises et les Hyérois qui sont en désaccord avec vous.

J'ai un grand regret, c'est en fait de ne pas, malheureusement, avoir le temps d'aller plus dans le détail et de vous présenter un contre-budget où on aurait pu vous faire la démonstration qu'il était possible, comme c'est le cas à Toulon, comme c'est le cas à TPM, de subir la baisse des aides de l'État sans pour autant augmenter les impôts. Je note d'ailleurs que sur la baisse de ces aides de l'État, vous me dites que vous n'étiez pas au courant alors que Francis ROUX, dans son programme, expliquait (je l'ai aussi, donc *Var Matin* pourra le vérifier qu'il était au courant mais que malgré cela, il n'augmenterait pas les impôts. Eh oui, il l'écrivait. Il ne l'a pas dit, il l'écrivait. Donc, je pense que ce serait l'occasion pour vous de plus vous parler et de plus échanger.

Enfin, vous allez accuser l'ensemble de l'opposition – pour l'instant c'est mon groupe que vous allez accuser – de ne pas faire des propositions suffisamment concrètes sur le budget. Accusation facile, vous en conviendrez.

Mais je voudrais vous faire quelques suggestions. La première, c'est de vous rappeler, et vous le savez : vous êtes le Président de droit de toutes les Commissions et vous avez donné la Vice-Présidence de la Commission des Finances à un ami de l'opposition, moi en l'occurrence. Je vous remercie pour ce gage de confiance qui vient de démontrer que derrière les discours de façade, vous ne doutez pas tant que cela de mes compétences. Seulement voilà, je dois être le seul Vice-Président d'une Commission des Finances de France qui n'a pas le droit de parler à la Directrice des Finances. Dois-je vous rappeler que vous m'avez écrit (j'ai la lettre) qu'il n'était pas possible de la rencontrer ? Nous devons être aussi la seule Commission des Finances de France qui ne travaille pas sur le budget. En fait notre rôle est réduit à une simple chambre d'enregistrement. Donc, il serait temps de donner aux membres de cette Commission de vraies missions afin de vous faire des propositions dans le sens de l'intérêt général des Hyéroises et des Hyérois. Je crois que M. SEEMULLER vous a également fait cette suggestion.

J'ose espérer que vous entendrez, Monsieur le Maire, cet appel pour une véritable démocratie locale, celui du travail plutôt que celui des discours. Et vous verrez que les élus seront tout à fait capables de vous fournir des propositions lucides et responsables, au risque, il est vrai, de démontrer qu'il existe bien souvent des alternatives à vos affirmations péremptoires. Merci.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, le budget c'est l'acte fondateur. C'est sur ce budget qu'on appréciera la réalité de votre action et des faits. Donc c'est une discussion très importante et qui est très structurante pour chacun d'entre nous et donc on s'adresse aux Hyérois et bien sûr à la majorité du Conseil Municipal : pourquoi ne pas l'avoir dit pendant la campagne ? On le dit, on le répète et on le répétera encore. C'est notre responsabilité d'élus d'éclairer les conditions dans lesquelles on va exercer notre mandat. Le contexte qui est le nôtre n'est pas un contexte nouveau. S'il y a une certitude, c'est bien dans la grande difficulté de l'État d'assumer aujourd'hui le poids de la dette. Et je m'adresse encore une fois au parlementaire : c'est tout à fait prévisible, le premier poste c'est bien sûr le remboursement. Et pour en sortir, que ce soit une majorité de droite ou de gauche, le résultat est le même. Et il m'arrive de lire aussi les programmes de l'opposition actuelle et de voir que ce n'est pas 50 milliards qu'on prélèvera, mais 150 milliards. Donc quelle que soit la majorité, il y a une réalité absolue, c'est les conditions dans lesquelles les collectivités doivent exercer leur pouvoir : contexte extrêmement tendu.

Et dans l'incertitude, Monsieur le Maire, je crois à la capacité de ce qu'on appelle de l'intelligence collective. Je crois à la capacité de travailler ensemble. Je crois à la capacité de tenir des Commissions qui soient des vraies Commissions et d'examiner les problèmes les uns après les autres. On a l'occasion de le faire dans la Commission d'Appel d'Offres. Je prends la main que me tend M. POLITI, Vice-Président : pourquoi ne pas mettre en fonctionnement la Commission des Finances et pourquoi ne pas réexaminer le rapport d'audit et pourquoi ne pas appliquer le scénario numéro 2 qui disait justement de ne pas augmenter ? Et en tout cas, qu'on aille jusqu'au bout. Et en allant jusqu'au bout avec une incertitude, peut-être revenir en arrière. Mais au moins, on aurait fait un travail collectif qui rendrait honneur à la classe politique et qui rendrait honneur à notre intelligence collective. Je le regrette.

Et donc dans ce contexte politique, vous avez décidé, avec votre majorité, d'augmenter les impôts. Je ne reviens pas, on l'a dit : 4,3 % pour les taxes plus l'augmentation des bases. L'Agglomération de Toulon, Toulon, La Seyne, Le Lavandou et d'autres collectivités, on le verra, ont décidé de faire un effort extrêmement important et de ne pas augmenter les impôts. Pourquoi ? Parce qu'ils ont conscience de la situation de nos concitoyens aujourd'hui. Et dans le cas très précis d'Hyères, je vous l'ai déjà dit, je vous renvoie au rapport du CCAS : un salaire moyen annuel de 20 000 euros, 10 % de nos concitoyens vivent avec 600 euros par mois, 13 % de chômeurs, 25 % pour les jeunes et sans parler du cri d'alarme des commerçants, des artisans, des agriculteurs en grande difficulté. 70 euros, 80 euros, c'est beaucoup d'argent et c'est en tout cas de l'argent qui sera pris sur des dépenses essentielles.

Pour une grande partie de la population hyéroise, comme d'ailleurs de la population française, les choix qu'ils sont amenés à faire pour répondre à cette augmentation des impôts vont être extrêmement difficiles.

Et je rappelle le ratio de la page 5 de votre budget primitif : 754 euros par habitant à Hyères en produits d'imposition directe contre 609 dans la moyenne de la strate des villes de notre taille. 750 d'un côté, 600 de l'autre. Cette ville a une fiscalité extrêmement lourde déjà. Et cela a trois conséquences. La première, c'est que l'impôt tue l'impôt. Vous le savez mieux que moi. Risque de diminution sur les transactions immobilières, sur les recettes des droits de mutation. On fait peser un vrai risque sur le dynamisme et sur la capacité d'avoir des recettes. Accentuation de l'exode des jeunes foyers à bas revenus de cette ville. Et décroissance de la population avec un risque de diminution des recettes fiscales. Il faut appréhender cette incertitude-là. Le fait d'augmenter les impôts, ce n'est pas un bon message qu'on envoie.

Au-delà de cette décision que vous avez prise, il manque dans votre projet, en dehors des efforts qui sont faits, une véritable ambition. Et peut-être pour apporter un petit sourire puisqu'on en avait déjà parlé, et que quand j'aborde ce sujet-là, j'entends le mot « science-fiction », j'aimerais que vos collègues vous offrent pour Noël un livre, le livre de Jeremy RIFKIN qui s'appelle *La Troisième révolution industrielle*.

Ce livre intéresse les collectivités territoriales. Il fait suite à un deuxième livre que je vous offrirais volontiers d'ailleurs, qui est celui des élus socialistes et républicains *Territoires innovants*. Et si vous le voulez bien, je le ferai passer à la fin de la réunion. Ce sont des éléments qui sont porteurs de valeur pour demain, donc d'emploi. C'est une réflexion sur ce qu'une Ville doit investir pour créer de la richesse. Avec la charte du Parc National, le conservatoire, l'agriculture biologique, la viticulture, notre Ville dispose d'atouts considérables pour attirer les investisseurs si nous travaillons ensemble sur la transition énergétique. Le Ministre va sélectionner 200 territoires d'excellence. Est-ce que notre Ville est apte à relever ce défi pour demain ? Est-ce qu'on est susceptible de devenir un lieu où les investisseurs numériques viendront ? Les entreprises de demain ? Est-ce qu'on est susceptible d'être un lieu où nos bâtiments produiront de l'énergie positive ? Est-ce qu'on est susceptible aussi d'anticiper ces grands bouleversements climatiques dont on en subit les effets ? Ce sont des questions fondamentales. Les territoires qui prendront ce tournant seront des territoires qui créeront de la richesse. On en a les moyens. Sortons d'une gestion au fil de l'eau. Regardons l'avenir, inspirons-nous. Et je citerai Mme Martine AUBRY puisqu'elle a pris l'initiative avec la Région Nord-Pas-de-Calais, la Ville de Lille, d'investir dans ces technologies-là. C'est une première piste et je regrette de ne pas avoir cette ambition. On peut en avoir une autre, en tout cas notre groupe suggère de s'engager dans celle-là.

Le deuxième, on en a parlé rapidement, c'est l'organisation des services. Aujourd'hui, au vu des documents qui nous ont été transmis, elle est illisible. Je le regrette. Et je vous avais demandé et je vous redemande d'ailleurs : peut-on disposer d'un organigramme ? Aujourd'hui, concernant 50 % de la dépense de la Ville, c'est-à-dire 1087 fonctionnaires, j'ai 50 % dans le technique, 30 % dans l'administration. On aimerait avoir une ventilation par service. On aimerait savoir si les moyens sont mis en place pour répondre à nos objectifs. Et surtout sur le qui fait quoi. Dans notre responsabilité d'élus, il nous paraît très important que cette matière humaine qui est la plus riche, qui sont nos fonctionnaires qui travaillent avec dévouement et passion et qui ont cette haute intensité de créer de la valeur aussi en accompagnant par le service public, on aimerait être sûr que cette organisation aujourd'hui telle qu'elle existe est la plus optimale. Et je pense que cela peut faire partie aussi d'un débat entre nous.

On note avec satisfaction et là, pour montrer qu'on est très balancé dans nos appréciations, la création des emplois d'avenir. Et on soutiendra toute politique en faveur de l'apprentissage. Et je me tourne encore une fois vers mes collègues de la Commission des Marchés pour dire : continuons dans cette voie, permettons à ce que le volume d'engagement qui sera décidé par la Ville puisse aussi créer des postes d'apprentis, des postes d'accompagnement pour permettre à la jeunesse de trouver des débouchés. Le critère social doit réellement être pris en compte et on doit s'inquiéter à chaque fois que le prix chute qu'il n'y a pas derrière un dumping social et une fragilité du tissu des entreprises qui travaillent avec la Ville.

Enfin dernier élément et cela, ce sera incontournable, c'est prévu : de quelle manière notre collectivité va s'organiser avec la grande collectivité toulonnaise et avec les autres collectivités, cette articulation ? Je retrouve dans votre budget les 36 000 euros pour le Syndicat des Pistes Cyclables. Vous allez dire : je fais une fixation. Mais encore une fois, est-ce que cette dépense est utile ? Les 40 000 euros pour le Tourisme du Golfe des Iles d'Or. Je pense que ces sommes-là, et le moment est peut-être venu – alors l'année prochaine, prenons le temps qui est le temps administratif –, mais de cesser de mettre de l'argent dans des structures qui aujourd'hui ne répondent pas à notre objectif.

J'attendais avec impatience la venue du Président de TPM ou son Directeur Général. Je vous le redemande, Monsieur le Président, Monsieur le Maire. Hyères dans TPM, c'est un élément extrêmement important. Malheureusement, dans un article récent de *Var Matin*, j'observe que la communication du dernier budget voté sans augmentation parle des investissements qui seront faits sur Toulon et sur La Seyne. Alors, je m'adresse à M. Francis ROUX, qui siège à TPM, qui est notre représentant, et lui dire simplement : est-ce qu'il peut nous éclairer sur les investissements qui ont été décidés par TPM ? Je pense en particulier à ce qui va se passer autour de la gare et du passage à niveau, à la gare multimodale, au Port du Levant, à l'aménagement de la vieille ville ou à la reprise par TPM, pour être très concret, des navettes, les 700 000 euros que nous coûtent les navettes qui pourraient parfaitement être reprises par TPM dans le cadre de ses compétences.

Je vous ai dit ce que je devais vous dire avec sincérité et avec force. J'estime que nous avions les moyens d'éviter cette augmentation. Je le regrette infiniment pour les Hyérois. Je crois qu'on attend aujourd'hui des actes qui sont forts et pas seulement des mots. Je crois à la démocratie participative et pas à une démocratie endormie. J'entends la colère des Hyérois et je pense que nous pouvons encore, pour eux, pour ceux qui sont les plus fragiles, trouver une réponse qui soit une meilleure réponse qu'une augmentation des impôts. Merci.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci. Monsieur COLLET.

M. COLLET : Oui, merci Monsieur le Maire. Je vous rassure, je vais être beaucoup plus court. Même si on a toujours un peu d'inquiétude à prendre la parole maintenant puisque quand on entend parler du retour du régime de Vichy, lorsqu'on entend des réactions, il me semble, désagréables de gens qui réagissent sur la tonalité de l'interjection de nos collègues. Enfin, pour autant, je prends la parole quand même.

Monsieur le Maire, dans un contexte économique effectivement difficile, nous avons pris acte d'un certain nombre d'efforts de votre part. Pour autant, nous voterons contre ce budget pour un certain nombre de raisons.

Évidemment, cela a déjà été dit, mais nous avons toujours en mémoire vos promesses de campagne, celles de votre Premier Adjoint aujourd'hui qui fut en son temps également candidat, en promettant de geler la fiscalité – ce sont vos propos – pendant six ans. Nous aurions souhaité que vous n'augmentiez pas la fiscalité, du moins la première année. Faire, comme vous l'avez dit tout à l'heure, – et cela, c'est votre expression – le gros dos au moins pendant cette première année. Je pense que les Hyérois auraient apprécié. Quelques efforts supplémentaires en termes de gestion courante et de fonctionnement auraient pu permettre d'éviter cette augmentation.

Quand on voit que même M. FALCO, quelque part votre mentor, si je peux me permettre, n'a pas souhaité augmenter la fiscalité.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oh ! Vous avez une lecture distraite de la vie politique varoise, vous savez. Un ami, mais pas un mentor.

M. COLLET : Ah écoutez ! Un ami, mais pas un mentor. Oui bon, on ne va pas jouer, c'est vrai que la langue française est très riche.

Même M. FALCO qui n'a pas souhaité augmenter la fiscalité et qui a fait augmenter la masse salariale de 0 %, comme l'ont fait d'ailleurs d'autres Communes. Pas plus tard qu'hier, enfin aujourd'hui, Le Lavandou, qui connaissait malheureusement les mêmes difficultés que notre Ville. Si vous voulez, c'est cette réflexion récurrente sur des promesses non tenues. Et je pense qu'aujourd'hui, s'il y a une espèce de ras-le-bol de la politique, c'est justement : les promesses ne se font que pendant les campagnes et après, c'est après.

Rapidement quand même, l'audit qui avait été demandé par la Municipalité faisait apparaître une situation difficile, effectivement, où il fallait corriger par des actions indispensables. Le taux d'épargne brute, la part de recettes de fonctionnement ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Elles doivent être consacrées à l'investissement ou au remboursement de la dette. Si l'épargne brute s'avère insuffisante et explose, la collectivité a un déséquilibre budgétaire à court terme. Or dans le budget 2015, pratiquement rien ou peu nous indique comment y parvenir. Les droits de mutation, vous l'avez souligné, similaires à 2014 : en 2012, 3,5 millions ; 2014, 2,8 millions. La base fiscale, soyons prudents sur les estimations pour 2015 : une évolution positive. Les dépenses de fonctionnement : charges de personnel, qui représentent à peu près 50 % du budget, elles sont ramenées à 87,5 millions en 2015 au lieu de 90,4 millions au budget de 2014, pardon. C'est insuffisant. Les dépenses de fonctionnement à des missions, et là on a des exemples en tête, confiées à des prestataires extérieurs (subventions, participation aux partenaires, etc.) : un effort à réduire. Les charges à caractère général passent de 29,9 millions en 2014 à 25 millions en 2015. C'est insuffisant. Les intérêts de la dette, mieux maîtriser l'endettement de la Ville même si la dotation de l'État, on y revient, de 16,3 millions en 2015 contre 17 millions en 2014 (une baisse de 1,6 million), rien ne le justifie, rien ne justifie l'augmentation de la fiscalité locale. Et je terminerai pour dire que quant à l'encours de la dette par habitant au 1er janvier 2015 : 625 euros contre 567 euros en 2014.

C'est vrai que nos communes voisines n'ont peut-être pas fait mieux. Mais Hyères est en cause.

Voilà un petit peu les raisons pour lesquelles nous voterons contre votre budget et nous pourrions aussi évoquer, mais on le fera peut-être ultérieurement, un regard sur les subventions avec des aberrations notoires. Merci Monsieur le Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci. Ah pardon ! Monsieur FELTEN.

M. FELTEN : Merci Monsieur le Maire, mais effectivement, comme je l'avais remarqué déjà la première fois, la fois précédente, excusez-moi, on a tendance à m'oublier, mais ce n'est pas très grave puisque je vais parler pendant une minute seulement.

Effectivement, l'opposition, constatant tout ce qui a été dit précédemment par mes collègues, sera unanime. Effectivement, nous ne voterons pas ce budget. Moi non plus d'ailleurs. Et je ne vais pas aller dans le détail de ce qui a été évoqué, mais je suis parfaitement en phase avec tout ce que mes confrères ont dit.

En revanche, je n'ai pas, bien sûr, vos compétences en économie. En revanche, si vous me permettez d'avoir quelques qualités en tout cas en français, j'ai cru comprendre tout à l'heure que votre première priorité pour le budget 2015, c'était de réaliser des économies de fonctionnement drastiques. Que dit le *Larousse* sur le mot « drastique » ? « D'une rigueur contraignante, très rigoureux, draconien ». Alors, excusez-moi, mais nous sommes abreuvés à grands frais de timbres, certes en lettre verte, mais quand même, de belles plaquettes d'invitations à des inaugurations, à des manifestations, à des concours de crèche, tout en papier glacé. Et la cerise sur le gâteau : j'ai reçu à mon domicile, chose que je n'avais jamais commandée, un paquet de cartes de visite en papier glacé à mon nom : Conseiller Municipal, meilleurs vœux 2015. Ne peut-on pas faire un petit effort sur le budget de fonctionnement ? Puisque je viens d'entendre que les efforts devaient être drastiques.

Merci Monsieur le Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vais commencer par la dernière intervention, que chacun appréciera sur le fond. C'est sûr qu'il faut faire des économies partout. C'est une tradition, Monsieur FELTEN. Et la tradition, je n'ai pas voulu y déroger. Éventuellement, je vous réponds. C'est une tradition de permettre à chaque élu, quel qu'il soit, majorité ou opposition, de disposer de cartes de vœux à leur nom. On aurait pu effectivement se contenter d'avoir des cartes de vœux au nom du Maire et du Conseil Municipal. C'eût été une économie. C'eût été aussi une discourtoisie.

J'ajoute que pour la première fois dans le fonctionnement de la Ville, ces cartes de vœux ont été faites en interne et n'ont pas été commandées à une imprimerie, ce qui en a réduit fondamentalement le coût.

Effectivement, on aurait pu éventuellement supprimer quelques heures de fonctionnement. Je crois que ce n'est pas de nature, quand on fait l'équilibre entre l'économie que vous imaginez et la qualité de la vie collective que j'essaie de maintenir, qu'il n'y a pas égalité. En tous les cas, je souhaite que vous soyez rassuré sur ce point, si d'aventure vous avez été à un moment inquiet.

Sur l'intervention de M. POLITI, il a dit que c'était la fin d'une époque. Alléluia ! Véritablement, c'est vrai que c'est la fin d'une époque. Il dit : « malheureusement », je dis : « heureusement » parce que véritablement, il n'y a rien de commun dans la gestion qui a été la vôtre et dans celle à laquelle je souhaite procéder.

Vous dites : « mon dessein d'augmenter les impôts ». Mais vous imaginez le contenu que peut avoir cette affirmation ? Dessein, c'est-à-dire ? C'est quoi ? C'est punir les gens ? C'est avoir une dimension masochiste ? Mais c'est bien entendu une très grande difficulté pour un Maire d'augmenter les impôts. Il ne peut le faire que parce qu'il considère, peut-être à tort, mais je ne pense pas que ce soit à tort, qu'il y a une absolue nécessité. Ce n'est pas un dessein. C'est une politique. C'est une obligation.

D'ailleurs, c'est sans doute pour des raisons aussi nobles qu'en 2009, vous avez augmenté de 2,9 % les impôts de la Commune ; qu'en 2010, vous aviez augmenté de nouveau de 2,9 les impôts de la Commune, ce qui fait aux alentours de 6 % puisque cela fait plus que s'ajouter. Sans compter le fait, mais vous savez que c'était largement dû au SDIS, qu'en 2008 il y avait eu une augmentation de 11 %. Donc des leçons en termes de fiscalité, vous m'excuserez, dans un contexte qui était assez euphorique, où votre prédécesseur, M. RITONDALE, avait bien pris garde, dans une gestion en bon père de famille, de laisser la cagnotte qui convenait, recevoir des leçons à ce niveau-là, cela me paraît un peu excessif.

Je voudrais d'ailleurs, véritablement, demander à chacun des intervenants, en toute tranquillité : la seule chose dont on ne parle pas dans vos analyses, c'est du fait que les dotations de l'État baissent de 5,8 millions en 2015, 2016, 2017. C'est un détail. Ce n'est rien, 5,8 millions. Vous vous rendez compte, ce n'est rien ! C'est presque 20 points d'impôt, mais ce n'est rien. Et donc on peut effectivement faire comme si cela ne se voyait pas. C'est un choc monstrueux. Et quand on prend comme exemple, je l'ai pris moi-même, la Ville de Toulon, TPM, eh bien il y a effectivement des Communes, La Garde et autres, qui ont su dans le passé constituer des matelas pour résister à des crises de ce type. Nous n'avons pas ce matelas. Et ce n'est pas moi qui invente le fait que l'épargne brute de la Commune d'Hyères est l'avant-dernière de toutes les Communes de TPM.

J'ajoute que quand on me parle du Lavandou, où on veut être tranquille, vous voulez qu'on ait un niveau d'investissement de 2 millions d'euros ici ? Mais c'est une plaisanterie ! Je crois d'ailleurs ou c'est une erreur typographique de *Var Matin* ou c'est un moment d'égarement de mon collègue Gil BERNARDI. Mais si véritablement dans une Commune, on se borne à faire des investissements qui ne permettent même pas de remplacer, d'amortir, d'entretenir les bâtiments communaux, c'est une responsabilité que je ne prendrai pas.

J'ajoute que nulle part, vous me permettrez de le dire et là je prends à témoin bien sûr l'opinion, il y a eu un début de piste d'économies de la part d'un quelconque d'entre vous. Alors, M. COLLET, c'est un nouvel élu. Il réfléchit et bien sûr on aura des pistes ultérieurement. M. SEEMULLER a une vision de très long terme. Elle est pertinente, mais quand il y a une hémorragie, on ne se demande pas s'il faut s'entraîner pour les Jeux Olympiques, il faut d'abord arrêter l'hémorragie. Quant à M. POLITI qui me disait que j'avais été pendant longtemps membre du Conseil Municipal, et c'est vrai, lui a été pendant six ans Maire. Et quand on a été pendant six ans Maire, si on n'est pas capable d'avoir des pistes complémentaires d'économies, c'est véritablement que cette expérience n'a finalement servi à rien. On me dit, vous dites : « aucune action sur les inondations ». Est-ce que je peux me permettre de dire que depuis 20 ans, 30 ans, rien, strictement rien n'a été fait pour les inondations dans la ville d'Hyères ? Pas un agglo, pas une intervention. Rien ! Et on voudrait qu'au bout de six mois, tous les problèmes soient résolus. J'aurai l'occasion de m'exprimer sur les inondations très complètement. Et vous verrez que pour la première fois dans l'histoire d'Hyères, récente en tout cas, je n'ai pas la prétention de parler de l'Histoire avec un grand H, il y aura des interventions de courte, de moyenne et de longue périodes, et non pas de la poudre de perlimpinpin répandue aux abords d'un fleuve.

On me parle de l'abattage des platanes. Bien sûr que je l'ai regretté. Je dirai même que je prends à mon compte et à ma charge l'erreur de communication, l'absence de communication qui a eu lieu. J'ai moi-même été surpris. Et il a fallu, après investigation, qu'un service me dise qu'il y avait un marché qui correspondait à une expertise des platanes dans la Commune et que dès lors qu'il y avait une maladie, comme il y avait le budget, qu'on arrivait en fin d'année, il fallait l'exécuter. C'est une erreur de procéder comme cela. Et c'est moi qui assume la responsabilité de cette erreur. Mais je vous garantis qu'elle ne se reproduira pas parce que ce n'est pas parce qu'il y a une expertise et qu'il y a un budget à épuiser qu'on a à intervenir de cette façon-là. J'ajoute néanmoins, à la décharge non pas des services mais à ma décharge, c'est que les platanes qui ont été coupés menaçaient de tomber. On peut bien entendu différer. J'aurais été pour ma part plus patient. D'autres ont été trop prudents. Et je trouve que l'absence de communication était coupable. Je le dis et j'en porte la responsabilité.

Vous indiquez que nous sommes, nous dilapidons l'argent public dans des commémorations ou dans des inaugurations.

M. POLITI : Pas du tout. C'est vous qui l'aviez dit à l'époque. Pas nous.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, effectivement, je n'inaugurerai pas trois fois consécutives le nouveau rond-point du 54e, vous voyez ce que je veux dire. Mais pour le 30e anniversaire de l'installation de cette garnison, qui est la dernière garnison sol air de l'artillerie française, qui, je dirais, imprime une marque tout à fait particulière, culturelle, historique, militaire dans la Ville d'Hyères, qui demande pour ses 30 ans que ce soit ancré dans le sol hyérois, que nous trouvions – et je pense que M. FELTEN, qui s'intéresse beaucoup à ce sujet, peut en témoigner – que nous avons la chance de trouver à proximité de la caserne Vassoigne, à proximité du mémorial de la 1re DFL, à proximité du Golf Hôtel, un carrefour qui n'a pas de véritable nom, le carrefour du Moulin Ier, pour honorer les soldats qui sont engagés sur tous les champs de bataille du monde. Prendre cet exemple pour dire que nous faisons beaucoup d'inaugurations, je crois que ceux qui goûtent nos frites et nos cacahuètes peuvent s'apercevoir qu'on est loin de certains buffets précédents.

J'ajoute, puisque vous voulez du détail, que c'est vrai qu'on ne fait pas grand-chose dans la Commune. Par exemple, quand on s'intéresse à la ZAC de la Crestade Demi-Lune et qu'on reçoit les aménageurs pour s'apercevoir d'ailleurs qu'il n'y a rien, sauf une chose, Monsieur POLITI, c'est-à-dire une sorte d'impôt dû par la Commune à l'aménageur pour un montant de 2,9 millions. C'était la première fois de ma vie, moi qui ai fait quelques ZAC, que je m'apercevais que c'est la Commune qui donnait des participations à l'aménageur. 2,9 millions. Et bien entendu, j'ai demandé à la SEMEXVAL de lever cette incongruité que tout le monde pourra vérifier. Et que les plus curieux sont les journalistes. Elle a été levée.

Quand vous imaginez que l' « amende », et je mets des guillemets à « amende », pour la Chambre des Métiers au CFA de Giens inscrite au budget était autour de 3,7 millions sans préoccupation différente.

M. POLITI : Pourquoi vous vous permettez de dire cela ? Vous pensez pour moi.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, je ne pense pas.

M. POLITI : C'est nouveau !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur, je conçois que cela vous gêne. Inscrit au budget.

M. POLITI : Ce n'est pas moi qui ai signé !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Inscrit au budget. Je ne dis pas que vous êtes responsable de cette curieuse convention qui fait que l'on devait des travaux réalisés dans le CFA. Mais je ne mens pas, je dis la vérité : vous n'en êtes pas responsable. Par contre, vous êtes responsable, en tant que Maire, de vérifier si le montant de ce que vous devez verser a un sens ou n'en a pas. 3,7 millions pour une estimation globale des Domaines de 8 millions, cela doit attirer au minimum l'attention d'un premier magistrat. Cela été le cas et nous sommes désormais à 1,8 million. Vous voyez, on ne sert à rien, sinon à économiser en l'occurrence déjà 5 millions d'euros.

Quant à la Commission des Finances à laquelle j'ai regretté votre absence il y a quelques jours, vous savez, je disais : vous avez été Maire, vous pouvez faire des propositions, il n'y a aucun problème. Six ans de parcours, c'est intéressant. Vous pouvez bien entendu, lors de ces Commissions, prendre contact, débattre, argumenter, vous référer à des fonctionnaires. Mais il faut savoir que dans le fonctionnement communal, les fonctionnaires travaillent avec l'exécutif, ils ne travaillent pas avec l'opposition. Il faut savoir comment cela se passe. Et ce n'est pas vous qui allez quand même donner des orientations de ce type, qui créiez une sorte de cordon sanitaire autour de votre « bunker » du cinquième étage pour éviter toute intrusion ou toute information. Soyons clairs. Que l'opposition travaille ; que quand elle demande une information, elle l'ait ; que, et je retiens encore et je voudrais que ce soit noté, nous essayions de faire rapidement une réunion avec TPM, avec le Directeur des Services : cela, oui. Que sur des sujets... par exemple je vais vous en proposer un. Qu'un jour nous nous réunissions – je le disais ce matin en présence de M. KBAIER – pour réfléchir sur ce que sont les missions d'un Comité Communal d'Action Sociale. Et c'est vrai qu'on finit par ne plus se poser de questions. On se demande si par exemple, je ne sais pas, je n'ai pas la réponse, mais est-ce que véritablement, par exemple un thé dansant, c'est une action sociale ? Est-ce que les crèches, c'est une action sociale ? Est-ce que les centres aérés, c'est une action sociale ? En revanche, aussi, on peut se demander si les personnes qui ne peuvent plus trouver de financement auprès des banques ne peuvent pas attendre d'un CCAS le complément. Donc moi, je suis tout à fait prêt un jour à faire un débat sur ces sujets-là. Là oui. Mais le reste, l'opposition ne sera jamais la majorité et elle ne peut pas utiliser les fonctionnaires municipaux et avoir obligatoirement tous les leviers qu'a la majorité. C'est le fonctionnement normal.

Si vous permettez, je vais poursuivre et en arriver à M. SEEMULLER.

Monsieur SEEMULLER, j'ai beaucoup de considération pour vous. Mais allez jusqu'au bout de la franchise, c'est-à-dire que Mme HIDALGO, par exemple, ou comme sur d'autres terrains, M. JUPPÉ, dont personne ne peut contester, je dirais, l'intégrité intellectuelle : bien sûr que nous savions tous, et cela avait déjà commencé en 2014, qu'il y a des baisses de DGF qui étaient programmées. Personne ne pouvait imaginer l'augmentation exponentielle qui a été déclarée 15 jours après les élections. Personne. Et cela, ceux qui disent « ce n'est pas vrai », je n'aime pas le terme de mensonge, en tous les cas ont une lecture très originale. Personne ne le savait. Cela a surpris tout le monde.

Je ne suis pas en train de dire que cette baisse des dotations globales n'avait pas d'opportunité d'exister. Et c'est vrai que dans la majorité, dans l'opposition, au-delà de la Sécurité Sociale, au-delà du budget de l'État, le budget des Collectivités doit être sollicité dans la difficulté nationale où nous nous trouvons. Simplement, ce que nous disons avec quelques autres, qui peuvent être d'ailleurs dans la majorité ou dans l'opposition à Paris, c'est qu'un étalement eût été nécessaire. Au lieu d'avoir ce choc frontal, au moins que sur un mandat, il y ait cette évolution. Il faut quand même rappeler qu'elle est concentrée sur les trois premières années et que normalement en 2018, 2019 et 2020 cela se calmera. N'aurait-il pas été préférable d'étaler ? Parce que le choc est inabsorbable, pratiquement. Inabsorbable.

Quand on me dit : on regardera pour un Conseil ultérieur les propositions. Les propositions, elles sont toutes simples : il n'y en a pas. Quand vous prenez le CCAS, faites-moi une seule proposition de baisse des dépenses. 85 % des dépenses de personnel. Qu'est-ce qu'on fait ? On les supprime ? Il y a une émigration, il y a une disparition ? Les 15 % qui restent, permettez-moi de vous dire que ce n'est pas grand-chose. Et véritablement, on est à l'os du fonctionnement. Dans la Commune, quand on me dit : on aurait dû faire plus pour les dépenses de fonctionnement, je défie quiconque de parvenir à aller au-delà. Je lisais ce matin dans la presse d'ailleurs une Commune qui se félicitait d'avoir fait 5 % de baisse des dépenses. Je pense d'ailleurs que c'est Le Lavandou que l'on évoquait tout à l'heure. Nous, on en est à 10 et parfois à 15 %. On ne peut pas aller plus loin sauf à mettre en difficulté, je dirais, le fonctionnement même des services. On fait une révolution en passant des services extérieurs en régie. On mutualise pratiquement CCAS et Commune.

Au bout d'un moment, je suis preneur bien sûr de toute proposition complémentaire, mais véritablement, dire qu'on aurait pu faire beaucoup plus, je dirais cela relève pratiquement du gag ou alors je ne veux pas dire irresponsable, mais facile. Trop facile. On ne peut pas tomber dans la facilité quand on est des opposants de qualité.

Les autres communes n'ont pas les mêmes problèmes que nous. Vous les citez, mais je veux bien. J'ai cité moi-même TPM et je l'ai relevé en séance à TPM en notant que si on pouvait passer outre les difficultés, c'est parce que le taux d'autofinancement était de 40 %, c'est-à-dire que 40 % d'investissements étaient liés à l'épargne brute. Écoutez, quand parfois on a 2 ou 3 millions d'euros, vous faites le pourcentage ? Vous imaginez ce que cela veut dire pour 20 ou 25 millions d'euros d'investissement ? On n'est pas à 10 et on est sur la branche difficile de la gestion. Et au moment où on n'est pas à 10 %, on prend 5,8 millions dans les trois ans.

Il y a un graphique qui a laissé tout le monde indifférent, mais ce n'est pas moi qui l'ai fait ce graphique. Et je ne veux rendre hommage à personne, ni à un audit de qualité nationale, ni à des services. Et puis je vais vous dire une chose : je suis nul en matière de ressources humaines de multinationales. Je suis nul en pharmacie. Je suis nul en gendarmerie. Je suis nul en Marine. Il y a quelques sujets que je connais un tout petit peu. Mais qu'on me reprojette le graphique de l'épargne sur les années à venir en cas de non-intervention forte ; que dès 2015 on est en déficit d'épargne, en épargne négative. Et cela veut dire : ce n'est pas la peine de se faire « des nœuds au cerveau », comme on dit dans notre pays. Quand on ne peut pas payer en totalité salaires, intérêts d'emprunt et dépenses obligatoires, et qu'est-ce qu'on fait ? On me dit : faisons encore des économies !

À un moment donné, quand vous êtes à l'os et que dans ce contexte extraordinairement difficile, vous n'augmentez les impôts que de 4,3 % là où d'autres, en euphorie, les ont augmentés de 5,8 dans les premières années, vous dites : allez, c'est quand même un peu facile. Même s'il y a des échéances électorales qui viennent, chacun appréciera.

Donc j'assume complètement. D'ailleurs, combien il aurait été facile et combien peut-être, autour de moi, m'a-t-on encouragé à différer cette prise de responsabilité. Vous comprenez bien. Avec quelques artifices, quelques malices, on passe. Mais l'année d'après, on coule. Je n'ai pas voulu, j'ai préféré la responsabilité dès aujourd'hui que le traficage parce qu'il y a par exemple une échéance au mois de mars. C'est mon honneur. Et quand je dis que ce budget est responsable et courageux, c'est que si ici quelqu'un peut imaginer que si c'est pour me faire mal ou pour faire du mal que j'ai pris cette responsabilité, c'est que véritablement il est plus pervers que la perversité qu'il me prête. Cela n'est pas le cas. C'est une nécessité telle que je l'ai pour ma part considérée.

Voilà, mes chers collègues.

Après, on peut surfer. M. COLLET me parle de M. FALCO. J'en ai parlé du Lavandou, je l'ai évoqué. Les baisses de dotations de l'État, je lui rappelle, c'est 2,2 millions d'euros en 2015 parce que vous avez donné un chiffre qui n'était pas fonctionnel.

Oui, on m'interroge aussi sur des problèmes de fond. Monsieur SEEMULLER, la gare multimodale, nous y travaillons, nous avons obtenu une relation et une réunion récemment avec Réseau Ferré de France et la Région. Pourquoi ? Parce que le principal problème que nous avons dans l'immédiat, c'est ce fameux problème du PN6. Et j'essaye de régler le problème dans sa globalité avec la Préfecture, la Région, etc. Et si nous arrivons à faire cette déviation, j'appuie la logique de la déviation par-delà la gare sur l'idée que si on fait la gare multimodale, il faudra bien qu'il y ait une voie de désengorgement. On ne va pas faire faire un nœud aux cars autour de la gare pour revenir sur le carrefour de l'Europe. Et donc on ferait les choses en même temps. Et TPM notamment a abondé dans cette direction en disant : on peut enclencher le système. Même si, réservations foncières à l'appui, la gare multimodale pourra suivre ultérieurement et on n'est pas obligé de tout synchroniser.

Vous évoquez le Port du Levant. J'ai donné mon accord à Ports Toulon Provence pour que les travaux qui soient réalisés, et j'espère qu'ils seront réalisés le plus vite possible. Je ne suis pas comptable des difficultés entre la Direction Maritime de la DDE et Ports Toulon Provence. Je souhaite des travaux limités de sécurisation. Le mieux est l'ennemi du bien. Si on veut faire vraiment ce qui compte, dans vingt ans, on sera encore là à l'attendre, on ne pourra toujours pas accoster au Levant avec les problèmes qu'on connaît. Donc véritablement, et je souhaite que ce soit un engagement et un vœu collectif, il faut que le Levant se fasse. Sur le port du Niel, il y a de bonnes nouvelles. C'est que maintenant, on ne sait plus qui veut financer. J'ai à la fois une lettre de Ports Toulon Provence disant : « On y va » et j'ai – je parle sous le contrôle de Michel DALMAS – une proposition où la Chambre de Commerce réalise 2 millions de travaux en direct sur la totalité. Le seul problème que nous sommes en train d'éclaircir, c'est qu'ils ne fassent pas tous les deux les travaux, quoi, mais qu'ils s'entendent préalablement. C'est un peu compliqué.

Sur les navettes, bien entendu votre réflexion est pertinente. Mais là encore, comprenons-nous : ces navettes dont la réalisation a été faite lors de la Municipalité précédente, mais dont j'avais évoqué aussi l'idée, cela me paraît très pertinent, il faut trouver la fenêtre de tir pour qu'il y ait cette substitution nécessaire. Et je crois que c'est au moment justement où la gare multimodale pourrait être faite que de façon un peu collective, TPM et le réseau Mistral puissent s'en emparer. J'ajoute d'ailleurs que nous sommes en train, et je touche du bois, mais je crois que c'est une réalité puisque nous avons encore eu une réunion, il y a trois jours, avec le Directeur Général France de Casino et le patron de Leclerc ici, et TPM : nous sommes sur le point de signer les accords pour réaliser une zone de haute technologie et de services qui d'ailleurs pourrait absorber quelques idées que vous évoquiez sur la ZAC du Roubaud. Et il faut donc que nous voyions comment nouer avec la gare pour que ce « centre d'affaires », entre guillemets, technologique que nous voulons faire puisse être en coordination avec la gare multimodale. C'est un travail de tous les jours. Ce n'est pas un travail sur lequel on communique parce que c'est compliqué, parce que c'est difficile. Mais c'est un travail ouvert. Je fais assister aux réunions sur la gare multimodale et l'EPF le Président du CIL concerné donc je ne m'en dissimule pas. Mais c'est vrai que le temps est compté et que parfois il faut intervenir.

Sur les syndicats intercommunaux, je suis très largement dans votre direction. J'ai même, certains peuvent le dire ici, émis des jugements partagés sur certains, et même évoqué l'éventualité, je le confirmerai en janvier, que la Ville d'Hyères sorte d'un syndicat intercommunal. Le problème, mon cher collègue, c'est que pour sortir, il faut que les autres soient d'accord. Compliqué ! On ne peut pas sortir d'un syndicat intercommunal si les autres Communes membres ne votent pas favorablement. Et quand il y a des biens qui peuvent appartenir au syndicat, cela pose des problèmes. Mais je dis très clairement, et je le redis, que des syndicats intercommunaux dont la seule vocation aujourd'hui est de donner des indemnités aux gens qui les président et coprésident, c'est insupportable. Et je vais même encore aller plus loin : et ce serait quand même une curiosité, c'est que les membres hyérois de ces syndicats refusent les indemnités. Mais entre nous, si les autres les acceptent, alors quand cela recule, cela devient... On marche sur la tête. Donc je demanderai, si nous n'allons pas plus loin, je pense notamment à un, à ce que des décisions drastiques soient prises, en tous les cas quasi définitives.

Quant à l'organigramme, il est à votre disposition. On pourra en parler, c'est un peu compliqué. Mais c'est sûr que l'on essaye dans les services techniques d'avoir à la fois la dimension technique et la dimension études, sans que l'histoire qui fait les services techniques d'Hyères ne soit bafouée, etc. On essaie de faire pour le mieux. Il y a beaucoup de mouvements actuellement dans la Commune. C'est vrai que je suis quelqu'un qui prend ses responsabilités, je n'attends pas que les choses évoluent de façon très négative. Peut-être d'ailleurs que la population les critique, peut-être qu'elle le salue. Vous savez, quand un avion a des soubresauts, c'est parfois compliqué, mais on est rassuré s'il y a un pilote dans l'avion. Donc on verra bien. J'ai pris mes responsabilités. À chacun de les contester. C'est la démocratie. Mais en essayant peut-être à chaque fois de ne pas trop sortir des gonds de la vérité.

Aucune des choses que j'ai pu dire ici ne peut pas être vérifiée dans l'état budgétaire ou dans des décisions antérieures. C'est pour cela que parfois cela peut un peu me surprendre.

Voilà, mes chers collègues. Je vous vais vous demander maintenant de délibérer sur ce projet de budget primitif 2015. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Eh bien je vous remercie.

ADOPTÉE par 31 VOIX
14 CONTRE : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT, Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA, Monsieur Eric FELTEN

AFFAIRE N°2 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers - Budget primitif - Exercice 2015

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Le point suivant à l'ordre du jour appelle le budget des ports et je vais demander à M. DESERVETAZ de s'exprimer. Si vous en êtes d'accord. Sauf s'il y a des problèmes qui vous paraissent vraiment extrêmement importants, je souhaite que cela aille relativement vite, Monsieur DESERVETAZ, peut-être en insistant sur la nouveauté que nous connaissons sur le Port Saint-Pierre et quelques autres.

M. DESERVETAZ : Sur le Port Saint-Pierre, effectivement, la nouveauté c'est que le port est soumis à l'impôt sur les sociétés qui représente 276 000 euros et à la CVAE pour 100 000 euros, ce qui fait 376 000 euros qui effectivement n'étaient pas prévus. C'est pour cela qu'une augmentation de tous les tarifs (abonné, passager, port à sec) est de 3 %. Effectivement, si on avait appliqué vraiment ce qui nous incombe, on aurait pu monter jusqu'à 6 %. Voilà, Monsieur le Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Cela, c'était le projet du Port d'Hyères. Oui, M. SEEMULLER va s'exprimer, mais juste avant qu'il s'exprime, nous ne sommes pas responsables de cette imposition sur les sociétés. Qu'est-ce qu'on en fait ? Il faut bien l'assumer, l'amortir. Et je crois que vous l'avez dit, mais j'étais un peu distrait : pour partie c'est dans les taxes et pour partie c'est sur le fait que le budget du Port Saint-Pierre a un petit matelas qui lui permet d'amortir le choc.

Monsieur SEEMULLER.

M. SEEMULLER : Sur un sujet très concret et très pratique que vous connaissez, on en a parlé, la question du parking des îliens, je suis relancé en permanence par les Levantins et les Port-Crosiens sur cette question qui est absurde, mais qu'il faut absolument que l'on trouve une solution. Donc merci de savoir si vous pouvez trouver, pour les hommes et les femmes qui sont amenés à travailler dans les îles, une solution qui soit satisfaisante.

Mme AUDIBERT : Simplement pour vous répondre, Monsieur SEEMULLER, une réflexion va s'entamer à la rentrée et je pense que nous allons nous calquer pratiquement, à quelque chose près, sur ce qui se fait sur la Ville d'Hyères, c'est-à-dire des cartes d'abonnement ~~et voilà.~~ Mais on vous tiendra au courant au fur et à mesure.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, autre intervention ? Si tel n'est pas le cas, je soumets à votre approbation le budget du Port d'Hyères. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE par 31 VOIX
14 CONTRE : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT, Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA, Monsieur Eric FELTEN

AFFAIRE N°3 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Ayguade
Budget primitif - Exercice 2015

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Le Port de l'Ayguade.

M. DESERVETAZ : Le Port de l'Ayguade, Monsieur le Maire, c'est pareil : 227 000 euros d'investissement, 487 d'exploitation, augmentation des tarifs de 1 %.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, écoutez, s'il n'y a pas d'observation, on peut peut-être poursuivre les différents ports et on fera un vote global.

ADOPTÉE par 31 VOIX
14 CONTRE : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT, Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA, Monsieur Eric FELTEN

AFFAIRE N°4 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de La Capte
Budget primitif - Exercice 2015

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Le Port de La Capte.

M. DESERVETAZ : Le Port de La Capte, c'est 0,5 % d'augmentation. Pour le Port Auguier, pareil : 0,5 % d'augmentation.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien, donc cela conclut la réflexion sur les ports. Même vote ? Qui est pour ? Abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE par 31 VOIX
14 CONTRE : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT, Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA, Monsieur Eric FELTEN

AFFAIRE N°5 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier Budget primitif - Exercice 2015

ADOPTÉE par 31 VOIX
14 CONTRE : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT, Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA, Monsieur Eric FELTEN

AFFAIRE N°6 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Eau - Budget Primitif Exercice 2015

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Budget primitif de l'eau.

M. DESERVETAZ : La section d'investissement se monte à 547 000 euros et la section d'exploitation à 1 066 000 euros.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pas d'observations ? Oui, Monsieur.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, cela fait référence au début, à l'ouverture du Conseil : c'était simplement pour alerter sur le fait que dans le contrat que j'ai examiné attentivement, il y a un risque du doublement de la redevance à l'Agence de l'Eau de l'ordre de 449 000 euros. Et donc j'insiste sur la prise en compte de ce risque, compte tenu du fait que les taux de rendement sont très faibles. De même qu'il y aurait sur l'amélioration de l'efficacité énergétique, où le concédant ne répond pas au cahier des charges, la possibilité d'une recette pour la Ville de 53 000 euros que je n'ai pas vue dans les budgets. C'était une remarque un peu technique que je faisais, mais je souhaiterais, pas aujourd'hui, que ces éléments soient pris en compte.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il faut regarder. Par contre, je voudrais faire une remarque complémentaire ou différente sur le budget de l'eau. C'est pour Aqua Renova. Aqua Renova qui a dans la concession, l'idée de remplir les nappes phréatiques et essayer de préserver la ressource en eau d'une façon très originale. Je ne juge pas le procédé, je suis incompétent et à la limite, je fais confiance. Le seul problème, c'est que quand nous avons demandé au Conseil Général, dans mon bureau, au Directeur Général des Services l'aide du Département pour les investissements de la Commune pour 1,4 million, on vient signaler, et nous l'avons confirmé par lettre, que la subvention pour Aqua Renova de l'ordre de 630 000 euros était parallèle, extérieure à cette préoccupation. Et je m'adresse bien entendu aux deux Conseillers Généraux. Et puis nous avons reçu un courrier dans lequel ce n'était plus 1,4 million, mais c'était 1 million, et dans le million il y avait Aqua Renova. C'est-à-dire qu'on était descendu à 350 000 ou 330 000, de 1,4 million à 330 000. J'ai bien entendu rappelé, appelé. Bref. On est souvent dans des colloques. J'ai dit à M. AUBERT, le Directeur de Cabinet (je crois que vous aviez une réunion d'ailleurs ce matin, sauf erreur, m'a-t-il dit), je lui ai dit : écoutez, au minimum que la subvention à Aqua Renova, vous la faites sauter, mais vous financez le budget communal parce que sur le budget de l'eau, on n'a pas de problème et on va traîner pendant des années cette subvention de 600 ou 650 000 euros – là encore, je parle sous contrôle – qui ne nous sert pas à grand-chose, alors que sur le budget communal c'est un trou. Et nous avions d'ailleurs inscrit dans le budget communal 2015 dont je vous parle cette ressource qui nous avait été garantie. Donc je demande à Messieurs les Conseillers Généraux de m'appuyer dans cette démarche. J'ai déjà eu le Directeur des Services, le Directeur de Cabinet. Mais faites en sorte de faire comprendre que même si la somme initialement prévue dans l'enthousiasme de M. PREVOST est réduite, que dans le million qui reste, ce soit sur le budget communal et non pas 650 000 pour Aqua Renova puisque le budget de l'eau ne pose pas de problème de financement et on traînerait un excédent difficile. Je crois que comme cela peut être purement comptable, si M. ROUX et M. POLITI peuvent s'en occuper, je les en remercie.

Bien, sur ce budget, même vote ? Abstention ? Très bien, je vous remercie.

ADOPTÉE par 31 VOIX
14 CONTRE : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT, Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA, Monsieur Eric FELTEN

AFFAIRE N°7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Budget primitif Exercice 2015

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pour les caveaux, construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières.

M. DESERVETAZ : 8 000 euros d'investissement, section d'exploitation : 64 000 euros.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pas d'observations ? Même vote ? Je vous remercie.

ADOPTÉE par 31 VOIX
14 CONTRE : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT, Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA, Monsieur Eric FELTEN

AFFAIRE N°8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget primitif 2015 Office de tourisme (EPIC)

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Budget primitif 2015. Office du Tourisme. M. DESERVETAZ nous en dit quelques mots. Je demanderai à Michel DALMAS de compléter.

M. DESERVETAZ : Le bilan de l'Office de Tourisme que chacun a eu. Je laisse la parole à M. DALMAS.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Michel DALMAS.

M. DALMAS : Trois mots sur ce budget pour dire que c'est un budget prudent plutôt en reconduction qui tient compte d'une certaine incertitude sur la fréquentation. Et au moment où il a été établi, il y avait également des incertitudes sur la taxe de séjour.

On a un budget de fonctionnement total de 1,5 million et un budget d'investissement de 70 000 euros.

Les ressources, je vous le rappelle, c'est principalement la taxe de séjour que nous avons votée en reconduction par rapport à l'année 2014 ; les commissions sur les réservations de chambres pour un montant modéré de 90 000 euros, mais qui entraînent 1,3 million de chiffre d'affaires sur les professionnels ; et une activité boutique, vente de produits touristiques pour 150 000 euros.

Du côté des dépenses, on est aussi dans la stabilité. Les frais, les salaires s'élèvent à 600 000 euros, les frais de personnel 1 million. Tout ceci pour 19 salariés (16 équivalents temps plein et 15 personnes qui viennent renforcer l'été pour tenir les points d'information).

Les points clés sur les autres dépenses concernent l'édition de brochures, le développement du numérique, des sites et des réseaux, et la promotion de la destination.

Je voudrais peut-être dire un mot sur le fait que naturellement, l'Office du Tourisme participe à sa modeste hauteur, mais participe à l'effort d'économies et de solidarité vis-à-vis du redressement des finances de la Commune.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : En d'autres termes, la taxe de séjour est mécaniquement et officiellement versée, c'est de droit, à l'Office du Tourisme. Mais un certain nombre de facturations sont opérées en termes de loyer ou de charges de fonctionnement de telle façon que sa contribution ne soit pas absente de l'effort collectif, ce qui paraît normal et souhaitable. Je les en remercie.

Je voudrais ajouter : parfois la grande difficulté que l'on a, je prends deux exemples. Sur la taxation sur les résidences secondaires, on a attendu hier – vous me direz, c'est la faute des parlementaires, comme cela, je serai coupable sans préméditation, mais enfin c'est plutôt le Gouvernement – pour savoir si pour ne pas l'appliquer, il suffisait de ne rien dire ou si pour ne pas l'appliquer, il fallait délibérer. Et on a oscillé entre les deux. Là, on ne dit rien, donc on n'applique pas. Mais jusqu'à ce que cela revienne du Sénat, c'était le contraire. Alors c'est compliqué. Et pour les taxes de séjour, c'était un peu la même chose : on a eu une grande incertitude qui, je crois, a été levée, sur notamment le fait que la taxation forfaitaire sur les ports, pour la taxe de séjour a été supprimée. C'est-à-dire qu'il fallait désormais, si tel avait été le cas, mais bon, on en a assez de cette situation en même temps, se demander chaque soir le nombre de personnes qui couchaient sur le bateau. C'est un peu compliqué en matière d'intendance. La difficulté a été levée. Mais c'est vrai que la loi de Finances se télescopant avec le vote des Communes, nous avons parfois des zones grises qui posent quelques difficultés.

Monsieur SEEMULLER.

M. SEEMULLER : Oui, sur le budget peut-être qu'on verra cela dans la convention, notre groupe est tout à fait favorable au travail que fait l'Établissement Public.

J'insiste et j'ai regardé avec grande attention les retours qualité qui ont été produits par l'Office sur la vision qu'ont les touristes de notre Collectivité qui porte sur le transport, les pistes cyclables, la sécurité, etc. C'est une matière extrêmement riche. Je ne vais pas insister, Mme DEL PERUGIA le fait mieux que moi, sur l'importance des pistes cyclables, sur le sentier du littoral, etc. Mais vous avez là un document de très grande qualité extrêmement simple, extrêmement pratique, de réflexions de gens qui viennent dans cette ville, qui attendent en tout cas un service et qui ne l'ont pas toujours, et il dépend de nous de l'améliorer. Donc, j'insiste là-dessus et je remercie l'Office du travail qu'il fait. Et je reviendrai après sur la convention, sur deux ou trois points de la convention. Merci.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci, pas d'autre intervention là-dessus ? Je vous demande donc d'approuver le budget primitif de l'Office de Tourisme. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Donc, il est approuvé à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Impôts directs locaux Fixation des taux pour 2015 -

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Impôts directs locaux. Fixation des taux. Nous y revenons, mais cela a déjà été dit. Donc c'est l'ensemble (taxes d'habitation, foncier bâti et non bâti) qui connaît une augmentation de 4,30 % par rapport aux taux de 2014. Qui est pour ? Qui est contre ? Très bien. Je vous remercie.

ADOPTÉE par 31 VOIX
14 CONTRE : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT, Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA, Monsieur Eric FELTEN

AFFAIRE N°10 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Fixation du taux pour 2015

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Fixation du taux pour 2015. M. DESERVETAZ l'a indiqué tout à l'heure : le budget est majoré de 4,3 % par rapport à 2014, notamment du fait que la TVA, qui n'existait pas, est passée de 7,5 à 10, qu'il y a des salariés supplémentaires que nous devons affecter et qu'il y a des indices de marchés de la propreté qui ont évolué. S'il n'y a pas d'observations ? Oui, Madame, je vous en prie.

Mme DEL PERUGIA : En règle générale, quand j'en parle avec mes concitoyens, je milite plutôt pour, enfin j'essaye de leur expliquer qu'il est normal que la taxe des ordures ménagères augmente parce que la collecte des ordures ménagères se complexifie et que cela engendre un coût.

Cependant, il faut quand même des résultats. Or aujourd'hui, sur notre Commune, seulement 12 % des ordures ménagères sont recyclées. Je vous rappelle les objectifs du Grenelle : 35 % pour 2012 et 45 % pour 2015. 2015, nous y sommes. Donc, nos performances sont très en deçà de ce que nous pourrions espérer.

C'est « *Que Choisir* » qui avait réalisé une étude en 2011 et qui avait calculé la moyenne du coût de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par habitant. Cette moyenne se situe à 99 euros par habitant en 2011. En prenant en compte l'inflation, on va arriver on va dire à 110 euros. Or, pour la Ville d'Hyères, on est à 198 euros. Donc nous avons un service qui est médiocre et qui est coûteux. Donc pourquoi un tel coût ? Est-ce qu'il ne faudrait pas regarder du côté du prestataire par exemple ? Je pose la question.

Donc nous nous abstiendrons sur ce budget.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous remercie. Je me permets aussi d'ajouter, parce que c'est une préoccupation très importante, que l'autofinancement qui pourra être constitué devrait nous conduire dans les mois ou les années à venir à refaire complètement la déchetterie, qui pose beaucoup de problèmes à Hyères. Les quais d'apport, etc., et les modalités de gestion pourraient être améliorés par – je parle sous le contrôle de M. OZENDA – une refonte un peu complète de la déchetterie.

Bien, sur ce sujet, je vous demande de délibérer. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE par 31 VOIX
3 CONTRE : Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET
11 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA, Monsieur Eric FELTEN

AFFAIRE N°11 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Emprunt de 300 000€ contracté par le C.C.A.S de la Ville d'Hyères les Palmiers auprès de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur pour les investissements 2014. Avis conforme du Conseil Municipal.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Emprunt de 300 000 euros contracté par le C.C.A.S. C'est l'emprunt d'équilibre. Monsieur DESERVETAZ.

M. DESERVETAZ : Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pas d'observations ? On finira par emprunter en se faisant payer. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de votre approbation.

ADOPTÉE PAR 44 VOIX
1 ABSTENTION : Monsieur FELTEN

AFFAIRE N°12 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Subventions aux associations - Ajustement des attributions sur l'exercice 2014 -

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Subventions aux associations, alors en deux morceaux. L'un, c'est des ajustements par rapport à l'année écoulée et notamment pour la mise en place des nouvelles activités périscolaires.

M. DESERVETAZ : Oui, pour les NAP. Il y a Amitié Massillon pour 9 000 euros. Et pour le périscolaire, Jules Ferry pour 6 000 euros. Et le Rugby Club Hyérois, personnel mis à disposition pour 20 000 euros.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 42 VOIX
3 ABSTENTIONS : Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET

AFFAIRE N°13 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Subventions aux associations - Autorisation à Monsieur le Maire de signer les conventions avec les associations bénéficiaires de subventions supérieures ou égales à 23 000 €.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : La deuxième délibération sur des subventions, c'est pour toutes les associations dont la subvention est supérieure à 23 000 euros, ce qui exige donc une convention avec la Commune. Vous en avez là la liste, que vous avez pu consulter. Est-ce qu'il y a des observations ? Oui, Monsieur SEEMULLER.

M. SEEMULLER : Oui, j'ai une remarque sur l'effort qui a été demandé à toutes les associations. Il a été demandé de manière, je pense, unilatérale. Or il semblerait qu'il y ait dans ces associations des différences qui sont notables dans la nature de leur objet. Je pense en particulier au Cercle d'Organisation du Yachting de Compétition Hyérois (le COYCH), qui est un formidable vecteur d'organisation de régates et donc pour attirer sur le port d'Hyères, dans le cadre d'un objectif de plaisance, des compétiteurs du monde entier. Et je trouve que baisser la subvention, c'est envoyer un signe douloureux pour une équipe qui a déjà perdu, comme vous le savez, le Tour de France. Donc j'insiste sur le sens.

Les Amitiés Massillon, je ne fais pas de commentaire mais c'est la même chose.

Et le dernier, c'est aussi sur la Villa Noailles : est-ce que c'était opportun de baisser aujourd'hui quand on sait ce que représente la Villa, ce que c'est aujourd'hui, entre parenthèses puisque ce sont les 30 ans de présence de la Villa et de son rayonnement pour notre Ville ?

Ce sont des remarques qui sont, que je souhaite qu'elles soient prises en compte. On connaît la réalité après des faits. Mais traiter tout le monde unilatéralement alors que l'impact pour la Ville n'est pas forcément le même, je pense qu'on aurait pu nuancer un petit peu.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'entends, mais là, on est vraiment dans l'exemple : choisir c'est renoncer. Vous voyez ce que je veux dire. Si je prends le COYCH, je peux vous dire que nous avons organisé une réunion avec son Directeur, M. Régis BERENGUIER, pour monter un partenariat plutôt qu'en subvention et nous ne sommes pas absents, comme d'ailleurs toutes les Municipalités précédentes, dans ces affaires-là. L'affaire du Tour de France à la voile et du bateau, cela me paraît une décision assez légitime finalement et comprise par le COYCH et TPM.

Il fallait changer complètement le bateau, repartir un peu dans l'inconnu. Et c'est vrai qu'un investissement en ce moment paraissait assez compliqué.

Sur ce qui est de la Villa Noailles, vous me permettrez de dire que je ne pense pas qu'elle soit dans le besoin actuel et nous l'accompagnons. Mais dispenser, dans une Commune comme la nôtre, la Villa Noailles, à la marge, d'un effort collectif, ce serait un signal douloureux envoyé à d'autres associations.

Quant à Massillon, si cela baisse ici, ce n'est pas de la publicité gratuite, mais comme je ne voulais pas baisser Massillon compte tenu de ce que fait ce centre social, j'ai donné 30 000 euros de réserve parlementaire pour compenser. Vous voyez à quoi on peut en arriver parfois pour ne pas déroger. Oui, non, mais tout bêtement. Pour ne pas déroger, que ce ne soit pas incompréhensible. On ne le met pas au procès-verbal, je n'en ai rien à faire. Mais voilà la réalité. Parce que c'est vrai que si Massillon n'existait pas, il faudrait. Massillon et un chemin qui assure en tant que centre social des missions de service public dans la Commune.

Pour le reste, est-ce qu'il y a des observations ? Monsieur COLLET.

M. COLLET : Oui, Monsieur le Maire, pour aller dans le sens de ce que disait M. SEEMULLER, c'est vrai que quand on essaie de faire le comparatif, difficile, des subventions 2014-2015, on peut quand même noter, globalement, c'est vrai, une baisse environ de 10 % générale.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : 5.

M. COLLET : Je crois qu'on est plus près de 10 que de 5, mais bon. En revanche, on peut quand même noter aussi, à l'étude de certaines associations, quelques aberrations en termes d'augmentation ou de diminution.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Dites-moi.

M. COLLET : On arrive à noter quand même des baisses de 35 % pour certaines associations.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Laquelle ?

M. COLLET : Associations à caractère handicapé. Je n'avais pas prévu de les nommer. Vous voulez qu'on les nomme ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, bien sûr.

M. COLLET : Ah d'accord !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Une association d'handicapés qui a perdu 35 %, je voudrais savoir laquelle.

M. COLLET : L'association « Un fauteuil à la mer ».

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : « Un fauteuil à la mer » ?

M. COLLET : Qui, je dis bien, à l'étude, comment dire, du document, laisse apparaître une subvention qui était de 23 000 et qui passe à 15 000 euros. Cela doit faire quelque chose comme 35 % de baisse.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, alors deux explications pour le Fauteuil à la mer. L'une, c'est la même que précédemment pour Massillon. Vous vérifierez. Et la seconde, c'est qu'ils ont une trésorerie très abondante. Il se pose la question à un moment donné de savoir si on doit alimenter une trésorerie très abondante. Vous savez, c'est une association qui m'est très proche puisque j'avais contribué à son essor, là encore par la réserve parlementaire. À un moment donné, on peut se poser. Pas se poser des questions, mais se poser et réfléchir. On maintient une aide importante, elle est complétée extérieurement. Mais il faut peut-être un jour arriver à un chemin asymptotique.

M. COLLET : Je vais prendre un exemple inverse qui est celui d'une association...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Qui c'est qui explose ?

M. COLLET : Qui a explosé. Ce n'est pas moi qui ai dit le mot, vous avez anticipé. Là on y a regardé à plusieurs fois et malheureusement, sauf s'il y a une erreur dans l'écriture, une association qui passe de 3 500 euros à 26 000 euros. Si on fait un peu le calcul, c'est quelque chose qui est multiplié par 8.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est laquelle ?

M. COLLET : C'est une association de quartier. Puisque vous voulez que je la nomme, c'est l'association des Maurels.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, mais bien sûr. Je vous explique en deux mots.

M. COLLET : C'est tout ce qu'on attend.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien sûr. Votre question est légitime. Suppression totale du Contrat Urbain de Cohésion Sociale dans Les Maurels, Les Bosquets et La Blocarde. Les Maurels est un quartier extrêmement difficile aujourd'hui, où certains problèmes de société sont équivalents à ceux qu'on connaît au Val des Rougières. Il y avait deux possibilités : soit ne pas bouger, soit compenser l'abandon de l'État et la disparition du CUCS. Nous avons opté pour le maintien des moyens antérieurs de cette association lorsque l'État participait. Je crois qu'en matière de, comment dirais-je, de tranquillité publique, c'est une bonne chose.

M. COLLET : Oui, simplement si vous voulez, pour relever ce que j'évoquais tout à l'heure, un effort peut-être supplémentaire compte tenu de la situation économique actuelle. C'est vrai que multiplié par 800 % d'augmentation, cela nous paraissait beaucoup. Maintenant, non, mais c'est bon, on a pris acte.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : La même somme a disparu qui venait en provenance de l'État puisqu'ils ne sont plus dans le CUCS. Vous voyez ce que je veux dire. Et donc le problème, c'est de savoir si l'association des Maurels, qui tient tout le quartier des Maurels (enfin, qui est la seule structure du quartier des Maurels qui puisse être identifiée), on devait laisser en l'état. Je regrette beaucoup. C'est une décision délibérée. Et l'explication.

Bien, pour le reste, aucune association n'a été épargnée, même si nous avons tenu compte, notamment pour les associations sportives, des critères qui existent dans la Commune et qui font que selon qu'il y a une promotion de division, etc., après application de ces critères, l'abattement a été retenu. Ces observations étant effectuées, il y en a une autre ?

M. COLLET : Non pas pour aujourd'hui. On la gardera pour après.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Gardez-la pour après les fêtes.

Écoutez, je vous demande donc de délibérer sur ce tableau. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention, je vous remercie.

ADOPTÉE par 31 VOIX
14 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT, Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA, Monsieur Eric FELTEN

AFFAIRE N°14 - ASSURANCES - Intempéries du 25 au 28 novembre 2014 Demandes de subventions pour les biens non assurables.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Demandes de subventions pour les biens non assurables. Monsieur CORNILEAU.

M. CORNILEAU : Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous en remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°15 - ASSURANCES - Intempéries des 18 au 20 janvier 2014 - subventions pour les dépenses d'investissement engagées par la commune en réparation des dommages subis - Autorisation à Monsieur le Maire de signer une convention avec l'Agence de l'Eau

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Toujours M. CORNILEAU : subventions pour les dépenses d'investissement engagées par la Commune en réparation des dommages subis. C'est de m'autoriser à signer une convention sur ce thème-là avec l'Agence de l'Eau.

M. CORNILEAU : Voilà, c'est cela.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Même vote ? Je vous remercie.

M. CORNILEAU : On avait demandé un montant de 50 000 euros, l'Agence de l'Eau a accordé 87 000 euros. Et cette participation doit être finalisée par la signature d'une convention.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien, merci de votre approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°16 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Modification des modalités d'utilisation du Compte Epargne Temps.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Direction des Ressources Humaines. Modification des modalités d'utilisation du Compte Épargne Temps. Monsieur l'Adjoint au Personnel. Monsieur DI RUSSO.

M. DI RUSSO : Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce qui est important aussi, c'est que cela s'applique au 1er février parce qu'il y a eu des bruits. Tous les engagements peuvent continuer de telle façon qu'il n'y ait pas de rétroactivité de la mesure prise. Donc 1er février, pas de problème.

M. DI RUSSO : Monsieur le Maire, si je peux me permettre, dire simplement en tant qu'Adjoint au Personnel que nous avons accueilli les 35 emplois d'avenir et qu'on a ainsi participé à l'effort national en faveur des jeunes éloignés du travail. Je crois que cela aussi, c'est quelque chose d'important. C'est une démarche forte quand même de la Municipalité et je dois dire que je suis assez fier de ces décisions-là. Et j'ai confiance en ces jeunes qui vont être conseillés, qui vont être aidés par les employés municipaux. Et je suis persuadé qu'à la fin, si cela va déboucher ou pas sur un travail au niveau de la Commune, mais néanmoins sur le marché du travail, ils auront une formation puisqu'on est obligés d'assurer une formation, ils auront en même temps une expérience. Cela me paraît quelque chose d'intéressant pour ces emplois d'avenir qu'on ne peut pas qualifier « sans avenir ».

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien. Sur le Compte Épargne Temps, oui Monsieur ?

M. POLITI : Pour revenir au cœur de la délibération, je pense que cette mesure que vous proposez, elle n'est pas sans risque. Parce qu'elle risque à mon avis d'engendrer certains dysfonctionnements au niveau des services. Je parle de certains agents qui pour raison de service doivent faire des heures supplémentaires. Je pense par exemple au cas des policiers municipaux face à des problèmes d'inondations, et qui font beaucoup d'heures supplémentaires. Donc si la seule possibilité est en fait de récupérer ces heures sous forme de vacances, je pense qu'on va se... Non, il n'y a plus le choix apparemment. Donc je pense que cela va créer des dysfonctionnements de service.

Je voudrais aussi insister sur le fait que malgré tout, de mon point de vue, c'est un acquis social et une régression. C'est un acquis social que le personnel a perdu puisqu'autrefois, ce Plan d'Épargne Temps, il y avait trois possibilités : soit on pouvait récupérer en congé, soit on pouvait le mettre sur le plan retraite, soit le récupérer en argent, ce qui malheureusement n'est plus le cas.

Donc de mon point de vue, je demanderai donc à mon groupe de voter contre.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien. Bien sûr ils peuvent faire des heures supplémentaires, il n'y a aucun problème. Cela n'a aucun rapport, les heures supplémentaires. Là c'est uniquement quand on prend des congés et qu'on essaye de les gérer. Les heures supplémentaires, heureusement elles sont tout aussi pertinentes.

Pour le reste, je rappelle que cela a été approuvé à l'unanimité de tous les professionnels et de tous les syndicats qui démontrent qu'ils ont un grand sens des responsabilités.

M. POLITI : Il me semble avant les élections.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, non, rassurez-vous ! Y compris ce matin. Je ne sais pas d'ailleurs. Avant les élections ou après ? Avant les élections.

M. DI RUSSO: C'était avant les élections, oui.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous pensez que les nouveaux élus sont... Non, non, je ne sais pas, peut-être vous avez des informations que je n'ai pas. Vous permettez puisque peut-être que vous les connaissez mieux que moi. Oui, non, mais vous me faites toujours des remarques comme cela.

Écoutez, en tous les cas, je m'engage très clairement au prochain Comité Paritaire, avec la nouvelle composition, on demandera à ce que ce soit avalisé, comme cela vous pourrez tranquillement suivre votre réflexion.

M. DI RUSSO : Pour les heures supplémentaires, c'est autre chose. Mais là, cela s'est fait en toute transparence, en toute démocratie.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vais poser une question, tiens, à l'ancien Maire, une question. Je ne sais pas trahir la popularité. Dans cette Commune, quand on part à la retraite, on a trois mois offerts par la Mairie. Vous voyez ? Trois mois. Au point d'ailleurs qu'il vaut mieux qu'il n'y ait pas d'accident dans cette période-là parce que l'on prend des risques. Qu'est-ce que vous en pensez ? C'est bien comme formule ?

M. POLITI : Alors si vous voulez, moi par rapport à vous, j'avais pris un engagement en 2008 de ne pas revenir sur les acquis sociaux qu'avait obtenus le personnel municipal, et c'était un des acquis qu'ils avaient, donc sur lequel je ne suis pas revenu. C'est vrai.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, mais je ne vous demande pas si c'était bien, je vous demande si vous avez une analyse personnelle.

M. POLITI : Il y a des traditions sur lesquelles peut-être il faudra revenir, mais au jour d'aujourd'hui, elles sont telles qu'elles sont et je ne serais pas revenu dessus.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : D'accord, très bien. Vous avez répondu avec beaucoup de clarté. Je dis très clairement qu'il y a une réflexion à mener là-dessus et d'ailleurs M. le Préfet, qui m'a saisi, m'indique que c'est une situation qui pose problème.

M. POLITI : Oui, cela fait combien ? 30 ans que cela pose problème, en fait.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Comme cela fait 30 ans que cela pose problème, on peut rester dans l'illégalité généralisée, ce n'est pas un problème. Il y a une sorte de jurisprudence de l'illégalité.

En tous les cas, il faudra de mon point de vue trouver d'autres modalités que cette situation qui conduit les personnes à pendant trois mois être ni dedans, ni dehors, mais qui continuent à être payées sans avoir d'activité. C'est une curiosité. Peut-être qu'au « temps béni des colonies », cela avait du sens ; que ceux qui sont des adeptes de la tradition comme vous peuvent maintenir quel que soit le contexte. Je dis et je proposerai d'ailleurs à M. SEEMULLER, ce sera un jour puisque je parlais des activités du CCAS, on pourra mettre cela en « nourriture », vous voyez, que tout le monde puisse s'exprimer sur des sujets comme cela, c'est intéressant. Comme cela, on ne pratiquera pas la fausse et la défausse.

Bien, sur le Compte Épargne Temps et ses modalités, qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Très bien. Allez !

ADOPTÉE par 33 VOIX
8 CONTRE : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT,
4 ABSENTIONS : Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Eric FELTEN

AFFAIRE N°17 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Modification du tableau des effectifs. Cette modification du tableau des effectifs est liée au transfert du SEL du CCAS vers la Commune. C'est purement mécanique. Il y a six postes en catégorie A, etc.

Oui, Monsieur SEEMULLER ?

M. SEEMULLER : C'est juste la question du statut des personnes.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ils ont choisi. Donc si vous voulez, ceux qui veulent être employés communaux sont employés communaux. Ceux qui veulent rester CCAS, il y en a par exemple deux ou trois pour des raisons très claires : ils occupent des logements au CCAS. Je dis bien : ce ne sont pas des logements de fonction. Mais au-delà de leurs heures d'activité, le fait de les occuper leur donne une fonction de gardiennage. Et ils ne veulent pas quitter le CCAS puisqu'ils quitteraient aussi cette possibilité. Mais tout a été offert et chacun a choisi sa situation sans aucun problème.

M. SEEMULLER : Il y a une possibilité pour eux d'intégrer la fonction publique territoriale.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ils sont dans la fonction publique en tous les cas. Bien, s'il n'y a pas d'autre observation, qui est pour cette modification ? Très bien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N°18 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Mutualisation des services techniques CCAS-Ville : convention.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mutualisation des services techniques, une convention entre la Ville et le CCAS. Alors pourquoi ? Pour que ces transferts aient comme compensation la baisse de la subvention de la Commune au CCAS et que l'opération soit financée à nom neutre S'il n'y a pas d'observations, qui est contre ? Qui s'abstient ? M. FELTEN. C'est donc approuvé.

ADOPTÉE PAR 44 VOIX
1 ABSTENTION : Monsieur FELTEN

AFFAIRE N°19 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Convention de Mise à disposition des Services Municipaux au profit de la Communauté d'Agglomération « TPM » - Autorisation de signature.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mise à disposition des Services Municipaux au profit de la Communauté d'Agglomération « TPM » - Autorisation de signature. C'est une convention qui, je crois, est actuelle et qui va être prorogée.

Quand il y a eu la création de TPM, un certain nombre d'employés communaux ont été mis à disposition pour remplir les fonctions qu'ils remplissaient précédemment. D'un certain point de vue – je ne sais pas si c'est pareil partout – mais cela marque l'échec des communautés d'agglomération, enfin quelque part, parce que cela veut dire que les mêmes personnes font le même travail, mais bref. Ce n'est pas du tout une critique à l'égard de TPM. Mais il y a une réflexion à mener dans les communautés d'agglomération qui n'ont pas de services techniques, qui n'ont pas de véritable personnel et qui donc sont obligées, pour un certain nombre de missions, d'avoir ces mises à disposition. C'est un peu original, mais nous demandons donc que cette convention soit prorogée, convention qui existait dans le passé. Oui ?

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, c'est un animal étrange, cette convention. Comme vous dites, elle existe. De ce que j'ai compris, elle porte sur 35 000 euros à peu près. C'est cela ? Les enjeux financiers de mise à disposition du personnel, c'est de l'ordre de 35 000 euros ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je ne sais pas.

M. SEEMULLER : C'est-à-dire rien du tout, quoi. Donc, la vraie question que l'on peut se poser, c'est : si c'est 35 000 euros, est-ce que c'est utile ? Et au contraire, est-ce que ce ne serait pas utile d'avoir une convention qui porte sur des éléments plus significatifs ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Écoutez, en tous les cas, il faut peut-être aller voir si on peut clarifier. C'est vrai que j'ai été surpris. La difficulté, c'est que quand des personnes remplissent une mission et que cette mission est transférée, que la compétence est transférée, il ne faut surtout pas dédoubler le personnel parce que si on a des personnes ici et des personnes là, l'économie réalisée avec la création des intercommunalités est assez paradoxale.

M. SEEMULLER : C'est un sujet très complexe. On ne va pas s'amuser avec cela. Mais je vais vous donner un exemple très précis : vous prenez les zones d'activité, qui sont dans un état d'entretien très moyen entre nous, est-ce que ce ne serait pas à la collectivité finalement de faire à la place de TPM, pour le compte de TPM, ce travail ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On le fait parfois, par exemple on le fait pour les carrefours.

M. SEEMULLER : Non mais 35 000 euros, si c'est le cas, c'est, entre nous, rien.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est vrai que ce n'est pas beaucoup. On va regarder.

M. SEEMULLER : Je collerais discrètement les navettes : 700 000 euros.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Le coût administratif me paraît très important pour 35 000 euros.

Bien, ceci étant dit, je vous demande d'accepter cette prorogation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°20 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Transfert du Service Enfance Loisirs du CCAS à la Ville d'Hyères

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Transfert du Service Enfance Loisirs du CCAS à la Ville d'Hyères. C'est toujours dans la continuité de ce que l'on disait. Il va donc au service Jeunesse sous l'autorité de Mme BERNARDINI. Est-ce qu'il y a des observations ? D'Edwige MARINO. C'est un transfert des agents. J'ai l'impression qu'on a quatre fois la même délibération. C'est pour cela que je suis un peu hésitant. La prochaine fois, on essaie de synthétiser parce que j'ai l'impression d'être un peu récurrent.

Si on était pour avant, si on s'abstenait, on fait pareil. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°21 - JEUNESSE - Inscriptions périscolaires - Accueils de Loisirs sans Hébergement et séjours - Adoption des tarifs.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Inscriptions périscolaires - Adoption des tarifs - Accueils de Loisirs sans Hébergement et séjours. Madame MARINO.

Mme MARINO : Merci Monsieur le Maire. Cela va être bref. Dans la ligne droite de ce que vient de dire Monsieur le Maire, à compter du 1er janvier 2015, les activités du Service Enfance Loisirs du CCAS sont intégrées à la Mairie d'Hyères et dans ce cas, nous sommes obligés d'adopter les tarifs. Si vous avez regardé le projet de délibération, vous verrez que ces tarifs sont identiques à ceux qui sont actuellement en vigueur et on vous demande donc d'approuver ces tarifs pour le 1er janvier 2015.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie, c'est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°22 - JEUNESSE - Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de signer la future convention avec la Caisse d'Allocation Familiale suite à l'intégration du Service Enfance Loisirs en Mairie

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Toujours Mme MARINO : une convention entre la CAF pour l'intégration du Service Enfance Loisirs.

Mme MARINO : Encore plus bref. Toujours dans le même objet, la CAF finançait le CCAS sur les activités. Aujourd'hui, du fait de l'intégration du SEL aux Services Municipaux, il va nous falloir signer une convention. Donc on vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la future convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour récupérer l'argent que nous doit la CAF.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pas d'opposition ? C'est donc adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°23 - SPORTS - SAOS Hyères Toulon Var Basket - Subvention de fonctionnement pour missions d'Intérêt général - Année Sportive 2014/2015 Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer la convention 2014/2015.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Sports. SAOS Hyères Toulon Var Basket. Monsieur ROUX.

M. ROUX : Merci, Monsieur le Maire. C'est une subvention que nous donnons à la SAOS Hyères Toulon Var Basket compte tenu de ses excellents résultats. Vous voyez tous qu'ils caracolent en tête de la Pro B cette année.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est presque inquiétant d'ailleurs !

M. ROUX : Pour nos finances !

Et vous avez vu que le soir de la Nuit des sports, le sportif de l'année était un basketteur qui s'appelle Axel JULIEN. Je le félicite encore une fois.

Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, pas d'opposition ? Oui, Monsieur.

M. SEEMULLER : Les deux délibérations se lisent en même temps, la 23 et la 24. J'insisterai simplement sur une question qui est la place du HTVB dans l'Espace 3000 puisqu'initialement, ce club est né à Hyères, a été porté par les Hyérois. Maintenant qu'il est célèbre, il disparaît. Je trouve dommage. Je trouve cela très bien qu'on ait le nom de la Ville. Mais j'ai une demande explicite des supporters hyérois pour qu'on puisse avoir plus de matches au sein de l'Espace 3000. Merci de nous entendre.

M. ROUX : Oui, Monsieur SEEMULLER, l'année dernière nous étions en déficit de deux matches par rapport à Toulon et cette année, nous faisons moitié-moitié suite à l'intervention de M. GIRAN auprès des instances.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais c'est vrai que l'on ne retrouvera pas ce temps béni où ce n'était que là et on allait manger chez Tocco et le Night après. C'est comme cela. Mais ils étaient déjà en pro A.

M. ROUX : Mais le Palais des Sports n'existait pas.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et les subventions étant ce qu'elles sont, vous voyez ce que je veux dire. Vous vous rappelez peut-être, vous, du Night ?

Bien, ceci étant dit, est-ce qu'il y a des oppositions ? Oui, Madame.

Mme COLLIN : Oui, nous, on est un petit peu surpris parce que le HTVB reçoit une subvention de fonctionnement de 72 000 euros prévue dans l'annexe du budget au chapitre des subventions. Et là, il s'agit de 108 000 euros supplémentaires. Pour faire quoi au juste ?

J'ai vu que c'étaient deux séances. Deux séances de quoi ? Présence des sportifs de haut niveau avec des enfants pour des séances de dédicaces et qu'à cette occasion, le coach en profite pour sensibiliser les jeunes à la violence. Il y en a eu deux le 31 octobre 2013 et une autre le 5 mars 2014. La séance d'avril a été annulée. Il y a eu également une séance sous forme de conférence-débat dans le quartier du Val des Rougières pour sensibiliser les jeunes à la violence. Et les joueurs du HTVB ont participé à une animation de sensibilisation sur la diététique au collège Gustave Roux.

Alors, je veux bien, mais en ces temps difficiles, on parle de rigueur budgétaire, je pense que ces prestations ne vont pas dans l'intérêt général. Et la diététique, une infirmière est qualifiée. La sensibilisation à la violence, la police municipale aussi. Donc 108 000 euros pour cela, je pense que c'est exagéré. Voilà ce que je voulais dire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 41 VOIX
4 CONTRE : Mme CARASENA, Mme COLLIN, M. COLLET, M. FELTEN

AFFAIRE N°24 - SPORTS - SAOS Hyères Toulon Var Basket - Promotion de la Ville d'Hyères par la SAOS HTVB - Saison sportive 2014/2015 - Utilisation de l'Article 30 du Code des Marchés Publics

M. ROUX : Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien. Pas d'opposition ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est approuvé. Je vous en remercie.

J'ajoute au passage que même si on ne fait rien, on travaille un peu en ce moment sur un projet qui s'appelle « Sport apprentissage ». Bien sûr, c'est encore pour des publics particuliers, mais qui permet, pour éviter que des jeunes adultes ou de vieux adolescents ne tombent du mauvais côté de la plaque, c'est un projet qui permet à la fois d'avoir une formation aux métiers, par exemple, de l'environnement à travers le centre de formation pour adultes du lycée agricole, et pour moitié une formation, un entraînement de haut niveau dans des clubs qui pratiquent le rugby, le basket, le football. Et nous avons donc demandé à ces clubs hyérois notamment de s'associer à la démarche.

C'est une expérience qu'il m'était arrivé d'initier dans une autre ville et qui fonctionne bien pour des jeunes qui n'ont comme finalement que seul repère ou seul intérêt le sport, mais cela leur permet de sortir avec des formations diplômantes intéressantes. Quels qu'ils soient d'ailleurs, qu'ils soient issus des cités ou pas des cités. Ce n'est pas le problème. Donc on est en train de travailler là-dessus. Et les clubs – cela peut être une façon de s'impliquer et de justifier aussi des subventions, moi cela me paraît très important – participeront à cette démarche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°25 - ANIMATION - Hyères la Médiévale 2015 - Demande de subvention au Conseil Régional PACA

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Animation. Mme BERNARDINI. Demande de subvention au Conseil Régional pour la Médiévale.

Mme BERNARDINI : Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : 30 % au Conseil Régional, 30 % au Conseil Général et 20 % de TPM. Madame CICOLETTA.

Mme CICOLETTA : Si vous permettez, je voudrais tout simplement vous dire combien nous sommes satisfaits de voir que la manifestation « Hyères la Médiévale » est maintenue.

Cet événement que nous avons à nouveau mis au goût du jour en 2011 permet à notre Ville, en effet, de se recentrer sur son passé et sur ce fait historique, bien sûr, de l'arrivée de Saint-Louis en pays hyérois.

Dans notre passé récent, les années 1955 puis 90, il y a eu des manifestations similaires qui connurent un grand succès. Il était donc normal de reprendre cette manifestation – c'était presque un devoir de mémoire – pour en faire un véritable événement, comme vous l'avez souligné, avec près de 30 000 visiteurs dès la première édition, et ce sur deux jours et demi à l'époque.

Voilà, Monsieur le Maire, encore un exemple d'animation à la fois qualitative et populaire qui en plus valorise notre patrimoine. Merci.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous remercie, Madame. Ce qui démontre aussi, vous l'avez bien noté, que quand quelque chose marche, cela se poursuit. Quand on pense que cela marche moins bien et que les contraintes sont ce qu'elles sont, on l'interrompt. Monsieur.

M. SEEMULLER : Oui, on se félicite de cet événement absolument considérable pour le siècle d'ailleurs et pour l'Histoire de France, et puis bien entendu pour notre Ville.

Je relève au passage, et ce n'est pas un détail, que la statue de Charles d'Anjou se dépérit et qu'on risque un jour de n'avoir plus qu'un tas de pierres. Donc je pense que ce serait bien que l'on puisse remettre cette statue à sa place puisqu'il s'agit du premier Comte de Provence et que son rôle a été déterminant, en tout cas sur l'affirmation de notre identité.

Sur la Médiévale en tant que telle, il y a deux aspects sur lesquels j'appelle l'attention de l'Assemblée.

Le premier, c'est son caractère très populaire, c'est-à-dire la capacité qu'on pourrait avoir de mobiliser les écoles, les enfants, les adolescents, les quartiers autour de cet événement, et pas seulement un événement qui s'arrêterait sur la place Clemenceau avec des professionnels. Mais quelque chose qui serait une vraie dimension populaire et que chacun, avec son imagination, avec sa propre histoire, contribue à ce moment important pour notre identité hyéroise.

Le deuxième élément, c'est que lorsque Saint-Louis a débarqué en l'an 1254, il a assisté à un prêche très important. Je ne sais pas si c'est à Saint-Paul ou si c'est à Saint-Louis, mais peut-être que M. CARRASSAN le sait.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'était à Saint-Paul. Je me rappelle !

M. SEEMULLER : Vous y étiez peut-être, oui.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, c'est ce que je vous disais.

M. SEEMULLER : Hugues de DIGNE a insisté sur la nécessité de faire bonne justice si le Roi veut être aimé de son peuple et maintenir son royaume en paix. C'était donc à Saint-Paul. J'aimerais bien que cette Médiévale puisse monter en tout cas au moins jusqu'à Saint-Paul.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Saint-Paul sera peut-être ouvert à ce moment-là, enfin !

M. SEEMULLER : Je l'espère. En tout cas, ne laissons pas cette formidable manifestation se refermer sur la place Clemenceau. Ouvrons-la aux Hyérois et faisons-en un vrai symbole pour notre identité hyéroise bien entendu et pour le plaisir des touristes.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est bien sûr l'objectif. Quand vous avez parlé de Saint-Louis et de la justice, j'ai eu une inquiétude : je croyais que vous alliez citer SANTINI, le Député qui évoquait ARPAILLANGE ! Vous voyez ce que je veux dire.

M. SEEMULLER : Tout à fait.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Madame CICOLETTA.

Mme CICOLETTA : Oui en effet, je ne sais pas si vous avez assisté déjà à ces Médiévales : ce n'est pas que la place Saint-Louis, la place Clemenceau. C'est tout le vieux Hyères, cela montait. On ne pouvait bien sûr rien faire pour l'instant à Saint-Paul puisque vous savez où en est Saint-Paul. Mais on a essayé de faire des repas là-haut. C'est très difficile de faire monter du monde, mais c'est vrai que l'on a quand même utilisé tout le vieux Hyères. On avait fait des points de partout. Et en plus vous avez l'Ayguade aussi qui est en fête à ce moment-là puisque, comment dirais-je, Saint-Louis débarque à l'Ayguade. Donc, ne soyez pas réducteurs, ne passez pas qu'à la place Clemenceau. Merci.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et cela dépend d'où vient l'assaillant !

Mme CICOLETTA : Oui, mais en plus en juillet, on a pensé aussi, vous savez, à faire venir, à faire travailler les écoles et tout. Mais en juillet, je vous souhaite bien du courage.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, tout le monde est d'accord. Pas d'observations ? Approuvée à l'unanimité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°26 - ANIMATION - Hyères la Médiévale 2015 - Demande de subvention au Conseil Général du Var

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°27 - ANIMATION - Hyères la Médiévale 2015 - Demande de subvention à la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°28 - COMMANDE PUBLIQUE - CULTURE ET PATRIMOINE - Réhabilitation - Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine - Résiliation du marché notifié

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Commande publique. Culture et Patrimoine. Monsieur CARRASSAN.

M. CARRASSAN : Bien, mes chers collègues, Monsieur le Maire, ce projet de délibération va nous permettre de résilier un marché qui est au cœur d'une aventure qui nous est apparue coûteuse et approximative.

Pour rappel, la Municipalité précédente avait souhaité installer, en vue de l'obtention du label Ville d'Art et d'Histoire, un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine de la Ville dans le bâtiment de l'ex-Banque de France qui était à réhabiliter. Donc une procédure de mission de maîtrise d'œuvre a été lancée, un marché a été notifié en juillet 2012 à un groupement, une agence d'architecture, Brochet Lajus Pueyo, pour un montant de 506 000 euros. Et restait évidemment un montant prévisionnel provisoire de travaux pour 3 468 400 euros.

J'énonce quelques faits à ce propos. Si le marché a été notifié pour la maîtrise d'œuvre dans des délais et à un moment qui paraissent convenables, il n'en va pas du tout de même pour la notification des travaux qui devaient avoir lieu dans l'ex-Banque de France. Car en effet, ces travaux ont été notifiés le 21 mars 2014, soit deux jours avant le premier tour des élections municipales.

Sur ce point, tous les textes consultés, la jurisprudence consultée, je dis bien jurisprudence, disent une chose : en période électorale, que doit-on dépenser ? Que peut-on dépenser ? La réponse est claire : on dépense pour les dépenses courantes, on dépense pour les dépenses d'urgence. Ces travaux qui ont été notifiés à ce moment-là n'entrent dans aucune des deux catégories. Ce n'étaient pas des travaux d'urgence, ce n'étaient pas des travaux courants. Donc, les avoir notifiés à ce moment-là, contre l'avis de l'administration municipale, contre l'avis du Directeur Général des Services et contre l'avis des Directeurs Généraux Adjoints, les avoir notifiés à ce moment-là pose un problème, comment dirais-je, de démocratie locale ou d'éthique républicaine. Il y a là un manquement. Nous le disons.

Au-delà de ce fait qui reste un peu curieux, il y a quand même d'autres choses que l'on peut souligner. J'ai dit que nous avions affaire à une aventure coûteuse et approximative. Le montant des travaux que j'ai indiqué signifie bien que c'était coûteux. Pour ce qui est de l'approximation, j'ajoute ceci. J'ai rencontré évidemment tous les interlocuteurs, j'ai rencontré le maître d'œuvre qui avait été sélectionné et le maître d'œuvre m'a dit, lorsque j'ai manifesté notre réticence culturellement parlant, m'a dit, devant les plans qu'il produisait : « Je n'ai pas fait de CIAP, je n'ai pas fait de Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine, j'ai fait un musée ». Voilà les termes qu'il a employés.

Et pour quelle raison ? Pour une raison simple et j'attire l'attention de vous tous, mes chers collègues, c'est qu'il n'existait pas de projet de CIAP. Il n'a jamais existé de projet de CIAP. Pour une raison simple. C'est un fait. Un projet de Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine est un projet qui doit être réalisé par un animateur du patrimoine. Encore faut-il que cet animateur existe. Encore faut-il qu'il ait été recruté. Il n'y avait pas à cette époque d'animateur du patrimoine et donc il n'y avait pas la personne qualifiée pour produire un projet scientifique et culturel de CIAP. Il n'existe toujours pas. Donc, l'architecte maître d'œuvre a fait un peu à sa fantaisie. Il n'avait pas de projet. Donc, il s'est occupé de la Banque comme il a voulu s'en occuper. Voilà une vérité que chacun peut constater s'il le veut bien. Il n'existait pas de projet, il n'existe toujours pas. Il n'y avait pas d'animateur du patrimoine.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il y en avait un ou il n'y en avait pas ?

M. POLITI : Il y en avait !

M. CARRASSAN : Est-ce qu'il y avait un animateur du patrimoine ?

M. POLITI : On allait le nommer !

M. CARRASSAN : Non, il n'y en avait pas. Merci.

M. POLITI : C'est simplement que si on a obtenu ce label Ville d'Art et d'Histoire, c'est parce que le projet CIAP faisait partie intégrante du dossier. Cela a été une exception. Hyères a obtenu du premier coup – c'était en novembre 2013, je crois, Michel – à l'unanimité du jury et le jury a validé ce projet. Maintenant je passe la parole à Michel.

M. CARRASSAN : Je n'ai pas terminé. Indépendamment de cette parenthèse, je maintiens ce que nous disons : il n'y avait pas de projet scientifique et culturel de CIAP, ce qui est contraire à la logique du processus.

Et ce qui m'a été dit, j'insiste, je n'invente rien, cela m'a été dit par les interlocuteurs institutionnels, cela m'a été dit par le service de l'inventaire général de la Région, cela m'a été dit par le conseiller des musées de la DRAC. Donc je n'invente rien. La logique, je le redis, c'est le recrutement d'un animateur qui a quelques années pour établir un projet scientifique et culturel. Bien, cela n'a pas eu lieu. L'architecte a fait comme il a voulu. Et ce qu'il a proposé ne nous convient pas, ne nous convient culturellement pas. Autrement dit, il n'y avait pas de projet de CIAP, il y avait une annonce de CIAP et il y avait une annonce destinée à faire de la communication et de la frime à gogo.

Donc, pour des raisons de motif d'intérêt général, au nom de la rigueur budgétaire qui est à l'ordre du jour et au nom de la nouvelle politique culturelle de la Ville, nous résilions ce marché. Je signale quand même qu'en résiliant ce marché, nous ne dépensons pas 3,5 millions pour le bâtiment, sans compter la scénographie, et nous ne dépensons pas environ 250 000 euros de fin de maîtrise d'œuvre et nous payons une pénalité de l'ordre de 10 000 euros. Voilà pour l'aspect financier des choses. Cela donc pour un motif d'intérêt général.

Tant mieux que le label Ville d'Art et d'Histoire ait été obtenu. Mais il n'a pas été obtenu, vous l'avez dit vous-même, c'est une exception, il n'a pas été obtenu selon la logique classique. Non, mais attendez, il a été obtenu. Non, mais il n'y a pas de quoi rire ! Il n'a pas été obtenu selon la logique classique, ce qui nous permet de résilier d'autant plus volontiers ce marché.

Depuis, nous avons recruté l'animateur du patrimoine dans la ligne logique du label Ville d'Art et d'Histoire. Nous avons recruté cet animateur qui est en fonction depuis le 1er novembre. Et il a au moins deux ans pour réaliser un projet scientifique et culturel de Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine que nous ne ferons pas dans l'ex-Banque de France. C'est notre décision. Nous remettons les choses dans les rails. Nous reprenons le projet originel pour lequel, dans la continuité de l'histoire locale, pour lequel l'ex-Banque de France a été achetée. Pour lequel une conservatrice a été recrutée qui a travaillé pendant cinq ans sur un projet scientifique et culturel de musée, un projet qui a été validé, je le souligne, qui a été validé à l'unanimité du Conseil Municipal en 2010. Vous l'avez vous-même voté et quelques autres et dont j'étais, et dont le Maire, Jean-Pierre GIRAN, était aussi. Nous l'avons validé à l'unanimité.

J'ajoute que pour cette opération CIAP sans projet scientifique et culturel, jamais le Conseil Municipal n'a été appelé à voter. Jamais. Donc d'un côté, il y avait une unanimité démocratique et de l'autre, il y avait une décision solidaire.

Voilà la réalité que je suis obligé de rappeler en vous demandant de la constater. Donc, il y avait un vrai déficit de ce côté-là. C'est une évidence.

Donc nous remettons les choses dans leurs rails. Nous reconfions le projet à la conservatrice qui en était initialement chargée et nous nous dirigeons vers une configuration musée, car c'est un détail, car Mesdames et Messieurs, si vous consultez la liste des Musées de France, qui est un label qui pèse son poids, sur cette liste, vous avez le musée d'Hyères. Donc le musée d'Hyères est sur la liste des Musées de France. Vous imaginez un touriste qui vient frapper à la porte de l'Office du Tourisme et qui voudrait savoir où il est en dehors de la liste. Alors, il voit Simone CHAMBOURLIER à la porte de l'Office de Tourisme ou Michel DALMAS et il demande où est le musée. La réponse c'est : il est au garde-meubles. Mesdames et Messieurs, le Musée de France Ville d'Hyères est dans les containers d'un garde-meubles depuis trop d'années. Et cela coûte 30 000 euros par an à la Commune.

Les collections du musée d'Hyères contrôlées par l'État reviendront dans le rez-de-jardin de l'ex-Banque de France, où une étude existait déjà en 2010 pour assurer à cet espace-là la qualité de réserves officielles. Il y aura au rez-de-chaussée, qui ne sera plus percé de quelques trous et où les escaliers ne seront pas détruits, il y aura une salle d'exposition temporaire la plus performante possible avec la meilleure scénographie qui soit aujourd'hui. Et il y aura au premier étage, la salle des collections permanentes qui seront enfin sorties du garde-meubles. Voilà la réalité des choses à laquelle nous tenons et vers laquelle nous nous dirigeons.

Je vous demande de voter cette résiliation d'un marché qui est à la fois inapproprié culturellement et dispendieux financièrement.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur PELLEGRINO.

M. PELLEGRINO : Tout d'abord, ce n'est pas nous qui avons mis le musée en containers, c'est vous, Monsieur CARRASSAN. Donc ma foi, je comprends que vous vouliez l'en sortir, c'est tout à fait normal.

Ensuite, avec véhémence, je sais que vous êtes partisan et très friand de mots à sensation et d'expressions. C'est le cas de l'appareil à gourou, cela a été aussi le cas des « Merdiévales » d'ailleurs. Nous venons de voter pour les Médiévales, vous les aviez appelées les « Merdiévales ». Donc c'est bien de voter maintenant, c'est très bien. Ma foi, c'est comme cela.

Par contre, ce que je ne peux pas vous laisser dire...

M. CARRASSAN : Je le dis quand même !

M. PELLEGRINO : Je ne vous ai pas coupé, Monsieur CARRASSAN.

Ce que vous pouvez dire aussi, c'est que nous avons fait cette opération de CIAP qui était une opération, et nous continuons à le penser parce que vous parlez de musée mais il faut savoir aussi combien coûtera le musée dans les années qui viennent parce qu'un musée, cela ne sera pas gratuit non plus, il ne faut pas exagérer. Ce projet-là était en partenariat total avec la DRAC, avec le Ministère puisque nous avons eu le label Ville d'Art et d'Histoire sur ce projet-là, vraiment. Effectivement, il pouvait y avoir le recrutement, que nous allions faire, de l'animateur du patrimoine, qui était un petit peu en retard par rapport à la procédure normale, vous avez raison. Mais ceci dit, c'était en plein accord avec le Ministère, avec la DRAC et avec tous les acteurs de ce projet. L'ex-Banque de France devait devenir un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine avec une dynamique très, très forte. Ce lieu pouvait rassembler tous nos patrimoines, pouvait créer une dynamique très forte, culturelle bien sûr au premier chef, mais aussi une dynamique avec tous les artisans et tous les acteurs aussi bien culturels, mais aussi notre patrimoine naturel, mais aussi ce tourisme culturel dont on parle tout le temps. Tout le temps on parle du tourisme culturel.

C'est bien, vous décidez de faire un musée. Mais je ne vous autorise pas à nous critiquer de cette façon-là puisqu'il s'agissait d'un projet tout à fait noble qui a rapporté à la Ville son label Ville d'Art et d'Histoire puisque vous ne l'avez pas fait. Nous l'avons fait, c'est très bien. Mais servez-vous-en. Mais le fait de ne pas faire de CIAP et j'espère que vous êtes conscient que quand même, dans les années qui viennent, il faudra faire un CIAP puisque c'est obligatoire quand on a le label. Si on ne le fait pas, on perdra le label bien évidemment. Et donc il y a certaines choses qu'on ne peut pas vous laisser dire, notamment cet appareil à gourou. C'est absolument faux. Nous avions le support de toutes les institutions. C'est ce que vous avez dit, vous avez parlé de je ne sais pas trop quoi tout à l'heure. Vous savez, vous en dites tellement que c'est bien. On s'en rappelle. On ne peut pas vous laisser dire cela. C'était un vrai projet. Vous choisissez de faire autre chose, assumez-le.

Maintenant, si vous vouliez surtout, je crois, détruire ce que nous avons fait, c'est la vraie vérité. Mais assumez-le. Maintenant, n'allez pas chercher midi à 14 heures. Vous ne vouliez plus de ce projet, vous l'annulez. Cela va coûter aussi de l'argent. Mais un musée cela en coûtera aussi. C'est tout ce que j'avais à dire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame, je vous en prie.

Mme DEL PERUGIA : Oui, je voulais vous demander deux petites précisions. Vous dites qu'on va avoir des pénalités. Il y a écrit 8 000 euros, 10 000 euros. Est-ce que vous êtes sûr qu'il n'y aura pas de recours et qu'il n'y aura pas d'autres pénalités ? Et ensuite, deuxième question : si le bâtiment de l'ex-Banque de France doit abriter un musée, ce projet que vous allez élaborer, quel coût aura-t-il ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'ai entendu. Je voudrais résumer ma position. Elle est très simple. Ce projet, le CIAP, doit être fait ici ou là. Il sera fait. Honnêtement, à titre personnel, ce projet à la Banque de France ne me paraissait pas convenir. Je le dis comme je le pense. Le coût des travaux était largement grevé par la nature du projet proposé par le maître d'œuvre, notamment par le fait que deux planchers étaient, je veux dire, pas troués, je n'ose pas trouver le terme, percés de telle façon qu'il y ait une visibilité vers les étages successifs. Ce qui, de mon point de vue, supprimait pratiquement une surface très importante pour pouvoir faire des salles d'exposition. Cela donnait peut-être une visibilité du rez-de-chaussée au sous-sol ou du premier au rez-de-chaussée, mais cela coûtait extrêmement cher et cela réduisait la capacité d'exposition. Or ce que je crois, c'est mon sentiment – c'est peut-être pour cela qu'il y a des différences et c'est cela la démocratie –, je crois que ce qui manque notamment à Hyères, ce sont des salles d'exposition. Il n'y a pas de salle d'exposition à Hyères digne de ce nom, c'est-à-dire avec une capacité... Qu'est-ce qu'il y a ?

M. POLITI : On ne parle pas de salle d'exposition, vous parlez de musée.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, mais je vous parle, attendez, un musée, vous n'avez jamais vu d'exposition dans un musée ? Non, mais je n'ai pas terminé. Mais allez-y, je vous en prie, Monsieur. Allez-y.

M. PELLEGRINO : Non, c'est juste en rapport de ce que vous y dites : dans le CIAP, il y avait l'exposition permanente au premier étage et en bas une salle d'exposition. Donc, il y avait des expositions.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, j'entends bien, mais je n'ai pas dit qu'il n'y aurait pas eu d'expositions. Je parle d'expositions dignes de ce nom. Je veux dire que quand vous voulez vraiment faire de grandes expositions... Il m'est arrivé d'en faire, je vous propose de visiter le centre d'art Sébastien dans une Commune voisine, c'est 500 ou 600 mètres carrés. Quand on veut faire venir par exemple une expo MIRO ou à l'époque c'était CÉSAR ou Fernand LÉGER, quand on veut taper à ce niveau-là, on ne peut pas... Oui, il suffit d'avoir peut-être quelques relations comme la Fondation Maeght, on y arrive. Pardon ?

M. PELLEGRINO : Cela va être dur dans l'ex-Banque de France de l'accueillir !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Écoutez, je crois qu'il faudrait que vous la revisitiez. Mais la salle est quand même très belle et très grande. Elle est très originale. Les cimaises peuvent être de part et d'autre au niveau de cette magnifique banque en bois. Donc je crois qu'il y a, avec une qualité de scénographie, un potentiel d'expositions que nous ne pouvons pas aujourd'hui assumer dans la Commune. Nous avons par exemple à Noailles des salles de très grande qualité, mais trop petites et sans recul. On ne peut pas. On ne peut pas considérer honnêtement que les salles du Park Hôtel ou du Forum sont en capacité d'être des salles d'exposition. La Tour des Templiers, c'est sympathique, mais bon voilà.

Et c'est vrai qu'à l'endroit où c'est, avec cette dimension emblématique de la Banque de France, avec les trois étages et cette salle des coffres qui peut donner lieu à des expositions très originales, y compris des bijoux, etc., il m'a semblé et j'assume totalement, et je partage le point de vue de François, mais là je suis totalement engagé, que le fait de créer par exemple une cafétéria à l'intérieur n'avait strictement aucun intérêt par rapport à la capacité d'avoir une exposition plus importante et une possibilité de circulation plus importante.

Je veux dire, c'est projet contre projet. Et cela réduisait de façon très significative le coût puisque véritablement, le percement et le renforcement nécessaire était difficile. Donc il y a un projet différent. Ce projet appelle bien entendu l'extinction des entreprises. On les a toutes rencontrées. Cela va être lancé selon cette nouvelle appellation. Et je suis certain qu'on ira inaugurer ensemble demain les expositions dans cet endroit même si la destination aura changé. En tous les cas, cela me paraît la destination souhaitable.

Oui, un mot.

M. CARRASSAN : Juste une petite précision. Si Léopold RITONDALE a acheté la Banque de France, c'était précisément pour que les containers du musée cessent d'abriter les collections. Et si elles sont arrivées en containers, c'est parce que l'on a fait la médiathèque. Il y a eu les containers pour des raisons évidentes tout ce temps-là. Et la Banque de France avait été achetée justement pour qu'il n'y ait plus de containers. Donc, votre interprétation tout à l'heure était un peu légère. C'est à savoir, cela fait partie de l'histoire de la Commune. Et je suis heureux que l'on puisse la retrouver à présent.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Écoutez, il y a des points de vue différents et c'est légitime. En tous les cas, je pense que vous ne serez pas déçus, pour ceux qui aiment les expositions et de qualité.

Sur cette délibération, je vous demande de l'approuver. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

ADOPTÉE par 31 VOIX
8 CONTRE : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT,
6 ABSTENTIONS : Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA, Monsieur Eric FELTEN

AFFAIRE N°29 - CULTURE ET PATRIMOINE - Rempart du château - Travaux d'entretien - Demande de permis de construire - Autorisation à Monsieur le Député-Maire de signer

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Rempart du château. Travaux d'entretien. Demande du permis de construire. Monsieur CARRASSAN.

M. CARRASSAN : Mes chers collègues, cette lente restauration des remparts, patiente aussi, a commencé au cours du mandat 1995, il y a une vingtaine d'années. Et chaque année, à quelques exceptions près, il y a eu des travaux de faits.

Nous continuons ce travail de restauration d'un lieu emblématique de la Commune et qui collera fort bien avec le projet des Médiévales qui a été annoncé tout à l'heure et auquel je souscris parfaitement.

Le premier projet de délibération consiste à autoriser Monsieur le Maire à déposer un permis de construire, justement pour permettre la restauration sur les remparts qui vont être affectés. Et donc je vous demande de l'autoriser. Et puis je vais vous dire dans les deux projets suivants de quels remparts il s'agit.

M. SEEMULLER : Juste sur ce sujet-là, Monsieur CARRASSAN, c'est situé dans la propriété du Castel Sainte-Claire, c'est cela ? C'est une partie des bâtiments. La délibération dont on parle actuellement, c'est donc renforcer les remparts ? D'accord. Et vous évoquiez la question du Castel.

M. CARRASSAN : Oui, c'est le nom de l'ensemble de la propriété.

M. SEEMULLER : Non excusez-moi, je retire ce que je viens de dire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Madame DEL PERUGIA.

Mme DEL PERUGIA : Les précédents travaux de réhabilitation des remparts au-dessus de la Villa Noailles ont créé des soucis au niveau de la vieille ville, au niveau des ruissellements de l'eau. Il y a aujourd'hui des personnes qui sont inondées régulièrement dès qu'il pleut un peu. Je ne parle pas des fortes pluies. Dès qu'il pleut, le ruissellement de l'eau a été modifié depuis la réhabilitation des remparts au-dessus de la Villa Noailles et cela pose de réels problèmes. Donc est-ce qu'avant de faire tous travaux, avant de continuer cette réhabilitation, on ne pourrait pas mener une étude sur le ruissellement des eaux et l'impact que cela peut avoir sur la vieille ville ?

M. OZENDA : En janvier, on doit avoir une réunion justement, c'est par rapport aux douves et à toute l'eau qui redescend dans la vieille ville. On a une réunion en janvier avec les habitants.

M. ROUX : Plus de question ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉE PAR 44 VOIX
1 ABSTENTION : Monsieur FELTEN

AFFAIRE N°30 - CULTURE ET PATRIMOINE - Rempart inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques - Travaux d'entretien 2015 Demande de subvention à l'État - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles

M. ROUX : François, Culture et Patrimoine. Rempart, toujours.

M. CARRASSAN : Après avoir déposé le permis de construire, nous demandons des subventions pour poursuivre cette restauration. La tranche 2014 concernait la partie ouest de la première enceinte urbaine. Et pour 2015, nous poursuivons les travaux sur les remparts, mais dans le prolongement vers le nord. Le montant de ces travaux a été évalué à 80 000 euros HT. Et nous demandons, avec ce projet, à l'État une subvention de 20 % HT de ces travaux au minimum, soit 16 000 euros. Premier projet. Et la même chose adressée au Conseil Régional. Même montant : 16 000 euros pour des travaux de 80 000 euros.

M. ROUX : Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

ADOPTÉE PAR 44 VOIX
1 ABSTENTION : Monsieur FELTEN

AFFAIRE N°31 - CULTURE ET PATRIMOINE - Rempart inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques - Travaux d'entretien 2015 Demande de subvention au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

ADOPTÉE PAR 44 VOIX
1 ABSTENTION : Monsieur FELTEN

AFFAIRE N°32 - CULTURE ET PATRIMOINE - Musée - Convention de partenariat pour la création d'une épave dans l'anse de la Tour Fondue avec le Parc National de Port-Cros - Autorisation à Monsieur le Maire de signer

M. ROUX : François toujours, la convention de partenariat pour la création d'une épave.

M. CARRASSAN : Oui, l'intitulé peut susciter la curiosité, celui de la création d'une épave dans l'anse de la Tour Fondue. De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'archéologie.

À propos d'archéologie, je voudrais dire que l'archéologie se porte bien à Hyères à en juger par deux grandes réunions qui se sont tenues en octobre dernier. Il y a eu un colloque international des conservateurs des collections publiques de France auxquels s'étaient joints des collègues d'Italie et d'Espagne. Une centaine de congressistes ont suivi ces journées. Et puis plus récemment, au début du mois de décembre, il y a eu un séminaire national des médiateurs et enseignants en archéologie. C'était dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle. Pareillement, plus d'une centaine de participants se sont retrouvés pour travailler à Hyères sur des questions d'archéologie.

Et si c'est à Hyères, évidemment ce n'est pas pour rien puisqu'au cœur de ces affaires, il y avait quand même le site d'Olbia qui a été à l'honneur. Les archéologues d'Olbia ont eu cette idée pour les Journées Nationales du Patrimoine qui se sont tenues en juin dernier, comment dirais-je, de remettre sous l'eau des amphores qui avaient été extraites dans les années 70 d'une épave célèbre, celle de la *Madrague*. La fouille archéologique sous-marine de la *Madrague* est une des premières de l'histoire en matière d'archéologie sous-marine.

Le projet porte sur 150 amphores à peu près. Oui, c'est ce que dit la délibération. Donc 150 amphores remises à la mer. C'est le paradoxe de l'Histoire. Remises à la mer, pour permettre de créer un sentier archéologique sous-marin, qui est une première.

La délibération, c'est quoi ? C'est signer une convention avec le Parc National de Port-Cros qui a 2 000 euros de subvention à remettre à l'association qui a participé à cette opération. L'association qui a participé, c'est l'AREVPAM. L'AREVPAM, cela veut dire Association pour la Recherche et la Valorisation du Patrimoine Archéologique Maritime. Cette association a travaillé avec nos archéologues à la mise à l'eau de ces amphores et une subvention de 2 000 euros, grâce au Parc National, peut lui être allouée, mais en transitant par la Ville d'Hyères, en autorisant le Maire à signer cette convention.

M. ROUX : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°33 - COMMERCE - Taxe de séjour - Modification des tarifs

M. ROUX : Taxe de séjour, modification des tarifs. C'est Michel.

M. DALMAS : La loi de Finances 2015 qui a été votée hier soir, du reste, contient une réforme de la taxe de séjour. Le système actuel datait de janvier 2012 et il a été remanié, revu et toiletté. À la fois de nouvelles catégories d'hébergement ont été créées et également la loi a fixé de nouveaux plafonds de perception de la taxe de séjour.

On va parler de petits montants puisqu'on parle de centimes d'euro, etc., mais il faut savoir que les petits ruisseaux faisant les grandes rivières, c'est quand même important parce que tout cela mis bout à bout représente le 1,2 million de budget de l'Office de Tourisme qui permet d'assurer la promotion touristique de la Ville.

Vous avez sur la délibération les nouvelles catégories. Les palaces ne nous concernent pas vraiment. En ce qui concerne les hôtels « 4 étoiles » et « 3 étoiles » il y a un certain nombre de changements et notamment de relèvements des plafonds. Et la loi de Finances propose aux Communes de délibérer pour augmenter les plafonds. Pour les « 4 étoiles », nous en avons deux ici, actuellement nous étions à 1,50 euro par nuit par personne et le nouveau plafond proposé c'est 2,25 euros. Pour les « 3 étoiles », c'était 1 euro aujourd'hui et la loi permettrait d'aller à 1,50. Et après avoir consulté les professionnels membres du CODIR de l'Office de Tourisme, nous proposons d'appliquer la moitié de ce relèvement possible. Ce qui porterait la taxe de séjour dans les « 4 étoiles » de 1,50 à 1,90 et dans les « 3 étoiles » de 1 à 1,25.

En pourcentage cela a l'air beaucoup, mais en fait en euros, il faut ramener les choses à leur place. Pour les « 3 étoiles » c'est 25 centimes sur une nuit d'hôtel. On était pour les « 3 étoiles » autour de 150 euros. Donc il faut remettre les choses en perspective.

Pour les « 2 étoiles » et « 1 étoile », c'est inchangé.

Pour les non classés, notamment les villages de vacances, un plafond a été fixé qui se trouve être inférieur au seuil de facturation que nous utilisions déjà. Donc on va revoir tout cela. Et il est possible par arrêté municipal de revoir le classement. C'est important aussi parce que tomberaient dans cette catégorie des établissements très importants tels que le Belambra ou BTP Vacances qui, de l'avis même des dirigeants, ressemblent plus à des « 3 étoiles » qu'à des centres de vacances à taux de taxe de séjour faible.

Pour les « 1 étoile », « 2 étoiles » et les campings, les taux sont inchangés. Je rappelle, c'est 20 centimes en camping par exemple. Pareil pour « 1 étoile » ou « 2 étoiles ».

Une autre disposition qui a un impact pour un tourisme familial, c'est le relèvement du plafond d'exonération de 13 à 18 ans. Cela veut dire que les jeunes de moins de 13 ans aujourd'hui étaient exonérés de taxe de séjour.

Ce seuil est porté à 18 ans. Alors pas facile de dire à l'avance combien il y avait de jeunes et quel sera l'impact. Mais enfin, c'est non négligeable. Cela pourrait bien représenter 60 à 80 000 euros. Étant entendu que des jeunes de 18 ans qui vont en vacances avec la famille, il n'y en a pas tant que cela, mais ils vont en vacances entre eux et ils peuvent aller au camping, etc. Donc, cette mesure nous concerne.

Et puis le dernier point, on a été un peu inquiets, comme le rappelait Monsieur le Maire tout à l'heure, parce que la loi prévoyait de ne pas permettre des régimes de taxes de séjour au forfait et au réel. Or, nous avons un problème avec les ports qui aujourd'hui sont traités dans le cadre d'un forfait. Et s'il avait fallu monter un système au réel, cela aurait été extrêmement compliqué, extrêmement coûteux. Hier soir, les parlementaires ont choisi de permettre la cohabitation de ces deux régimes dans des cas particuliers.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Dans leur grande sagesse.

M. DALMAS : Dans leur grande sagesse, ils ont fait tout cela.

Les choses étant ce qu'elles sont, il faut voter parce que ces tarifs seront applicables au 1er janvier. Et voilà le nouveau dispositif qui est proposé. Je le rappelle, nous avons choisi de faire la moitié du chemin, en accord avec les professionnels, sur les catégories « 3 étoiles » et « 4 étoiles ». Voilà, Monsieur le Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci beaucoup. Pas d'observations ? Je soumets ces nouveaux tarifs à votre approbation. Qui est pour ? Je vous remercie de votre unanimité.

Délibération ajoutée à l'Ordre du Jour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°34 - SIG INSEE - ENQUÊTE ANNUELLE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015 - Rémunération des membres d'encadrement et des agents recenseurs.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mise en révision des Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager d'Hyères. Pardon ? Le 34, ce n'est pas cela ? Ah non, pardon ! Excusez-moi. Mme RITONDALE. Recensement. Enquête. Résumez.

Mme RITONDALE : Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est intéressant les recensements puisque vous savez qu'une partie de la DGF qui vient de chuter dépend de la population. Donc, si on pouvait enfin progresser, on s'en porterait mieux. J'attire votre attention sur le fait que la stagnation de la population de la Ville d'Hyères est une réalité que l'on ne peut que constater.

Pas d'observations ? Pas d'opposition ? Ce rapport est donc adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°35 - URBANISME - Mise en révision des Zones de protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager d'Hyères continent et Porquerolles - Mise à l'étude de la création d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) multi site - Création d'une instance consultative- Définition des modalités de concertation

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur CARRASSAN, pour l'AVAP.

M. CARRASSAN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y a sur la Commune d'Hyères deux ZPPAUP aujourd'hui encore, donc deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager : une ZPPAUP continentale et une ZPPAUP porquerollaise.

La loi Grenelle 2 de 2010 propose de substituer aux ZPPAUP une nouvelle zone de protection appelée AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) avec un souci, comment dirais-je, de mettre de la souplesse dans cette affaire.

On va réviser, selon les termes de la loi, ces deux ZPPAUP et les remplacer par une AVAP multi site pour ne pas faire deux AVAP. Il y aura une AVAP multi site.

Pour parvenir à cette révision, il faut, dans le cadre de la procédure, former une instance consultative. Je vais vous dire pourquoi et quel est l'intérêt de la chose, et en quoi cela change du schéma précédent. L'instance consultative, qui sera officiellement appelée Commission Locale de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, et qui aura pour mission d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre des règles de l'AVAP, comprend 12 personnes :

- le Préfet ou son représentant
- le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant, donc le DREAL
- le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant, donc le DRAC
- 5 représentants de la Commune (le Député-Maire, l'Adjoint à l'Environnement, au Développement Durable et à l'Aménagement du Territoire, le Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme, la Conseillère Municipale déléguée au Patrimoine, l'Adjoint à l'Agriculture, Espaces Verts et Forêts)
- plus 4 personnes qualifiées (deux au titre du patrimoine culturel ou environnemental, l'animateur du patrimoine et un représentant du conseil en architecture, urbanisme et environnement du Conseil Général, enfin sous l'égide du Conseil Général)
- et puis 2 personnes qualifiées au titre des intérêts économiques locaux (un représentant de la CCI du Var et un représentant de la Chambre des Métiers)

Voilà comment est composée l'instance consultative.

Pourquoi une instance consultative ? Avec une ZPPAUP, l'architecte des Bâtiments de France rendait un avis par exemple sur un permis de construire. Et cet avis était, comment dirais-je, définitif. Si on n'était pas d'accord avec cet avis de l'architecte des Bâtiments de France, il ne restait que le tribunal administratif. Donc, il n'y avait rien entre l'ABF et le tribunal administratif. Avec les AVAP, on va assouplir cette structure et on met justement entre les deux cette commission consultative, cette instance consultative. L'architecte des Bâtiments de France dit son désaccord sur un permis de construire. Ce désaccord ne convient pas à la Commune. La Commune saisit le Préfet et le Préfet réunit l'instance consultative qui va rendre un avis. Cet avis, ou bien le Préfet le suit ou bien il ne le suit pas. Et s'il ne le suit pas, il en reste à l'avis de l'ABF. Il y a le tribunal administratif en dernier ressort. Autrement dit, entre les deux, entre l'ABF et le tribunal, on peut discuter dans le cadre d'une AVAP, ce qui n'était pas le cas dans le cadre d'une ZPPAUP. Donc, c'est un progrès, on va dire, de la concertation. Je pense qu'il est à souligner.

Et puis une deuxième chose qu'on peut ajouter, c'est que les ZPPAUP avaient une mission stricte de protection. Et c'était parfois de la protection pour de la protection, sans adaptation à l'environnement ou aux exigences de la vie des gens. Par exemple, si l'on prend le problème de l'écologie, de la transition énergétique, les ZPPAUP, j'en ai connu, interdisaient les panneaux solaires sans aucune autre considération. Eh bien avec une AVAP, comment dirais-je, la protection aura le souci de l'environnement, des gens, de la vie, du transport, du commerce, du développement durable. Autrement dit, on aura une protection compatible. Et c'est un progrès, je pense, dans la Ville aujourd'hui. Voilà ce que je peux dire.

J'ajoute que la procédure de l'AVAP vient à point puisque comme le PLU va entrer en élaboration, l'AVAP pourra facilement être en harmonie avec lui.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien, merci beaucoup. Madame.

Mme DEL PERUGIA : Je vous remercie, Monsieur CARRASSAN, vous nous avez bien vendu votre AVAP. Mais je crois avoir compris qu'en fait on n'avait pas le choix, que les ZPPAUP avaient vécu et que nous étions donc mis en demeure de transformer les ZPPAUP en AVAP.

M. CARRASSAN : C'est la loi.

Mme DEL PERUGIA : Alors si l'AVAP c'est un plus, ce n'est que bien. Cela veut dire que finalement, le législateur a évolué et que les choses vont dans le bon sens.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il progresse le législateur, cela fait deux fois !

Mme DEL PERUGIA : On s'en réjouit.

Mais par contre, il y a quelque chose qui me surprend énormément. C'est que le 24 février 2012, délibération numéro 39 du Conseil Municipal d'Hyères : création de l'AVAP d'Hyères centre-ville. Délibération numéro 22 du 26 mars 2012 : création de l'AVAP de Porquerolles. Je n'y étais pas, mais beaucoup d'entre vous devaient y être. Donc que s'est-il passé ? Où en sont ces processus ? Le Conseil Municipal a voté la création déjà de deux AVAP et en fait, il ne s'est rien passé depuis 2012 si je comprends bien.

M. CARRASSAN : Je crois que ce qui a été voté en février et en avril 2012, c'est le principe de la révision de chacune des ZPPAUP. Oui, pour être en conformité avec la loi et le processus qu'elle demandait de suivre. Et c'est maintenant que l'on passe à la création et à l'élaboration de l'AVAP.

Mme DEL PERUGIA : Pas vraiment. Donc depuis 2012 en fait, il ne s'est rien passé. Nous sommes restés avec les ZPPAUP alors qu'il avait été voté la création de ces deux AVAP.

M. CARRASSAN : D'après ce que je sais.

Mme DEL PERUGIA : Non, non, mais j'ai bien lu les délibérations, je les ai lues hier soir, c'est encore frais dans ma mémoire. Donc je suis étonnée qu'il ne se soit rien passé de 2012 à aujourd'hui.

Maintenant, aujourd'hui, je comprends qu'en fait, qu'au lieu de deux AVAP qui avaient été envisagées en 2012, une seule multi site, vous nous demandez donc de voter pour la révision de la ZPPAUP. Et si je comprends bien, cette délibération, c'est une mise à l'étude d'une AVAP multi site.

M. CARRASSAN : En même temps que la création de la commission consultative.

Mme DEL PERUGIA : Parlons-en de cette commission consultative. Elle avait déjà été créée en 2012 et à cette époque-là, l'animateur du patrimoine était en fait remplacé par un représentant du Parc National de Port-Cros. Donc je trouve dommage d'avoir sorti de cette commission le représentant du Parc National de Port-Cros.

Ensuite, la loi nous permet d'avoir 15 membres. Vous en avez prévu 12 et je vous en propose 3 autres et nous resterons dans le cadre de la loi. Il n'y a pas de représentant d'association, il n'y a pas de conseiller municipal d'opposition – nous sommes candidats – et de réintégrer le représentant du Parc National.

Ensuite j'aurais voulu vous demander si dans la procédure, normalement, il doit y avoir une enquête publique. Cela doit se terminer par une enquête publique. Est-ce que le calendrier est prévu ? Et j'aurai terminé.

M. CARRASSAN : Il y aura pendant l'enquête publique un registre de concertation.

Mme DEL PERUGIA : Non, le registre de concertation, c'est la première procédure. Il va y avoir effectivement une concertation qui est prévue. Mais le processus de création de l'AVAP va se terminer normalement par une enquête publique.

M. CARRASSAN : Voici le calendrier prévisionnel. De maintenant jusqu'à fin janvier 2015 : finalisation du cahier des charges. Mars 2015 : désignation du bureau d'études. Mai 2015 : rendu de son diagnostic. Septembre 2015 : arrêt du projet. Novembre 2015 : passage en Commission Régionale du Patrimoine et des Sites. Janvier 2016 : enquête publique. Et mars 2016 : approbation.

Mme DEL PERUGIA : Donc s'il vous plaît, ma proposition d'intégrer 3 personnes supplémentaires, de façon à arriver à l'effectif de 15 personnes qui est autorisé par la loi : un associatif, un représentant de l'opposition – et nous sommes candidats – et un représentant du Parc National de Port-Cros.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et le premier c'était un représentant de ?

M. CARRASSAN : Association.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Écoutez, si c'est possible, moi je suis tout à fait favorable à ce que ce soit complété. Une association, on verra l'association la plus compatible avec l'objet. Le Parc de Port-Cros, bien sûr pas de problème. Quant à vous, écoutez, si l'Assemblée est d'accord, cela ne pose aucun problème, compte tenu aussi de votre intérêt pour la chose. Mais est-ce qu'il faut faire un vote ? Moi, très volontiers puisque c'est vous qui manifestez l'intérêt. Et donc on propose une rédaction amendée où on ajoute donc trois au titre du patrimoine culturel, environnemental, on ajoutera le Parc de Port-Cros ; deux au titre des intérêts économiques et associatifs locaux, on ajoutera une association ; et au niveau des représentants de la Commune, on met cinq représentants de la Commune. Mais vous me permettrez de dire, Madame, que vous serez là à titre de Conseillère Municipale, mais pas de Conseillère Municipale d'opposition. Cela me paraît plus élégant. Non, mais autrement cela n'a pas de sens. Non, mais comprenez ce que je veux dire, cela ne s'écrit pas.

Mme DEL PERUGIA : Ne l'écrivez pas, ce n'est pas cela l'important.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Donc, si l'Assemblée est d'accord, cela ne me pose aucun problème. OK. Pas d'opposition ? Il faut vérifier sur ce point précis, mais à charge de vérifier, on va dans cette direction-là.

S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix cette AVAP multi site et multifonctions. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Avec un engagement de votre part, Madame, si c'est vous qui nous rejoignez : on fait des réunions contenues dans le temps. Vous nous faites une synthèse de votre lecture des dossiers.

Mme DEL PERUGIA : Contenues dans le temps et avec des horaires accessibles aux personnes qui travaillent.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : À partir de 20h30 alors si vous voulez.

Mme DEL PERUGIA : Non pas forcément 20h30, mais je veux dire 9h00 du matin ce n'est pas possible pour ceux qui travaillent ou alors cela veut dire qu'il n'y a que des retraités.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et pourquoi l'après-midi, vous ne travaillez pas l'après-midi ? On travaille le matin et l'après-midi. Comment faire ?

Mme DEL PERUGIA : Cela peut être à partir de 17h00, je veux dire. En fin d'après-midi, je veux dire, pour que les personnes, mais même je ne suis pas certainement la seule à travailler, dans le cas. Vous n'êtes pas tous des retraités.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, non, Madame ! Ni dans l'esprit, ni dans la fonction. Merci beaucoup pour l'unanimité.

DÉLIBÉRATION RETIRÉE DE L'ORDRE DU JOUR

AFFAIRE N°36 - ENVIRONNEMENT : Projet ABYSSEA - Centre d'Expertises et d'Essais en Mer Profonde au large du Levant - Avis du Conseil Municipal

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Projet ABYSSEA. Écoutez, je voudrais résumer.

C'est quoi ?

M. SEEMULLER : C'est la lettre du Ministre. On salue l'action du Gouvernement.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui bien sûr ! Qui est venue après, bien sûr, que tout le monde se soit interrogé.

J'ai envie de résumer un peu pour chacun l'idée suivante : un esprit rationnel, sans juger sur le fond le Centre d'Expertises et d'Essais en Mer Profonde, se demande où l'installer en Méditerranée, il dit partout sauf dans un Parc National, qu'il s'agisse de celui des Calanques ou de celui de Port-Cros. Je n'ai presque pas envie d'aller plus loin. Cela paraît tellement original, provocation, contradictoire, etc. Alors après, il y a tous les arguments scientifiques ou pseudo scientifiques qui peuvent être accumulés. Mais comment, par exemple, interdire à quelqu'un dans l'aire adjacente du Parc de Port-Cros de recueillir deux douzaines d'oursins parce que c'est interdit et en même temps, ou quatre, si vous voulez, et en même temps permettre des interventions industrielles au même endroit. Ce n'est pas possible. Je crois qu'on ne peut plus faire appliquer la loi, enfin la loi, ou la réglementation souhaitable dans ce genre de contexte. Si vous en êtes d'accord.

Je vous en prie, Monsieur.

M. COLLET : On peut effectivement se satisfaire de la décision.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, enfin satisfaire : suspendue et pas annulée. C'est pour cela que j'ai maintenu la délibération pour marquer notre opposition.

M. COLLET : Dans le cas contraire, bien évidemment, on serait intervenus beaucoup plus longuement. Une petite question quand même : on peut s'interroger sur la position du Directeur du Parc qui est en train de négocier, qui s'est positionné pour le projet.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : En tous les cas, ce que je voudrais rappeler, c'est que le Conseil d'Administration n'a pas été saisi, que le Conseil Scientifique n'a pas été saisi mais s'est saisi lui-même, et dans sa réflexion a émis ou a évalué un avis très défavorable. Le Directeur du Parc, dont c'était sans doute la compétence, a pris une position différente, mais que je ne partage pas. Mais je ne m'interroge pas plus.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Oui, Madame.

Mme DEL PERUGIA : Il est tard, je ne vais pas trop développer parce que je pense que l'on est tous un peu fatigués. Mais je voulais quand même vous remercier deux fois. La première fois pour votre prise de position sur ce projet que j'ai découvert dans *Var Matin*. Et la deuxième fois pour avoir gardé aujourd'hui cette délibération parce qu'effectivement, comme vous le dites, il faut rester vigilant, le processus n'est que suspendu et s'il n'y a pas de lieu alternatif, on risque fort de retrouver ce projet incessamment sous peu.

Je voulais quand même noter, pour ceux qui auraient des doutes parce que je sais que votre position ne faisait peut-être pas consensus, mais c'est un projet qui n'apportait aucune plus-value environnementale et c'est quand même l'ambition numéro trois de la charte qui était en cause. C'était un projet qui était paradoxal pour le développement durable et la transition énergétique. Paradoxal parce qu'il servait en premier lieu l'industrie offshore. C'était clairement écrit dans le projet. Paradoxal aussi parce que les nuisances pour les mammifères n'étaient pas vraiment démontrées. Il faut savoir que les études ont été faites par CREOCEAN, qui a l'habitude de travailler pour TOTAL. On ne peut peut-être pas parler de situation de conflit d'intérêts, mais quand même. Et l'étude d'impact soulignait elle-même plusieurs fois l'insuffisance de nos connaissances en matière de sensibilité des cétacés à l'environnement sonore.

Et puis pour ceux qui auraient encore des doutes sur l'inintérêt de ce projet, il faut savoir que cela nous a été présenté comme une vitrine pour le développement des technologies sous-marines en PACA, mais qu'en fait c'est un projet dépassé. Aujourd'hui l'offshore travaille très bien, sait bien travailler jusqu'à -3000 m. Nous n'allions que jusqu'à -2400, donc ce projet était sous-dimensionné et il existe aux États-Unis des centres d'essais et de recherches bien plus élaborés.

Ensuite, le projet se présentait pour développer également des essais pour les énergies renouvelables et cela, ce n'est pas possible parce que que ce soit l'éolien, l'énergie marémotrice ou les hydroliennes, cela ne demande que 30 à 40 m de profondeur. Et l'énergie thermique des mers, elle, ne va pas au-delà de 1000 m.

Donc, j'espère avec ces quelques arguments que j'ai voulu rapides, même si je sens que je vous ai un petit peu ennuyés, j'espère vous avoir persuadés que ce projet, s'il devait revenir, il faut quand même que nous sachions nous y opposer. Je vous remercie.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, merci. Je ne porte pas de jugement sur le fond. Madame, je vous en prie.

Mme CARASENA : On vous remercie, Madame, mais on en était déjà tous persuadés.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, écoutez, en tous les cas je ne porte pas de jugement scientifique sur le fond, je suis totalement incompétent. Mais la démonstration me paraît insuffisante et en tous les cas la localisation ne me paraît pas adaptée.

Je soumets donc à votre voix un avis défavorable sur ce projet. Qui est contre ? Enfin qui est pour l'avis défavorable, pardon ? C'est toujours très compliqué. Je vous remercie de votre unanimité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°37 - ENVIRONNEMENT - Bilan Carbone du Patrimoine et des Services de la Commune d'Hyères - Communication au Conseil Municipal

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bilan Carbone du Patrimoine et des Services de la Commune d'Hyères. Monsieur BANES. C'est une communication.

M. BANES : Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, en tous les cas, c'est une démarche, je pense, que certains de nos collègues y adhèrent complètement et qui est même une obligation morale. Madame, je vous en prie. Je voulais englober tout le monde dans la même adhésion. Allez-y, Madame.

Mme DEL PERUGIA : Non, j'adhère complètement. C'est votre premier Bilan Carbone, mais je trouve qu'il manque quand même des objectifs chiffrés pour la suite.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce n'est pas ce que disait M. SEEMULLER, il trouvait que c'était mieux qu'on reste général. Non ? Non, je plaisante !

Mme DEL PERUGIA : Je continue. Il existe des objectifs nationaux pour la diminution des gaz à effet de serre. Cela aurait été bien qu'on s'en fixe. J'ai bien compris que cela allait peut-être figurer dans le Plan Climat Énergie Territorial que va élaborer TPM l'année prochaine. Je suis quand même très, très inquiète qu'on s'en remette à TPM parce que TPM a déjà lancé ce Plan Climat Énergie Territorial en 2013 et depuis 2013 il ne s'est rien passé. Donc là, on arrive aujourd'hui à des échéances parce qu'il va falloir absolument le faire. Mais je trouve un peu dommage que la Ville s'en remette à TPM, qui a jusqu'à présent montré son inefficacité en la matière.

Ensuite, vous dites, Monsieur BANES : notre Bilan Carbone est mauvais sur les déplacements et sur le chauffage et donc il y a des progrès à faire à ce niveau-là. Je vous réponds : il n'y a pas d'objectifs, c'est dommage. Mais ce qui est aussi dommage, c'est que ces efforts que vous dites que nous allons devoir faire, il n'y a pas de traduction dans le budget primitif. La partie « énergie-électricité » augmente de 2 % ; les carburants augmentent entre 9 et 10 %. Donc je me dis : quelle est notre réelle volonté de réaliser des économies et de faire en sorte que notre Bilan Carbone soit meilleur la prochaine fois ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Écoutez, il y a un exemple d'action que nous menons. Nous avons proposé en accord avec le Comité Technique Paritaire, parce que c'est toujours très délicat, mais à l'instar de ce qui se fait à la Police Municipale, d'introduire un système de géo localisation pour l'ensemble des véhicules de la Ville. Pourquoi ? Pour essayer de diminuer les temps de parcours possibles en fonction des localisations. Aujourd'hui, quand vous ne pouvez pas toucher les personnes dispersées, eh bien on fait des allers-retours pour rien. C'était la mission principale et cela a été instauré l'autre jour. Là il y a une action. Le quantifier, j'ai envie de dire que ce soit pour nous une ardente obligation, comme aurait dit quelqu'un qui m'est cher, avant que ce soit une obligation chiffrée. Allons dans cette direction. Dans tous les cas, j'ai entendu vos remarques sur ce sujet.

C'était une information générale, il n'y a pas de vote.

DÉLIBÉRATION NE DONNANT PAS LIEU À UN VOTE

AFFAIRE N°38 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Les SALINS Angle rue Saint-Nicolas et rue de la Rascasse Acquisition de la parcelle IE 105

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous passons à un certain nombre de délibérations que va rapporter notre collègue Jean-Louis OZENDA, concernant notamment des acquisitions de parcelles.

M. OZENDA : Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°39 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Propriété Communale Lieudit Le Château - Parcelle BD 57 - Autorisation à TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Au Château.

M. OZENDA : Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Est-ce que vous faites une étude d'impact environnemental avant d'enfouir ce cuivre ? Hein Madame ! Vous avez failli le dire !

M. OZENDA : C'est comme les éoliennes enterrées, Monsieur le Maire. On ne le voit pas.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, s'il n'y a pas d'opposition, merci beaucoup.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°40 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Lieudit Costebelle Acquisition de terrain de la Région PACA au-dessus du lycée de Costebelle

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Costebelle, au-dessus du lycée.

M. OZENDA : Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien. Pas d'opposition ? Cela ne fait pas cher le mètre carré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°41 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Lieudit Costebelle Acquisition des terrains de l'ÉTAT autour du lycée de Costebelle

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Toujours Costebelle.

M. OZENDA : Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est encore un financement indirect de la Commune au profit de la Région. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°42 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE LA CAPTE - Aliénation du bien situé 13 Avenue du Levant, cadastré section EV n° 87 formant le lot n° 358 au profit des consorts Pieropan/Crovetto

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bail emphytéotique.

M. OZENDA : Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien, pas d'observation ? C'est donc approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°43 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Chemin de l'Excelsior Vente de terrain à VAR HABITAT - Parcelles BZ 235, 236 et 237

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Chemin de l'Excelsior. Vente de terrain à VAR HABITAT.

M. OZENDA : Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, en tous les cas, j'étais très réticent. Oui, je vous en prie, Monsieur SEEMULLER.

M. SEEMULLER : Oui, j'ai trouvé cette délibération assez intelligente.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je n'ai pas compris.

M. SEEMULLER : J'ai trouvé cette délibération assez intelligente dans sa forme puisqu'elle associe...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et les autres ? Non ?

M. SEEMULLER : Pardon ?

(*Rires*)

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Comme c'est la 50e. Non, non je plaisante ! Oui, pourquoi ?

M. SEEMULLER : Non parce que si je comprends bien...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On fait une avance de trésorerie qui est financée. L'intérêt principal. J'étais très réticent parce que quand on vend un bien, on a l'impression a priori de faire un cadeau en baissant le prix. Là l'estimation était à 2,35 millions et on le vend à 800 000 euros. Simplement, dans ce système des logements sociaux, on finance par l'investissement et on récupère sur le fonctionnement. C'est-à-dire que comme il y a une amende qui nous est opposée en matière de logements sociaux, l'amende dans t+2, dans 2 ans, sera réduite de la différence que l'on apporte aujourd'hui. Mais il ne faut peut-être pas le multiplier exagérément. Mais là on ne pouvait pas passer. Parce qu'il y a parfois des estimations des Domaines qui sont incompatibles avec l'équilibre économique de l'opération.

M. SEEMULLER : Bravo en tout cas pour cette délibération et pour l'avoir pensée comme cela. Bravo aussi pour éliminer pour cette année l'amende SRU puisque finalement elle va disparaître. Bravo aussi pour le prix d'accès qui sera donc diminué pour ces logements puisque le prix d'achat va être inférieur. Est-ce qu'on peut aller au bout maintenant ? C'est-à-dire se dire que dans cet espace qui va être aménagé, on puisse gagner le bénéfice de l'expérience qu'on a eue sur la ZAC de Beauvallon et éviter ce qui s'est passé sur la ZAC de Beauvallon, c'est-à-dire introduire, et je me tourne vers M. CARRASSAN, dès à présent une démarche autour du projet lui-même des espaces verts, des circulations, des parkings. Et on a observé que l'on parlait de R+3, je crois, ou R+4 ? Je pense que c'est très haut, R+4. Donc je souhaiterais que le Conseil et votre vision... (*inaudible*) Monsieur CARRASSAN, s'exerce sur le projet urbanistique.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : En tous les cas, il faut regarder. Il est vrai que la localisation n'a rien à voir avec Beauvallon. Beauvallon, on est sur un terrain qui est au milieu d'habitations et de lotissements. Là, on est quand même contigu au Val des Rougières dans la continuité. En tous les cas, l'observation mérite d'être faite.

S'il n'y a pas d'observation sur cette délibération, je vous remercie de votre approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°44 - ÉCONOMIE TOURISME EMPLOI : Convention d'objectifs entre la Commune et l'Office de Tourisme d'Hyères Autorisation à Monsieur le Maire de signer.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Michel DALMAS. Convention d'objectifs entre la Commune et l'Office de Tourisme.

M. DALMAS : Merci Monsieur le Maire. Là il s'agit du document de cadrage par lequel la Commune fixe des objectifs à l'Office de Tourisme. Vous savez que l'Office de Tourisme est un EPIC, donc il a une gouvernance spécifique, un Conseil d'Administration. Mais on rappelle que c'est un établissement qui travaille sous l'autorité de la Commune. Et donc cette convention est le document par lequel on fixe des objectifs à l'Office.

Ce document contient un certain nombre de rappels sur la stratégie qu'on entend suivre. Il était actualisé périodiquement. Là, ce sera la deuxième version que nous avons actualisée notamment sur le changement de catégorie des Offices de Tourisme. Nous avons été notés par étoiles, on va passer en première catégorie, ce qui va nous permettre derrière d'être une station classée de tourisme avec un certain nombre de prérogatives qui s'y rattachent. Donc cela, c'est pour la partie stratégique. Ensuite il y a un certain nombre de modalités pratiques sur ce que doit faire l'Office, ce que la Mairie fait pour l'Office. Et ainsi de suite.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien, merci beaucoup.

M. DALMAS : Je suis à votre disposition.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur SEEMULLER.

M. SEEMULLER : Oui, je voudrais juste compléter la conversation que l'on a démarrée sur votre budget et qui maintenant va avoir une illustration dans cette convention d'objectifs.

Sur le cinquième objectif qui était de participer aux structures de développement du tourisme international en Méditerranée, je le trouvais un petit peu restrictif au regard des autres. Pourquoi la Méditerranée, etc. puisqu'il y avait déjà, je crois, dans l'axe numéro cinq largement sur des, comment dire, le regard sur des programmes hors saison estivale en Europe ?

Plus sérieusement, je ne vois pas apparaître là un objectif relatif à un certain type de tourisme durable et qui est porté par la charte, c'est-à-dire la mise en valeur dans vos axes de cette dimension-là qui serait une dimension nature, santé, sport et qui épouserait bien entendu le hors saison. Premier élément.

Le deuxième élément, en ce qui concerne le Parc National de Port-Cros et je m'adresse à sa Présidente si elle est encore là (je ne la vois plus), je m'interroge sur la coordination entre l'Office et le Parc National à Port-Cros, mais plus globalement. Je reviens donc sur la question du label qui va être un élément très important de la charte. Est-ce que l'Office va être partenaire, associé ? Comment les choses vont se passer sur la sélection de commerçants, d'hôteliers, d'artisans qui vont bénéficier de la charte ? Mode de communication ? Là je pense qu'il y a un point à éclaircir.

Dernier élément, vous citez le Département, la Région. Vous ne citez pas Toulon Provence Méditerranée. Je trouve que cela mériterait quand même d'être rajouté, en tout cas de lui donner une place puisqu'il existe, comme vous le savez, des Commissions Tourisme importantes avec des moyens significatifs. Merci.

M. DALMAS : Sur l'axe tourisme nature, vous avez raison, on en a parlé tous les deux. C'est un des axes, la nature, culture. Peut-être pourrait-on le faire ressortir davantage, c'est un fait.

La coordination avec le Parc, je ne sais pas s'il faut que cela figure dans la charte, mais c'est une vraie préoccupation et notamment nous avons travaillé avec le Conseil d'Administration de l'Office puisque nous avons eu un avis à donner sur la charte du Parc et notamment, il est ressorti qu'il n'était pas possible d'avoir deux stratégies de communication, le Parc ayant la sienne et la Ville ayant la sienne. Et comme Monsieur le Maire le rappelle régulièrement, le Parc étant dans la Ville, il est naturel que tout ceci soit coordonné. Alors oui, sur le fond, peut-être, en effet, faudrait-il l'écrire de manière plus nette.

Et troisième point, sur TPM, vous savez que la Commission a un très grand Président puisque c'est le Maire de la Ville d'Hyères.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et un tout petit budget. Cela compense !

M. DALMAS : Il n'y a pas véritablement pour l'instant de la part de TPM d'intervention directe sur la stratégie tourisme communautaire, mais plutôt intervention sur des dossiers précis. Et donc nous n'avons pas eu jusque-là beaucoup de...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bon, je vais en dire deux mots, si vous le permettez.

M. SEEMULLER : Pour être extrêmement concret, Monsieur DALMAS, lorsque vous arrivez à Port-Cros, vous avez une capitainerie ; à côté, un centre d'accueil. J'aimerais, c'est dommage que la Présidente ne soit pas là, que l'Office du Tourisme d'Hyères soit présent, ce qui permettrait aux 350 000 visiteurs simplement d'avoir une connaissance plus large et des opportunités, en particulier de visiter Porquerolles ou Port-Cros ou le Levant ou même revenir sur le continent et profiter des charmes de notre ville.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, mais bien sûr, c'est souhaitable. Plus que le Parc de Port-Cros, il me semble que le petit amendement qui pourrait être proposé, c'est de rappeler que nous sommes sur un territoire qui relève d'une Opération Grand Site. C'est plus général. Nous ne sommes pas en relation avec une institution, nous avons une politique générale de préoccupation de développement durable sur l'ensemble de la Commune et dont le Parc de Port-Cros est l'un des éléments majeurs.

Sur la Commission Tourisme, je pense que vous commencez à comprendre que je suis parfois un peu iconoclaste. J'ai dit récemment qu'être Président de la Commission Tourisme pour, comme chaque année, donner la même subvention à toutes les demandes d'intérêt local, cela ne m'amuse pas. Donc j'ai demandé à ce qu'il y ait une réflexion de l'ensemble des communes, et je pense qu'il y a eu une réaction, à ce qu'on laisse de côté ce saupoudrage et qu'on s'interroge sur la façon de définir des thématiques qui pourraient être portées par différentes communes au cours du temps, mais qui a un sens. Je prends un exemple : si on revalorisait la dimension insulaire de TPM, c'est vrai que nous, on a nos îles donc on y pense volontiers, mais il y a les Embiez, il y a tout un ensemble de choses qui peuvent être déclinées. Si on veut valoriser, trouver des thèmes touristiques, tourisme nature, qui pourraient être chaque année déclinés dans une commune mais avec la participation de tous. Quand on prend le nautisme, nous avions imaginé une sorte de semaine de la mer ou une semaine de la glisse, une semaine de la vitesse, c'est-à-dire cette dimension où les jeunes vont du skate au windsurf au kite surf. On a quand même un spot qui est mondial à Hyères, mais il est aussi assez exceptionnel à Six-Fours, assez exceptionnel à Toulon, etc. Le problème, ce n'est pas d'avoir de l'égoïsme local, mais de dire si, c'est autre chose, si nous pouvions réfléchir à quelque chose d'important parce que le budget, il est ridicule : c'est de l'ordre de 800 000 euros, ce n'est pas grand-chose. Et quand on dissémine, c'est donner vraiment 10 000 ou 20 000 euros à chacun. Si on arrive à concentrer, faire une grosse opération qui se déplace, là c'est vraiment d'intérêt communautaire et cela finit par avoir du sens. Alors les thèmes à débattre : les grands voiliers, enfin tout ce que l'on peut imaginer plutôt que ce saupoudrage qui ne me paraît pas avoir un intérêt majeur. Voilà, en tous les cas c'est la réflexion dans laquelle j'ai souhaité que nous allions dans la Commission. Pour le reste c'est un guichet. Pour un guichet, ce n'est pas la peine que je sois là.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°45 - EAU LITTORAL PROPRETÉ - Étude « La plaine côtière du Ceinturon face aux risques littoraux. » - Avenant à la convention portant décision attributive de subvention sur le budget de l'État

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : « La plaine côtière du Ceinturon face aux risques littoraux ». M. CARRASSAN. Aux détails près, mais qui sont importants, on vote donc la convention. Il n'y a pas d'opposition, je suppose, à cela.

M. CARRASSAN : Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, pas d'opposition ? Je vous remercie de votre approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°46 - COMMANDE PUBLIQUE - EAU-LITTORAL PROPRETE - Nettoiement d'espaces publics et de mobiliers urbains - Marchés à bons de commande - Années 2015 à 2018 - Lot n° 5 - Lot n° 7 - Lot n° 8 Mise en appel d'offres ouvert.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Commande publique. Eau-Littoral-Propreté. Monsieur BANES.

M. BANES : Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, merci beaucoup. Pas d'observations ? Eh bien nous relançons ces procédures et nous les complétons.

Avant de passer à l'autre point, comme c'est la tradition, mais sans obligation, et ceux qui le souhaitent, il y a un petit pot qui sera servi à la fin du Conseil Municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°47 - EAU-LITTORAL-PROPRETE - Subvention pour recherche scientifique - Convention entre la Commune et le Centre National de Recherche Scientifique pour attribution de subvention pour recherche scientifique concernant l'impact de la mise en place d'un atténuateur de houles sur les processus hydrosédimentaire - site de La Capte.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Eau-Littoral-Propreté. Subvention pour recherche scientifique. Madame AUDIBERT.

Mme AUDIBERT : Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est important d'avoir un suivi sur une innovation de ce type. Bien, s'il n'y a pas d'observation, cela nous permettra d'avoir une subvention. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°48 - COMMANDE PUBLIQUE - EAU - LITTORAL - PROPRETÉ - Plage de la Capte - Travaux maritimes d'inspection et de remise en état d'un atténuateur de houles en géotextile - Marchés à bons de commande - Années 2015 à 2018 - Mise en appel d'offres ouvert - Attribution Autorisation de signature.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Toujours Plage de La Capte. Travaux maritimes d'inspection et de remise en état d'un atténuateur de houles en géotextile. Madame AUDIBERT.

Mme AUDIBERT : Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, pas d'observations ? Vous autorisez ces lancements ? Je vous en remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°49 - PORTS - PORT d'HYÈRES (Saint-Pierre) - Régie à autonomie financière du Port Saint-Pierre - Avenants aux contrats de travail de droit privé.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Port d'Hyères. Régie à autonomie financière. Avenants aux contrats de travail de droit privé. Madame AUDIBERT.

Mme AUDIBERT : Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, écoutez, c'est une nécessité et une opportunité. Pas d'observations ? Oui ?

M. SEEMULLER : Le fond de cette délibération exactement ? Il y avait une demande spécifique du personnel ?

Mme AUDIBERT : Oui, absolument. Il y a une demande. Il faut savoir que ces onze agents sont là depuis quelques années déjà, qu'ils n'ont accès absolument à aucune, ni au COS ni aux avantages que peuvent avoir les agents de statut public. Donc c'est une question d'égalité.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : D'équité entre les deux. OK. Merci. Donc pas d'observations ? C'est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°50 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) - Recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée sur le Port Saint-Pierre.

Mme AUDIBERT : Il s'agit simplement de renouveler un CDD puisque celui que nous avions demandé il n'y a pas longtemps est parti puisqu'il a eu une mutation sur Toulon au tribunal administratif.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pour une durée de six mois en substitution de quelqu'un qui a une autre affectation. Pas d'observations ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°51 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) - Tarification des bateaux d'intérêt patrimonial - Modification de la Délibération n° 94 du 24 juin 2014.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Tarification des bateaux d'intérêts patrimoniaux.

Mme AUDIBERT : Elle est retirée.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Elle est retirée. Je voudrais simplement attirer l'attention de chacun sur le fait que tout ce qui est simple est faux, et tout ce qui est vrai est invérifiable. En d'autres termes, il y a les bateaux d'intérêts patrimoniaux, il y a les bateaux d'intérêts particuliers. On s'était un peu planté la première fois. On a corrigé. Et il semble qu'il y ait d'autres revendications. Donc, on va se poser.

Mme AUDIBERT : Voilà, ce n'est pas tout à fait cela, c'est-à-dire qu'au fil des temps, nous avons eu des niveaux d'exonération qui étaient un peu différents (50 %, 20 %) et donc nous allons, dans un souci d'égalité aussi, revoir tous ces tarifs.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, mais ce sur quoi je voulais attirer l'attention, c'est que l'on vient de rédiger par lettre une demande inverse à celle qui était présentée précédemment. C'est un peu plus compliqué qu'il n'y paraissait. Donc on va se poser pour faire les choses correctement. Monsieur ?

M. SEEMULLER : Ce que je comprends, Monsieur le Maire, c'est que cette délibération, comme elle vise nominément des bateaux, elle n'est pas recevable, c'est-à-dire pour le nom d'un certain nombre de bateaux. Ce qui manque, c'est la classification des bateaux pour les exonérer complètement ? Ou c'est autre chose ?

Mme AUDIBERT : Non. Les différences de taux d'exonération pourraient apparaître comme une mesure dont le caractère discriminatoire ne peut être justifié par une réelle différence de situation ni par une considération d'intérêt général. Donc nous avons reçu des courriers de propriétaires de bateaux d'intérêts patrimoniaux qui considéraient ces mesures discriminatoires. Parce que vous avez des niveaux d'exonération différents, c'est-à-dire vous avez des exonérations totales, 50 %, 20 % qui sont appliquées sur des tarifs passagers et il y a une absence de dispositif pour les abonnés, par exemple.

M. SEEMULLER : Si je peux me permettre, je vais faire un travail rapide. Si dans cette délibération, le paragraphe 4 : « Par délibération machin, l'exonération totale des redevances d'amarrage était décidée au bénéfice des navires labellisés bateaux d'intérêts patrimoniaux », est-ce que cela poserait un problème ou pas ? C'est-à-dire que je supprimerais le *Liberté*, le *Raïs de Mandrago*, appartenant à l'association La Partègue, c'est-à-dire qu'on ouvrirait à ce moment-là l'exonération à des bateaux qui seraient labellisés bateaux d'intérêts patrimoniaux. L'esprit c'est bien cela ? Voilà, donc il suffirait de tirer deux traits, d'accord. J'espère en tout cas que notre Assemblée gardera à l'esprit...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Le principe de l'exonération est acquis, on ne va pas... Simplement, il faut que ce soit acceptable, qu'il n'y ait pas de discrimination, et globaliser.

M. SEEMULLER : Donc on reverra cette délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Complètement. Elle n'est pas mûre.

Délibération retirée de l'O.D.J.

AFFAIRE N°52 - PORTS - PORT d'HYÈRES (Saint-Pierre) - Exonération totale ou partielle des bateaux participant à différentes manifestations nautiques Année 2015.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Exonération totale ou partielle des bateaux participant à différentes manifestations nautiques. C'est notamment pour la Sailing World Cup Hyères. C'est une délibération traditionnelle d'exonération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°53 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) - Exonération de redevance - Navire de la Société Nationale de Sauvetage en Mer.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Exonération de redevance. Navire de la Société Nationale de Sauvetage en Mer. C'est la moindre des choses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°54 - AGRICULTURE-ESPACES VERTS : Convention relative à la réalisation et à l'entretien des aménagements paysagers sur le domaine public routier départemental. Carrefours "Nano" et de "la Villette" RD 559 et RD 197.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Convention relative à la réalisation et à l'entretien des aménagements paysagers. Carrefours "Nano" et de "la Villette". Monsieur DI RUSSO.

M. DI RUSSO : Oui, comme habituellement, c'est le Conseil Général qui réalise les travaux et ensuite les aménagements paysagers, c'est la Commune.

Alors je dois dire que là-dessus, pourquoi ? Parce que l'aménagement au niveau du Conseil Général, c'est quelque chose de basique et qu'il faut que la Ville intervienne pour effectivement réaliser des aménagements paysagers qui sont plus jolis pour honorer les quatre fleurs.

Je dois dire aussi, Monsieur le Maire, que grâce à l'intervention des services et à votre intervention, ce qui était prévu de participation du Département était au départ de 70 000 euros et que grâce justement à l'action que nous avons menée, la participation c'est 150 000 euros. Je crois qu'il faut le souligner là-dessus.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui Madame, je vous en prie.

M. COLLET : J'ai été plus rapide.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Allez-y. Sur le buzzer !

M. COLLET : Rassurez-vous, je serai très bref !

Juste en deux mots, toujours pareil, dans l'esprit des contraintes budgétaires, comment peut-on essayer de comprendre que la Commune doive se substituer à une autre Collectivité qui devrait avoir en fait à la charge l'entretien, la construction de ses ronds-points ? Toujours, je le répète, dans le cadre de ces contraintes budgétaires. Alors M. DI RUSSO soulève effectivement que l'on veut encore faire plus joli que le Conseil Général. Mais enfin il faut quand même un moment donné se poser des questions. Je ne sais pas, on a, il me semble, sauf si ma mémoire me fait défaut, deux Conseillers Généraux dans la Commune. Je ne sais pas quel est leur sentiment sur le fait que la Commune soit obligée de subvenir à un complément d'entretien. C'est une question.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je comprends ce que vous dites, mais c'est vrai que les Communes ont sur ces dimensions-là un avantage sur les grosses institutions. Il y a beaucoup plus de personnel, beaucoup plus l'habitude. Donc on a le choix soit entre un aménagement un peu commun, soit une valorisation moyennant une subvention de l'institution. C'est souvent le pari qui est pris et c'est d'autant plus facile à réaliser si l'on est invité aux conférences de presse sur le terrain. Mais enfin cela, je plaisantais. Monsieur SEEMULLER.

M. COLLET : Je pense que malgré tout, pour ceux qui connaissent le carrefour de Saint-Nicolas, qui est quand même, entre guillemets, l'entrée est de la Ville, c'est un carrefour quand même, c'est la honte de la Ville.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Lequel, Monsieur ?

M. COLLET : Le carrefour de Mauvanne. Saint-Nicolas. Et qui, vous me direz qu'à la limite, ce rond-point est cohérent avec la B12.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Si vous voulez, en tous les cas, Nano, la Villette, c'est un tel endroit qui dessert toutes les plages, l'Almanarre et le reste, plutôt que quelque chose de moyen, tant pis si on s'investit un peu. C'est un peu la même question que tout à l'heure pour TPM : il y a eu transfert de compétence, mais enfin, il y a des services dans les Communes. Il y a des côtes un peu mal taillés, on essaye de s'adapter.

Madame, je vous en prie. Vous qui avez perdu au buzzer tout à l'heure, là rattrapez le coup !

Mme DEL PERUGIA : J'ai gagné là !

Félicitations pour avoir négocié le doublement de la participation du Département à l'aménagement paysager. Mais j'aurais préféré que vous négociiez également les pistes cyclables sur ces carrefours. Alors, je m'explique. Il existe bien, eh oui, non mais là j'insiste parce que comme vous venez de le dire, c'est une entrée de la Ville importante, cela dessert les plages, cela dessert l'aéroport et on n'a pas de piste cyclable. Il y en a quand même un petit bout, il ne faut pas mentir, il y en a un petit bout au niveau du giratoire Nano.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous l'avez vu.

Mme DEL PERUGIA : C'est-à-dire que la contre-allée a été conservée. Simplement, je mets au défi quiconque, n'importe quel cycliste là, de la prendre dans le sens nord-sud. Ce n'est pas possible. On ne peut pas y accéder sauf à prendre un sens interdit depuis le carrefour, depuis le giratoire de l'Espace 3000. Donc, cette piste cyclable, ne va nulle part. Est-ce que le long de la route de l'Almanarre, où on a de très beaux accotements, que les cyclistes utilisent pour leur sécurité, sont réellement une piste cyclable ? Il y a aujourd'hui un panneau qui dit, au niveau du carrefour de Nano, il y a un panneau qui dit que la piste cyclable et les piétons, c'est terminé. On n'a aucune signalisation sur l'Almanarre, donc je ne sais même pas si c'est vraiment une piste cyclable. On n'a pas de continuité. Et au niveau du carrefour de la Villette, il n'y a rien.

Cela veut dire que l'on fait des aménagements qui sont tout neufs, qui vont durer des décennies et pour lesquels on n'a pas prévu de piste cyclable alors que nous allons signer la charte du Parc National et que nous sommes supposés développer une circulation apaisée. Pour moi, une circulation apaisée c'est non seulement l'utilisation des transports en commun, mais également le développement des pistes cyclables, des voies, des modes doux.

Alors, Monsieur le Maire, à quand un réel plan de circulation pour les modes doux dans la Ville d'Hyères afin que l'on puisse le présenter à nos partenaires du Conseil Général (qui ne sont plus là, d'ailleurs), leur présenter de façon à ce que les aménagements qu'ils réalisent correspondent à la nécessité de notre Ville ? Merci.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien. Écoutez, Madame, à quand ? Je vous donne rendez-vous bientôt. Dans tous les cas, je ferai part de votre irritation au Conseil Général qui a présenté ce projet comme son bébé. Eh bien le bébé il a une infirmité, alors.

Mme DEL PERUGIA : Excusez-moi, j'ai encore, une dernière intervention. 150 000 euros pour l'aménagement paysager, si on avait fait attention aux eucalyptus et s'ils n'avaient pas crevé pendant les travaux.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je suis d'accord avec vous, Madame, il y a eu un assassinat.

Mme DEL PERUGIA : On aurait pu économiser. C'est scandaleux. Là, les économies aussi elles auraient pu se faire là.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et pourtant, j'aime beaucoup les eucalyptus. C'est vrai qu'il y a eu une agression contre les eucalyptus. On en avait parlé d'ailleurs, Monsieur SEEMULLER.

Ceci étant dit, on va essayer de bien faire quand même. Pas d'opposition ? Je vous remercie pour votre approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°55 - COMMANDE PUBLIQUE - ESPACES VERTS - Entretien des espaces verts communaux et communautaires en milieu routier et autres sites spécifiques - Marché à bons de commande - Années 2015 à 2018 Appel d'offres ouvert - Attribution - Autorisation de signature.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Entretien des espaces verts communaux et communautaires. Appel d'offres ouvert. Autorisation de signature.

M. DI RUSSO : C'est un marché à bons commande qui concerne uniquement les espaces intercommunautaires, c'est-à-dire La Bayorre, c'est-à-dire le carrefour de Centr'Azur.

Je voudrais dire à ce sujet-là, qu'en 2015, tous les espaces verts de la Commune seront entretenus en régie, par du personnel communal. C'est important et cela devrait intéresser certains et les satisfaire. C'est important et cela nous permettra, Monsieur le Maire, de faire une économie conséquente là aussi.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci beaucoup. Pas d'observations ? Je vous remercie de votre approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°56 - DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ - POLICE MUNICIPALE - Fourrière animale - Tarifs - Création de nouveaux tarifs

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur GELY. Les tarifs de la fourrière animale.

M. GELY : Mes chers collègues, je vous demande d'apprécier la simplicité et la rapidité de cette délibération.

La Municipalité souhaite créer de nouveaux tarifs pour mieux supporter les coûts de la fourrière. Ces nouveaux tarifs s'appliqueront à la capture des chiens en dehors des heures de bureau. On fera payer aux propriétaires 58 euros dans la plage horaire 17-21 heures ; 78 euros pendant les week-ends et un tarif de 90 euros pour les animaux de 1re et 2e catégorie.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, et il n'y aura pas de torture. Pas d'opposition ? C'est adopté.

Point d'accès au droit. Subvention 2015.

Madame, pardon ! Madame, je vous en prie. Excusez-moi.

Mme CARASENA : Je dis : c'est très bien. Mais à quand l'augmentation des contraventions pour les propriétaires de chiens incivils qui polluent la Ville d'Hyères honteusement ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, c'est ce que je disais à M. GELY mais il ne veut pas. Il va falloir intervenir durement.

Mme CARASENA : Je pense qu'il faudra refaire un article dans *Var Matin* pour déjà prévenir les propriétaires, leur dire que l'on va être très sévère.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : En tous les cas, il faut être très attentif, c'est vrai. Cela porte parfois chance, mais il vaut mieux éviter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°57 - DIRECTION PRÉVENTION ET SECURITE - POINT D'ACCÈS AU DROIT - SUBVENTION 2015 - Autorisation à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional PACA

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Autorisation à Monsieur le Maire pour une subvention 2015 pour le PAD. C'est un service qui fonctionne très bien, le point d'accès au droit, et il y a une subvention qui est demandée au Conseil Régional pour son fonctionnement de 15 000 euros. Monsieur, je vous en prie.

M. SEEMULLER : Merci de votre écoute, Monsieur le Maire. C'est simplement pour vous dire : est-ce que la localisation de ce point d'accès est judicieuse ? Puisqu'il se trouve à côté d'une église classée, sur une place superbe, et que le CCAS, lui, se trouve au contraire du côté des cinémas. Est-ce qu'on ne pourrait pas regrouper les deux pour pouvoir avoir...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous voulez mettre le CCAS dans l'église ?

(*Rires*)

M. SEEMULLER : Non, le contraire. Écoutez ce que je dis. Ce qui permettrait de libérer cet espace-là pour d'autres utilisations, mais surtout de ramener le point du droit à des gens qui ont manifestement plus besoin et qui se rapprocheraient plus du CCAS.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Écoutez, je pense très honnêtement qu'il est admirablement placé. En plus, il est dans une tradition, c'était le tribunal. Il permet à la vieille ville et au centre-ville de trouver cette destination. Et j'ajoute qu'il est assez polyvalent. Je vais vous donner simplement un exemple : dans la Fête du Livre que nous allons organiser au printemps, les lieux de colloques, d'échanges, de conférences, on pense les faire au PAD. Parce qu'on est immédiatement dans le centre-ville, on est à l'abri de ce qui pourrait se passer en termes d'intempéries, et c'est un lieu, une salle d'audience.

Donc je crois qu'il faut réfléchir à la polyvalence, mais garder quand même ce point d'accès au droit qui est devenu une référence. Il y a à peu près, sauf erreur de ma part, 4 à 5000 interventions qui se font au PAD chaque année, ce qui est quand même très important. Je parle sous le contrôle de Mme MAI. Et vraiment des conciliateurs de justice aux représentants du médiateur, aux avocats, etc., c'est devenu un peu une institution. Et dans un bâtiment remarquable.

Bien, donc la subvention, je vous en remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°58 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin de l'Eygoutier Rapport d'activités 2013 - Communication au Conseil Municipal

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : L'Eygoutier, Monsieur DI RUSSO.

M. DI RUSSO : Oui, l'Eygoutier, c'est le rapport d'activité. Vous savez qu'on est concerné uniquement par 50 mètres, donc on a 1 % simplement à notre niveau dans le cadre de l'Eygoutier. On siège avec M. OZENDA et moi-même. Et il n'y a pas d'indemnités. Je le signale.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien. Écoutez, on ne les créera pas. En tous les cas, je retiens ce que vous disiez tout à l'heure, Monsieur SEEMULLER : « Le temps a manqué pour ces délibérations ». Nous sommes obligés, on vient de me l'indiquer, de les passer en 2014 et nous sommes sous la contrainte. Mais nous tenons vraiment le plus grand compte de votre remarque. En plus, il n'y a pas de délibération. Donc dès qu'on les a, il faut les donner, de telle façon qu'il puisse y avoir la réflexion nécessaire. Très bien, donc il y a cette communication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°59 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION : Délégations de Service Public Présentation des rapports annuels 2013 à l'autorité délégante

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : La communication également sur les rapports annuels de l'autorité délégante.

DÉLIBÉRATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE

AFFAIRE N°60 - VOIRIE - Amélioration esthétique des réseaux de distribution publique d'électricité - Convention avec ERDF

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et puis la dernière délibération concerne M. OZENDA : amélioration esthétique des réseaux de distribution d'électricité.

M. OZENDA : Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci beaucoup. Mes chers collègues, merci, au-delà de la vivacité des échanges. Si vous voulez partager un pot, c'est très volontiers.

Délibération ajoutée à l'Ordre du Jour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

SÉANCE LEVÉE À 19 H 00


Hyères
LES PALMIERS